



POST TENEBRAS LUX

COMMISSION DE GESTION DU POUVOIR JUDICIAIRE

**COMPTE RENDU
DE L'ACTIVITÉ DES TRIBUNAUX
EN 2005**

* * *

Mai 2006

TABLE DES MATIÈRES

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1	Gestion et organisation	3
1.1.1	La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire	3
1.1.2	Les magistrates et les magistrats	3
1.1.3	Les avocates et les avocats	4
1.1.4	Les collaboratrices et les collaborateurs	4
1.2	Comptes	5
1.2.1	Le budget de fonctionnement	5
1.2.2	Le budget d'investissement	6
1.3	Etat-major du secrétariat général et direction opérationnelle	6
1.3.1	L'audit interne	7
1.3.2	La communication	7
1.3.3	La loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad)	7
1.3.4	La commission de la documentation (CommDoc)	7
1.4	Activités des services centraux	8
1.4.1	Le service des ressources humaines	8
1.4.2	Les services financiers	8
1.4.3	La direction des systèmes d'information	10
1.4.4	Les services généraux	12
1.4.5	L'assistance juridique	13
1.4.6	Le conseiller en criminalistique auprès des tribunaux	14

2 ACTIVITÉS DES JURIDICTIONS

2.1	Approche globale - pénal, civil, administratif	15
2.1.1	Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2005	15
2.1.2	Statistiques globales du domaine pénal	15
2.1.3	Statistiques globales du domaine civil	15
2.1.4	Statistiques globales du domaine administratif	16
2.1.5	Statistiques globales diverses et assistance juridique	16
2.2	Approche par juridiction	16
2.2.1	La Cour de justice	16
2.2.2	La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale	18
2.2.3	La Chambre d'accusation	18
2.2.4	La Cour de cassation	19
2.2.5	Le Tribunal administratif	19
2.2.6	Autres juridictions rattachées au greffe du Tribunal administratif	20
2.2.7	La Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites (CSO)	21
2.2.8	Le Tribunal cantonal des assurances sociales	21
2.2.9	Le Tribunal de première instance	23
2.2.10	Le Tribunal de police	24
2.2.11	La Juridiction des baux et loyers	25
2.2.12	La Juridiction des prud'hommes	27
2.2.13	Le Tribunal tutélaire	29
2.2.14	La Justice de Paix	29
2.2.15	Le Tribunal de la jeunesse	30
2.2.16	Le Ministère public	30
2.2.17	L'Instruction	31

2.3	Les indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durée des procédures	33
2.3.1	Genèse et objectifs des indicateurs	33
2.3.2	Définition des indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durée des procédures	34
2.3.3	Indicateurs de durée moyenne des procédures pénales	36
2.3.4	Indicateurs de durée moyenne des procédures civiles	38
2.3.5	Indicateurs de durée moyenne des procédures administratives	41
2.3.6	Diagrammes comparatifs	42
Annexes:	Evénements de la vie judiciaire en 2005	45
	Tableaux des magistrates et des magistrats	53

1. Informations générales

1.1 Gestion et organisation

Le Pouvoir judiciaire est l'un des trois pouvoirs de l'État. Séparé des pouvoirs législatif et exécutif, il réunit toutes les instances chargées de rendre la justice à Genève (ministère public, tribunaux, instruction et commissions de recours), soit au total 36 juridictions civiles, pénales et administratives.

1.1.1 La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire

La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, instituée par l'article 75A de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), assure la gestion et l'organisation des moyens administratifs et financiers dévolus au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Composée du Procureur général qui la préside, de 10 présidents de juridictions et de 2 fonctionnaires élus, elle est assistée du secrétaire général du Pouvoir judiciaire, chargé de l'exécution de ses décisions et de la direction des greffes et des services centraux (cf. art. 75B et D LOJ).

Le 27 octobre 2000, le Grand Conseil a adopté un projet de loi sur l'autonomie du Pouvoir judiciaire modifiant la LOJ. En vertu de cette modification, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, la Commission de gestion dispose des mêmes compétences disciplinaires qu'un conseiller d'Etat. Le personnel des services centraux et des greffes est rattaché hiérarchiquement à la Commission de gestion, soit par délégation au secrétaire général du Pouvoir judiciaire (cf. art. 75A, al. 2 LOJ).

En vertu de cette même modification, le projet de budget du Pouvoir judiciaire proposé par la Commission de gestion est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. Il fait l'objet d'une négociation dans le cadre d'un dialogue de pouvoir à pouvoir, le cas échéant arbitré par le Grand Conseil (cf. art. 75A, al. 3 LOJ).

Ce système a montré ses limites lors de l'élaboration des projets de budget 2004 et 2005. Le dialogue n'a pas eu lieu. L'adaptation des moyens dont la Justice doit disposer pour faire face à l'augmentation des besoins et remplir sa mission s'est ralentie en 2004 et a été stoppée net en 2005, en raison de la crise des finances publiques.

En avril 2005, la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire a décidé à l'unanimité de reconduire, dans le cadre du projet de budget 2006, les demandes des 25 postes supplémentaires qui n'avaient été accordées ni lors de l'exercice 2004 ni lors de l'exercice 2005. Le dialogue a heureusement été renoué. Compte tenu de la situation économique du canton, à l'issue des négociations qui ont eu lieu entre des délégations des deux pouvoirs, le Conseil d'Etat a placé la justice dans ses priorités budgétaires et le Pouvoir judiciaire a accepté, pour 2006, une augmentation réduite à deux postes supplémentaires.

Comme elle l'avait déjà fait en 2004, la Commission de gestion a attiré l'attention du Conseil d'Etat sur le fait que d'importantes réformes législatives au niveau fédéral (partie spéciale du Code pénal, Loi sur le Tribunal fédéral, unification de la procédure pénale et de la procédure civile) entrèrent en vigueur ces prochaines années et qu'il est urgent d'en planifier les conséquences en termes d'adaptation de la législation cantonale et des ressources.

Comme annoncé dans le compte rendu d'activité 2003, des indicateurs qualitatifs en relation avec la durée des procédures ont été développés en 2004 et 2005. Ils font l'objet du chapitre 3 de la 2^e partie du présent rapport consacré aux activités des juridictions (cf. 2.3 ci-dessous).

1.1.2 Les magistrates et les magistrats

Les magistrates et les magistrats du Pouvoir judiciaire sont élus tous les six ans. Les prochaines élections générales auront lieu en avril 2008.

Les juges de la Juridiction des Prud'hommes sont élus séparément. Suite à la modification constitutionnelle sur la réforme des Prud'hommes, acceptée en votation populaire le 26 septembre 1999, et à l'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2000, de la nouvelle loi sur la Juridiction des Prud'hommes, 434 juges ont été élus pour la législature 2000-2006 (cf. 1.1.2.3 ci-dessous).

1.1.2.1 Les magistrates et les magistrats de carrière

Sur les 86 magistrats en fonction au 31 décembre 2005, dont 6 à mi-charge, on comptait 46 femmes, lesquelles représentaient 53,5 % de cette catégorie de magistrats.

	2003	2004	2005
Parti radical	15 magistrat-e-s soit 17,6%	15 magistrat-e-s soit 17,4%	15 magistrat-e-s soit 17,4%
Parti socialiste	20 magistrat-e-s** soit 23,3%	20 magistrat-e-s** soit 23,3%	20 magistrat-e-s** soit 23,3%
Parti libéral	19 magistrat-e-s soit 22,3%	18 magistrat-e-s soit 20,9%	19 magistrat-e-s soit 22,1%
Parti démocrate chrétien	15 magistrat-e-s* soit 17,6%	15 magistrat-e-s* soit 17,4%	14 magistrat-e-s* soit 16,2%
Les Verts	9 magistrat-e-s** soit 10,6%	9 magistrat-e-s** soit 10,5%	10 magistrat-e-s** soit 11,7%
Alliance de gauche	6 magistrat-e-s* soit 7,1%	7 magistrat-e-s* soit 8,1%	7 magistrat-e-s* soit 8,1%
Union démocratique du centre		1 magistrat soit 1,2%	1 magistrat soit 1,2%
Charge vacante	1 magistrat-e soit 1,3%	1 magistrat-e soit 1,2%	
Total des magistrat-e-s	85 magistrat-e-s***	86 magistrat-e-s***	86 magistrat-e-s***

* dont une à demi-charge

** dont deux à demi-charge

*** dont six à demi-charge

1.1.2.2 Les autres magistrats et magistrats (juges prud'hommes non compris)

Au 31 décembre 2005, on comptait 136 magistrats non de carrière, soit 5 juges à la Cour de cassation, 1 président du Tribunal des conflits et 1 président suppléant, 59 juges suppléants et 70 juges assesseurs et assesseurs suppléants.

Les 16 juges assesseurs du Tribunal cantonal des assurances sociales, dont l'élection a été invalidée par le Tribunal fédéral le 24 janvier 2004, ne sont pas pris en compte.

Sur les 136 magistrats non de carrière, on comptait 42 femmes, lesquelles représentaient 30,9% de cette catégorie de magistrats.

1.1.2.3 Les juges de la Juridiction des Prud'hommes

Le nombre de juges prud'hommes, dans chacun des cinq groupes professionnels, est fixé avant chaque législature par le Conseil d'État après consultation des partenaires sociaux. Pour la législature en cours, ce nombre a été fixé à 460 juges, soit 230 juges employeurs et autant de salariés.

Tous les postes n'ont toutefois pas pu être pourvus en début de législature et la juridiction a connu son lot de démissions et quelques décès. Le nombre de juges s'élevait donc, au 31 décembre 2005, à 341 au total, soit 182 juges employeurs et 159 juges salariés. Les juges femmes représentaient 23,2% de cette catégorie de magistrats.

1.1.3 Les avocates et avocats

Il est utile de mettre en relation l'effectif des magistrats de carrière avec le nombre d'avocats et d'avocats stagiaires, dont la commission du barreau tient le registre cantonal.

	2003	2004	2005
Avocates et avocats	1'099	1'042	1'189
Avocates et avocats stagiaires	278	301	371
Total	1'377	1'343	1'560

Le nombre d'avocats européens inscrits au registre des avocats exerçant leur profession à titre indépendant dans le canton, en application de l'article 28 LLCA, est de 35 (19 en 2004).

Au 31 décembre 2005, pour une population de 440'982 habitants, Genève comptait un magistrat de carrière pour 5'127 habitants et un avocat pour 282 habitants.

1.1.5 Les collaboratrices et collaborateurs

Au 31 décembre 2005, les greffes des juridictions, le secrétariat général et les services centraux comptaient 313,30 postes permanents ou non, occupés par 359 personnes, dont 236 femmes. Les collaboratrices représentaient ainsi 65,09% de l'effectif. Sur ces 359 personnes, 49,86% travaillaient à temps partiel (entre 40 et 90%); 27,3% avaient plus de 50 ans et 12,26% moins de 30 ans.

En 2005, 17 collaboratrices ont bénéficié d'un congé maternité. Sur les 19 cadres supérieurs ayant des responsabilités hiérarchiques, 9 sont des femmes (47,37%) et 6 sont à temps partiel (31,57%).

La promotion du temps partiel, jusqu'au plus haut niveau de la hiérarchie, est une application concrète de la charte de l'encadrement, signée par tous les cadres depuis décembre 2000.

Évolution des effectifs des greffes, du secrétariat général et des services centraux

a) Nombre de postes

	2003	2004	2005
Greffes			
Nombre de postes permanents :	234,97	249,38	248,16
– fonctionnaires	156,39	163,40	186,09
– employés	78,58	86,04	62,07
Postes non permanents :	22,90	8,53	9,28
– auxiliaires	22,90	7,55	8,30
– agent spécialisé	–	0,98	0,98
S. Gén. et services centraux			
Nombre de postes permanents :	48,70	52,96	53,46
– fonctionnaires	37,30	42,56	46,76
– employés	11,40	10,40	6,70
Postes non permanents :	5,00	2,80	2,40
– auxiliaires	4,00	1,80	1,40
– agent spécialisé	1,00	1,00	1,00
Total des postes permanents	283,67	302,34	*301,62
Total des postes non permanents	27,90	11,33	11,68
Total	311,57	313,67	313,30

* Le nombre de postes permanents au budget 2005 est de 306,52 (ETP). 4,9 postes, dont 3,25 PLENDs, étaient bloqués ou vacants au 31 décembre 2005.

b) Nombre de personnes

	2003	2004	2005
Greffes			
Nombre de personnes dont :	289	291	295
– fonctionnaires	177	187	213
– employé-e-s	87	95	71
– auxiliaires	25	8	10
– agent spécialisé	–	1	1
S. Gén. et services centraux			
Nombre de personnes dont :	59	63	64
– fonctionnaires	41	47	52
– employé-e-s	13	13	9
– auxiliaires	4	2	2
– agent spécialisé	1	1	1
Total	348	354	359

c) Nouveaux contrats temporaires OCE conclus par année

	2003	2004	2005
Nouveaux contrats	22	33	42
Nombre de mois de travail	143	221	341

Par sa motivation et ses compétences, ce personnel mis à disposition par l'Office cantonal de l'emploi (OCE)

fournit des prestations appréciées des juridictions et services, sans lesquelles ceux-ci ne pourraient faire face au volume de travail administratif. Il représente un apport, hier conjoncturel, aujourd'hui structurel, de forces de travail indispensable au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

L'accueil, l'intégration, l'information et la formation de ces collaborateurs constituent un investissement important pour l'encadrement et les collègues. Compte tenu de leur nombre (entre 10 et 15 % des effectifs) et du caractère temporaire de leur contrat (maximum 12 mois), le retour sur investissement est faible et le savoir transmis se perd.

A partir d'un taux de roulement supérieur à 15 %, on parle de «fuite de l'information». Le renouvellement permanent et complet de ce personnel marque une limite absolue du système. Cette situation est source de fatigue pour le personnel permanent, ce qui signifie concrètement perte d'énergie, de motivation et de qualité.

A la fin 2005, ce facteur de risque supplémentaire est à prendre en compte. L'absence d'un budget «auxiliaires» adéquat (pour 2005: Fr. 101'000.-, soit 0,42 % du budget «auxiliaires» de l'État) et l'obligation de recourir toujours davantage au personnel mis à disposition par l'OCE affaiblit le fonctionnement de l'institution.

1.2 Comptes

1.2.1 Le compte de fonctionnement

1.2.1.1 Les charges

Il est intéressant de comparer l'évolution des charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire à celles de l'État de Genève.

Evolution des charges de fonctionnement

	2003	2004	* 2005
ETAT	7'222'849'921.-	7'418'333'514.-	7'222'000'000.-
Pouvoir judiciaire	82'000'358.-	84'895'826.-	90'124'945.-
Soit % du budget de l'Etat	1,14%	1,15%	1,17%

* chiffres provisoires

Entre 2003 et 2005, les charges de fonctionnement de l'État sont restées stables et celles du Pouvoir judiciaire ont augmenté de 9,9 %.

La masse salariale des magistrats et du personnel du Pouvoir judiciaire a progressé de 7,47 % (Fr. 54'463'647.- en 2003; Fr. 58'531'695.- en 2005). En francs constants, l'augmentation est de 4,54 %.

S'agissant des frais variables (dépenses générales), ils sont maîtrisés (- Fr. 86'041.-) malgré l'extension du «périmètre justice» et l'inflation cumulée (2,8 % entre décembre 2003 et décembre 2005).

On relèvera que les charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire ne représentent toujours qu'un peu plus de 1 % des dépenses totales de l'État de Genève et que, malgré la création ou le transfert au Pouvoir judiciaire de nouvelles juridictions, le pourcentage alloué à la justice n'a que très peu augmenté depuis son accession à l'autonomie administrative en 2001 (1,09 %).

1.2.1.2 Les revenus

Évolution des revenus

2003	2004	2005
21'610'987.-	21'226'277.-	25'263'194.-

L'augmentation des revenus est de Fr. 4'036'917.-, soit 19,02 % en un an. Les revenus sont essentiellement constitués du produit des émoluments et des confiscations.

Les autres revenus, en 2005, sont notamment:

- la contribution des magistrats à leur caisse de pension: Fr. 976'602.-;
- le remboursement des frais de justice, y compris des frais d'assistance juridique: Fr. 564'172.-;
- la facturation des imputations internes (dont plus de 83 % sont des mainlevées du Tribunal de première Instance): Fr. 977'527.-;
- le produit des amendes et des frais de justice, rétrocédé au Pouvoir judiciaire par le service des contraventions, chargé du recouvrement: Fr. 1'509'626.-;
- la participation des parents aux frais de placement des mineurs: Fr. 321'401.-;
- le produit de la vente de photocopies: Fr. 417'133.-.

a) Les émoluments

	2003	2004	2005
Emoluments	12'605'908.-	14'131'944.-	18'187'278.-

L'augmentation de 44,27 % des émoluments, entre 2003 et 2005, est consécutive à celle du volume des affaires civiles et à la modification du tarif des greffes mais, et cela doit être souligné, elle est aussi le résultat durable d'une amélioration significative du suivi financier des procédures civiles.

b) Les confiscations

	2003	2004	2005
Confiscations	3'528'233.-	1'754'200.-	937'749.-

Le montant des confiscations a considérablement varié ces dernières années. Il s'agit de revenus aléatoires qui peuvent être fortement influencés par le dénouement d'affaires particulièrement importantes.

S'agissant des confiscations en matière de stupéfiants, le montant comptabilisé pour 2005 s'est élevé à Fr. 763'536.-, soit la moitié des sommes confisquées (Fr. 1'527'072). L'autre moitié a été affectée au fonds de lutte contre la drogue et la prévention de la toxicomanie, créé en 1995.

De 1990 à fin 2005, environ 83 millions de francs ont été confisqués, dont plus de 15 millions ont été attribués au fonds susmentionné.

1.2.1.3 Commentaire

En raison de l'effet combiné: «augmentation des revenus et augmentation des charges», notamment liée à l'extension du «périmètre justice», le coût net du Pouvoir judiciaire (charges moins revenus) est passé de Fr.

60'389'372.- en 2003 à Fr. 64'928'686.- en 2005, soit une augmentation de 7,52%. En francs constants, l'augmentation est de 4,59%. Le taux de couverture est ainsi en augmentation à 28,03 % (26,36 % en 2003 et 25 % en 2004) et cela malgré des dépassements significatifs du budget en matière de frais d'assistance juridique (+ Fr. 3'574'318.- – cf. 1.4.5 ci-dessous) et de frais de placement des mineurs (+ Fr. 1'069'514.- – cf. 2.2.15 ci-dessous).

En 2005, le coût annuel net par habitant est stable. Il s'est élevé à Fr. 147,12, soit Fr. 12,26 par mois et par habitant (Fr. 12,20 en 2004).

1.2.2 Le budget d'investissement

Évolution des charges d'investissement

	2003	2004	* 2005
ÉTAT	585'527'253.-	448'000'000.-	Non disponible
Pouvoir judiciaire soit % du budget de l'Etat	2'088'321.- 0,36%	857'605.- 0,19%	776'620.-

* chiffres provisoires

Le montant total correspond principalement à des imputations internes de charges liées à la rénovation et transformation des immeubles ainsi que d'installations de téléphonie et d'informatique.

1.3 État-major du secrétariat général et direction opérationnelle

En 2005, les orientations prises les années précédentes, à savoir le développement des compétences managériales et des compétences «métiers», la modernisation des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire et la participation aux projets transversaux de l'État, ont été poursuivies.

Ces orientations ont été soutenues par l'état-major regroupant, autour du secrétaire général, les directeurs des services centraux, ainsi que la chargée de communication et le directeur de l'audit interne.

L'état-major du secrétaire général et la direction opérationnelle, composée des douze greffières et greffiers-juristes de juridiction, ont développé leur collaboration selon 4 axes:

- le renforcement de la qualité de l'encadrement s'est appuyé sur un effort de formation très important, la mise en place d'outils de gestion des compétences et un suivi personnalisé des missions, des objectifs et des prestations de chacune et de chacun (cf. aussi 1.4.1);
- l'implantation de nouveaux outils de gestion financière a stimulé l'automatisation de certains processus, telle que la facturation. Elle a donc nécessité un réaménagement des activités de gestion dans les juridictions directement concernées (cf. aussi 1.4.2);
- l'achèvement, fin 2004, de la phase 1 du projet i-JUGE et le déploiement de la comptabilité financière intégrée (CFI) dans les juridictions ont permis de considérablement moderniser les outils bureautiques et informatiques (cf. aussi 1.4.3);

- la décentralisation des achats a permis de constituer un réseau de compétences entre les services généraux et les juridictions (cf. aussi 1.4.4).

Grâce à la collaboration entre l'état-major et la direction opérationnelle, des solutions à court terme sont trouvées: solidarité entre les juridictions, concentration sur les objectifs prioritaires, rationalisation des séances et redistribution des responsabilités. Cependant, face aux changements institutionnels de ces prochaines années, l'esprit d'équipe de l'encadrement sera nécessaire, mais pas suffisant. La réussite des projets de modernisation et la rationalisation des ressources passent par une meilleure coordination des rôles et responsabilités entre les trois pouvoirs ainsi que des délégations de compétences et une simplification des procédures administratives.

Actions concrètes

- Achèvement, en 2005, de quatre cycles de formations de l'ensemble des cadres supérieurs et intermédiaires. Cette formation représente un socle commun pour renforcer les compétences managériales, en s'appuyant sur des outils et des comportements qui permettent de concrétiser les engagements pris dans la charte de l'encadrement.
- Élaboration de descriptions de poste (cahiers des charges), de profils de compétences et de programmes de formation. Cet effort de formalisation, grâce à des documents validés par les collaborateurs et les cadres, s'inscrit dans le prolongement de la nouvelle politique des ressources humaines, avalisée en 2004 par la Commission de gestion;
- Évaluation, par le secrétaire général et la directrice des ressources humaines, de l'ensemble des cadres supérieurs de l'institution. Cet exercice a permis de faire l'inventaire des objectifs institutionnels, de service et personnels des cadres supérieurs. Tous les objectifs ont été examinés et reformulés pour introduire, au plus haut niveau, le travail par objectifs.
- Solidarité interjuridictionnelle. Résultat d'une politique commune de gestion et d'une relation de confiance entre les cadres, elle permet de répondre à des situations d'urgence et de développer la polyvalence.

Bilan 2005

- Inadéquation des moyens par rapport aux exigences et aux objectifs.
- Usure des collaborateurs.
- Équilibre difficile à maintenir.

Il est du devoir du secrétaire général et de son état-major d'attirer l'attention sur une situation qui peut, en raison de facteurs concomitants, mener à des situations dont le degré de gravité sera préjudiciable pour le personnel, pour la magistrature et pour les justiciables.

Ceci est d'autant plus préoccupant que, même s'il reste nettement inférieur à celui de l'administration centrale et à celui des établissements publics médicaux, le taux d'absences, maladies et accidents, de l'administration du Pouvoir judiciaire est passé de 4,13 % en 2004 à 5,05 % en 2005.

Le système vit depuis plusieurs années sur des réserves qu'il n'a plus.

1.3.1 L'audit interne

Mission

La mission de l'audit interne est de donner au Pouvoir judiciaire une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, d'apporter des conseils en vue d'une amélioration et de contribuer à créer de la valeur ajoutée. En cela, l'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs, en évaluant par une approche méthodique et systématique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise.

Actions

Quatre actions essentielles ont été menées pour répondre aux objectifs de qualité, d'assurance par rapport à certains risques, de développement d'un système de contrôle interne et de contrôles ciblés. Certains de ces projets se poursuivent en 2006 :

- a) améliorer la documentation des processus de travail entamée en 2002 (juridiction des baux et loyers) et 2003 (Tribunal cantonal des assurances sociales). C'est une section spécialisée de la Justice de paix qui a pu ainsi documenter 17 processus internes, grâce à l'appui d'un spécialiste «qualité» effectuant son stage pratique dans le but d'obtenir son diplôme en management de la qualité;
- b) mener à bien un rapport sur l'évaluation des risques et la sécurité au Pouvoir judiciaire, autant en ce qui concerne les usagers et le personnel que sur les questions liées aux infrastructures. Ce rapport est actuellement en cours de consultation et devrait conduire à des aménagements notables dès 2006;
- c) en liaison avec le projet Ge-Pilote et ses deux missions essentielles, à savoir l'élaboration d'un budget par prestations (2009) et la mise en place d'un système de contrôle interne (2007), démarrer une étude d'opportunité pour le Pouvoir judiciaire, tenant compte de sa spécificité, de ses besoins et de ses objectifs futurs, notamment dans la clarification de son rapport aux deux autres pouvoirs;
- d) collaborer avec les services financiers sur des mandats importants de contrôle interne, comme cela a été le cas avec l'Assistance juridique en 2005, concernant l'évolution de ses coûts en relation avec les nouvelles règles en matière d'honoraires d'avocats.

1.3.2 La communication

L'année 2005 a été marquée par le changement de titulaire du poste de chargée de communication du Pouvoir judiciaire. Précédé d'une longue vacance, ce changement a été l'occasion de redéfinir le poste, dorénavant davantage orienté vers la communication interne que vers la communication externe.

Parmi les différents outils de communication interne, le journal «Info-Palais» a été le premier à vivre une refonte de son contenu vers plus d'informations sur les grands sujets qui traversent le Pouvoir judiciaire. Une revue de presse a été introduite sur l'intranet du Pouvoir judiciaire.

Un accent a été mis sur l'accueil des nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices, avec la présence et un discours de bienvenue du Procureur général. Ce dernier a également reçu les enfants des magistrats et des collaborateurs lors de la «Journée des enfants».

La dispersion géographique des juridictions et l'obligation d'intégrer aussi les projets transversaux de l'État relatifs aux ressources humaines ou aux finances sont des contraintes mais aussi des chances offertes au développement d'une communication interne forte.

S'agissant de la communication externe, elle s'est caractérisée par une offre proactive d'informations aux médias, sur des sujets traités par la Justice, mais ayant un fort intérêt pour le public. Ainsi, le dispositif de l'arrêt du Tribunal administratif relatif au recours interjeté contre le résultat des votations cantonales 2005 a été communiqué à la presse très vite après sa transmission aux parties concernées. L'arrêt complet du Tribunal administratif sur ce sujet a ensuite été publié sur le site Internet des Tribunaux genevois et simultanément sur le site Internet de l'État de Genève.

Par ce biais, une plus grande transparence de la Justice est rendue possible, dans le respect à la fois des intérêts des justiciables et de la stricte confidentialité des affaires traitées.

Comme chaque année depuis six ans, les élèves de plus de 80 classes de 6^e primaire sont venus jouer, dans une salle d'audience, le procès qu'ils avaient préparé avec leur instituteur ou leur institutrice. Ils ont ainsi pu se familiariser avec les locaux du Palais de justice et le déroulement d'un procès. En novembre, quelque 450 jeunes en quête de métier (200 étaient attendus!) ont participé à la «Rencontre d'information professionnelle» sur la Justice, organisée par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, en étroite collaboration avec le Pouvoir judiciaire. Enfin, pour les étudiants, un stand de présentation des métiers de la Justice a été tenu lors de la journée d'information «Forum-emploi» organisée par l'Université.

1.3.3 La loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad)

En 2005, les juridictions du Pouvoir judiciaire ont eu à traiter 116 demandes (75 en 2004 et 38 en 2003) concernant des jugements ou décisions exécutoires et définitives, seuls documents judiciaires pouvant faire l'objet d'une demande Lipad. A titre de comparaison, les juridictions genevoises ont rendu 74'508 décisions au cours de l'année 2005, tous domaines confondus.

1.3.4 La commission de la documentation (CommDoc)

Dans le cadre de sa mission qui est de définir et mettre en œuvre une politique documentaire générale, englobant notamment les secteurs bibliothèques, intranet (PJ-portal), archives et jurisprudence, comme autant de points d'accès à l'information, la Commission a tenu 5 séances durant l'année 2005.

Son travail a porté principalement sur l'archivage électronique des décisions et sur la publication sur Internet de la jurisprudence du Pouvoir judiciaire.

Face au problème récurrent du manque de place dans les bibliothèques de la Cour de justice, du Tribunal de Première instance et du Parquet, la commission de la documentation a décidé de reprendre la réflexion sur le

regroupement des bibliothèques de ces trois juridictions. Elle a mandaté un groupe de travail chargé de faire des propositions. Le rapport final est attendu pour mars 2006.

En 2005, la commission a adopté et mis à jour les directives suivantes sur :

- L'utilisation du papier d'archives ;
- L'archivage électronique des décisions de justice ;
- La publication sur Internet de la jurisprudence du Pouvoir judiciaire ;
- La commande des lois genevoises ;
- Le calendrier de conservation des archives du Pouvoir judiciaire.

1.4 Activités des services centraux

1.4.1 Le service des ressources humaines

Mission

Œuvrer au fonctionnement optimal de l'administration du Pouvoir judiciaire et à son adaptation au changement en apportant l'expérience d'une gestion professionnelle des ressources humaines, dans le respect de la charte de l'encadrement et des objectifs de l'institution.

Message de la direction des Ressources Humaines

Notre seule richesse et notre seul potentiel sont les collaborateurs et les collaboratrices du Pouvoir judiciaire.

Actions concrètes

- Gestion des situations et cas difficiles. Une politique RH a été mise en place pour les situations qui posent des problèmes importants et souvent ingérables au niveau d'un service ou d'une juridiction (troubles de la personnalité, violence, agressivité, morbidité, conflits exacerbés, burn out).
- Formation et coaching individualisés. En fonction des besoins exprimés par la hiérarchie ou identifiés par la direction des RH, des formations et/ou des « coaching » sur mesure ont été mis en place, avec l'appui du centre de formation de l'Etat.
- Développement de la prévention dans le domaine de la santé. Conformément à la législation fédérale sur les mesures de sécurité et de santé au travail (MSST), il est nécessaire d'analyser les risques potentiels pour le personnel judiciaire. Un projet a été lancé en collaboration avec le service de santé de l'office du personnel.
- Participation au projet SIRH (système d'information des ressources humaines de l'Etat). Cette application remplacera les applications actuelles de l'office du personnel. Elle sera utilisée dès 2007 pour le paiement des traitements des personnels de l'Etat. Il est important de positionner le Pouvoir judiciaire dans ce grand projet transversal pour qu'il soit tenu compte de ses spécificités.
- Certification des métiers du Pouvoir Judiciaire. Il s'agit du lancement d'un projet visant, grâce aux outils de gestions des compétences, à mettre en place des procédures de certification (diplômes, brevets) des expériences et formations acquises dans le cadre de l'exercice des fonctions spécifiques au milieu judiciaire (greffiers, collaborateurs scientifiques, etc.)

Statistiques des mutations

	2003	2004	2005
Engagements d'employés	35	20	23
Engagements d'auxiliaires	22	15	12
Engagements d'OCE	22	33	42
Passage du statut d'auxiliaire au statut d'employé	26	19	1
Transferts Etat ou Ville de Genève vers le Pouvoir judiciaire	8	1	2
Transferts Pouvoir judiciaire vers Etat ou Ville de Genève	0	1	0
Transferts internes au Pouvoir judiciaire	16	11	4
Démissions d'auxiliaires	0	1	0
Démissions d'employés/fonctionnaires	8	8	9
Licenciements d'auxiliaires	1	2	0
Licenciements d'employés/fonctionnaires	4	4	7
Sanctions disciplinaires	1	0	3
Plends	6	2	7
Retraites	2	2	4
Nominations	24	24	41
Promotions	35	44	20
Modifications du taux d'activité	16	22	28

Bilan 2005 :

L'autonomie du Pouvoir judiciaire n'est pas réalisée en matière de gestion des ressources humaines. De nombreuses difficultés rencontrées avec certains services administratifs de l'Office du personnel de l'Etat ont mis en évidence la nécessité de clarifier le cadre de la délégation de la gestion des dossiers du personnel prévue à l'article 75A LOJ. Il n'a pas été possible d'achever cette clarification en 2005.

1.4.2 Les services financiers

Mission

Les processus multi-sectoriels, c'est-à-dire qui se déroulent généralement dans plusieurs juridictions, placés sous la responsabilité des services financiers sont les suivants :

- gestion de la comptabilité ;
- gestion et suivi du budget ;
- gestion et contrôle des liquidités, des stocks ;
- gestion de contrôle interne transversal (imputation des opérations comptables et financières, liquidités, signatures, émissions des directives, adéquation ressources, missions).

Les services financiers du Pouvoir judiciaire ont pour responsabilité de s'assurer que ces domaines de gestion fonctionnent correctement.

Pour ce faire, la direction des services financiers :

- conduit la mise en œuvre de nouveaux outils de gestion ;
- accompagne les changements organisationnels liés à l'évolution des métiers ;
- définit et met en place des procédures et contrôle des applications comptables et financières ;

- appuie la mise en œuvre et assure le suivi du contrôle interne transversal (SCI – Système de Contrôle Interne).

Sur mandat du secrétariat général ou de la Commission de gestion du Pouvoir Judiciaire, la direction examine et fait rapport sur des questions relevant de ses compétences techniques et financières.

Objectifs 2005 et 2006

- La maîtrise de la nouvelle application de la comptabilité financière intégrée (CFI);
- La formalisation des procédures organisationnelles, comptables et financières;
- L'optimisation de la gestion des liquidités;
- La mise en place des éléments pratiques du SCI (système de contrôle interne);
- La gestion efficace du service du contentieux afin de minimiser la perte sur les débiteurs à un niveau inférieur à deux cent mille francs par année;
- La poursuite du déploiement de la CFI au sein des services du Pouvoir judiciaire.

Le Pouvoir judiciaire a connu un premier exercice comptable avec la nouvelle application comptable et financière (CFI), installée dans l'ensemble des services financiers des départements de l'État de Genève. Rappelons ici que l'objectif fixé à terme par les services financiers est d'assurer le traitement par la CFI de la quasi-totalité des flux financiers en rapport avec les procédures judiciaires. La direction des services financiers continue l'analyse des procédures financières rattachées à chaque juridiction ou service du Pouvoir judiciaire, de façon à les intégrer, dans la mesure du possible, dans cette nouvelle application.

Bien que le déploiement de cette application ne soit pas complètement terminé dans toutes les juridictions où le besoin financier existe, le changement majeur, à savoir, l'usage des bulletins de versement référencés (BVR) est bien accepté par les justiciables et leurs mandataires. Ce mode de fonctionnement permet la centralisation des mouvements financiers par l'Administration des finances de l'État de Genève.

Le Pouvoir judiciaire a ainsi contribué à la réussite de l'un des objectifs de l'implantation de la CFI à l'État de Genève qui consiste en la gestion optimale des liquidités (Gestion Financière Intégrée). Durant l'exercice 2005, depuis ses comptes des liquidités, le Pouvoir judiciaire a mis à la disposition de la trésorerie de l'État (principe de cashpooling) près de 40 millions de francs comme l'indique le tableau ci-après.

	2005
Montant encaissé sur les comptes des liquidités	39'276'500.-
Montant mis à la disposition de la trésorerie de l'État	39'250'225.-
Solde des comptes de liquidités au 31 décembre	26'275.-

Ce premier exercice avec une seule application comptable a permis également une meilleure visibilité quant à la gestion des diverses catégories des comptes. Les services financiers ont amélioré la qualité des prestations à leurs clients (magistrats, juridictions, justiciables et leurs mandataires), notamment par une réduction du temps de réponse et la production de pièces comptables plus précises (factures, décomptes, quittances).

Gestion par catégorie de traitement

Gestion des fournisseurs

Hormis les virements internes en faveur des départements de l'État et des tiers disposant d'un compte provisionnel auprès des services financiers du Pouvoir judiciaire, le trafic de paiement des fournisseurs a connu une augmentation de 16,40% confirmant ainsi la tendance amorcée déjà les années antérieures.

Nombre de factures fournisseurs traitées par an

2003	2004	2005
8'334	9'469	11'021

Gestion des débiteurs

Il est souligné ici l'effort consenti depuis le déploiement de la CFI par les juridictions et les services financiers qui ont réduit sensiblement la durée entre la date de réception du jugement exécutoire et celle de la facturation. Cette pratique permettra d'assouplir la procédure de recouvrement.

Entre l'exercice 2003 et celui de 2005, les services financiers ont enregistré une augmentation de 108,8 % du nombre de factures émises aux clients. Cette augmentation suit la tendance déjà constatée ces dernières années, quant à l'accroissement du nombre des procédures civiles et administratives et, surtout, de l'effort consenti dans le suivi financier des dossiers, notamment par la création de cellules de taxation dans des juridictions à gros volume de traitement des procédures civiles.

Nombre de factures émises et traitées par an

	2003	2004	2005
Assistance juridique	108	140	144
Cour de justice	249	454	581
Tribunal 1 ^{re} instance	87	316	450
Tribunal tutélaire et Justice de Paix	1'106	1'270	2'412
Tribunal administratif	182	274	223
Tribunal de la jeunesse	289	481	442
Prud'hommes	9	15	10
Tribunal des baux et loyers	17	21	8
Comm. recours constructions	30	64	41
Comm. recours impôts	61	85	154
Total	2'138	3'120	4'465

Gestion des comptes provisionnels

Les tableaux récapitulatifs ci-après résument la gestion et le suivi d'un volume de plus de 3'000 comptes provisionnels alimentés par la chaîne de paiements à usage de bulletins de versement référencés (BVR).

Les services financiers assurent quotidiennement l'affectation correcte de chaque encaissement et renseignent les services et juridictions concernés.

Nombre d'invitations émises et traitées dans la CFI par an

	Émises en 2005	Réglées en 2005
Cour de justice	655	556
Tribunal de 1 ^{re} instance	10'065	8'608
Justice de Paix	541	531
Total	11'261	9'695

Désignation succincte de quelques types de comptes provisionnels ouverts au 31.12.2005

	2003	2004	2005
Comptes courants des avocat-e-s et notaires	422	434	447
Avances provisionnelles de procédure	407	424	544
Avances pour expertises	73	61	146
Reliquats de successions	127	207	421
Bénéfices d'inventaires de successions	97	88	129
Total	1'261	1'214	1'687

Consignations de loyers

	2003	2004	2005
Nombre de comptes de consignations de loyers ouverts durant l'année	241	192	258
Consignations de loyers (en Fr. au 31.12)	10'533'067.-	11'536'796.-	9'612'867.-

1.4.3 La Direction des systèmes d'information

Mission:

- Élaborer et mettre en œuvre une politique globale des systèmes d'information en cohésion avec la stratégie du Pouvoir judiciaire (PJ).
- Fournir assistance et expertise pour tout ce qui touche à la production, mise en forme, classement, diffusion ou recherche d'informations.
- Veiller à l'utilisation correcte et à l'enrichissement des systèmes d'information du PJ, ainsi qu'à la valorisation des informations qu'ils véhiculent.

1.4.3.1 Coordination et développement des systèmes d'information

Durant l'année 2005, l'activité de la Direction des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire (DSI), en collaboration avec le Centre des technologies de l'information (CTI), a porté principalement sur la poursuite du projet i-JUGE de modernisation des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire et le déploiement de la comptabilité financière intégrée (CFI) dans les juridictions.

La phase 2 du projet i-JUGE, qui concerne la refonte et la modernisation des programmes de gestion des procédures judiciaires, a été lancée en février 2005 par:

- La mise en place de l'organisation du projet avec la définition des rôles et responsabilités entre le CTI et la DSI;
- La constitution d'une équipe pluridisciplinaire;

- L'adoption par le comité de pilotage des principes régissant la refonte et la modernisation des applications du Pouvoir judiciaire;
- La conduite d'une démarche d'urbanisation fonctionnelle du système d'information du Pouvoir judiciaire.

En juin 2005, une étude des deux progiciels de gestion des Tribunaux (TRIBUNA et JURIS), largement utilisés en Suisse par les cantons, a été menée. Pour des raisons liées aux risques de gestion du changement et de technologie, le comité de pilotage a conclu à la poursuite d'un développement spécifique (réécriture de nos applications) comme prévu dans le projet de loi.

Un mandat d'architecture technique a été lancé en septembre 2005, avec comme objectifs l'ouverture et l'interopérabilité des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire. Pour y répondre, il devra s'appuyer sur les systèmes ouverts, le recours aux logiciels libres et une orientation «services», basée sur les besoins des utilisateurs et des métiers de la justice. Avec l'appui de la direction générale du CTI, un prototype est en cours de réalisation. Il devra démontrer la faisabilité de l'architecture technique retenue et sa capacité d'industrialisation par le CTI. Les résultats de cette étude sont attendus pour avril 2006.

En ce qui concerne les projets d'infrastructure et de maintenance évolutive, l'année 2005 a permis notamment:

- D'interfacer les applications de gestion des procédures (DM), avec l'application de comptabilité financière intégrée de l'État (CFI) pour permettre de procéder automatiquement au recouvrement des émoluments et des avances de frais, via des bulletins de versement référencés (BVR);
- De migrer les postes de travail du Pouvoir judiciaire vers la nouvelle plate-forme administrative de l'État (Windows XP, Office XP, Outlook 2003);
- D'adapter les programmes de gestion des procédures judiciaires pour répondre aux besoins des juridictions et services du Pouvoir judiciaire, notamment par l'informatisation des Commissions de recours en matière d'impôts et de police des étrangers.

L'informatique en chiffre:

	2003	2004	2005
Nombre de postes de travail (PC)	590	601	614
Nombre d'imprimantes	234	240	240
Nombre de dossiers contenus dans la base de données des procédures civiles et administratives au 31.12.	493'345	529'028	568'841
Nombre de dossiers contenus dans la base des procédures pénales au 31.12.	394'455	421'783	450'525

1.4.3.2 L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMoA)

Le service de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage est chargé de conseiller, de dépanner, d'assister et de former les magistrats et les collaborateurs du Pouvoir judiciaire pour une utilisation efficace des moyens informatiques et bureautiques mis à leur disposition. Il anime également

des séances de coordination et d'information pour les «Super-U».

Durant l'année 2005, ce service a effectué 18'201 interventions d'assistance et de support, (applications métiers, fonctionnement du matériel et logiciels), soit une augmentation de 1'095 (+ 6%) par rapport à 2004 (17'106), ce qui correspond à une moyenne de 1'517 interventions par mois ou de 72 par jour ouvrable.

Formations bureautiques

Différentes formations ont été organisées pour les utilisateurs du Pouvoir judiciaire et dispensées à 549 personnes en 2005:

Nouveaux collaborateurs	Utilisateurs formés : 108
Objectifs et contenu : Présentation des outils informatiques à disposition dans les deux premières semaines dès leur arrivée	
Base de données de l'OCPE - C.A.L.V.I.N. 2 par le Web	Utilisateurs formés : 188
Nouvelle plate-forme administrative - NPA	Utilisateurs formés : 208
Cours divers (outils bureautiques, plan de classement, etc..)	Utilisateurs formés : 45

1.4.3.3 Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB)

Comme tous les deux ans, le service a effectué, durant l'été 2005, l'inventaire de toute la documentation déposée dans les diverses juridictions du Pouvoir judiciaire. Ce travail a pu s'effectuer grâce à l'aide d'une étudiante en information documentaire, engagée en tant qu'auxiliaire durant les deux mois d'été.

Des problèmes inhérents au nouveau logiciel de gestion des abonnements et au manque momentané de personnel à la bibliothèque centrale n'ont pas permis la mise à disposition en fin d'année, sur le PJ-portail, des données sur les périodiques des juridictions, comme cela avait été prévu.

En 2005, le recours aux prestations du SDJB, telles que le prêt avec des bibliothèques extérieures au PJ ou le prêt interne entre la BC et les juridictions est en nette augmentation.

Par contre, la fréquentation de la BC semble stagner par rapport à 2004.

Les prêts en chiffres:

	2004	2005
Prêts entre le Pouvoir judiciaire et des bibliothèques extérieures	31	50
Prêts internes entre les bibliothèques de juridictions	70	142
Fréquentation de la Bibliothèque centrale	3'657	3'661

La formation interne sur les outils juridiques (recherche en jurisprudence, législation et doctrine) et l'aide ponctuelle aux utilisateurs ont été est l'un des objectifs du

service. Durant les deux sessions annuelles de cours (printemps et automne), 29 magistrats, secrétaires-juristes, stagiaires et collaborateurs, ont suivi ces cours. De plus, des cours sur Swisslex ont aussi été organisés durant l'année, suivis par 52 personnes, dont 13 d'autres départements.

La décision du service de la législation (Chancellerie) de faire payer, dès le 1^{er} janvier 2005, par le Pouvoir judiciaire, les mises à jour des textes de lois et les CD-ROM de législation a considérablement modifié les habitudes des utilisateurs et a nécessité de rationaliser la gestion de la documentation législative.

1.4.3.4 Service de gestion des archives et du patrimoine (GAP)

En 2005, les demandes d'archives ont représenté 5'247 recherches de documents pour l'ensemble des juridictions du Pouvoir judiciaire (5'184 pour l'année 2004). Quant aux transferts de documents inter-juridictions, ceux-ci se sont stabilisés par rapport à 2004 et ont atteint 4'103.

Durant l'année écoulée, la politique d'échantillonnage et de versements aux Archives d'Etat (32 mètres linéaires) a été poursuivie. Ainsi, c'est près de 500 mètres linéaires d'archives qui ont été traitées, sur un total de 6,6 kilomètres. L'accroissement du volume d'archives (547 mètres linéaires en 2005 contre 746 en 2004) reste néanmoins préoccupant et de nouveaux locaux de stockage sont à trouver.

La collaboration avec les archivistes des départements s'est poursuivie. Un projet informatique commun a notamment été lancé et un site Intranet mis en exploitation.

Enfin, depuis le 1^{er} mai 2005, toutes les décisions des tribunaux genevois sont imprimées sur du papier d'archives longue conservation, conformément à la demande des Archives de l'Etat. En parallèle, toutes les décisions judiciaires sont archivées sous forme électronique de manière sécurisée. En février 2006, les juridictions administratives ont ainsi pu offrir un accès à toute leur jurisprudence via le site Internet du Pouvoir judiciaire.

Récupération et destruction de documents

En 2005, 37,6 tonnes de papier ont été récupérées, y compris les documents préalablement détruits. Ce résultat est en augmentation par rapport à 2004 (34,1 tonnes). La plus grande partie de récupération de papier provient de la poursuite de la politique d'échantillonnage et de versements d'archives (environ 24 tonnes). En accord avec les Archives d'Etat et conformément au calendrier de conservation, la destruction de documents sans intérêt historique a été poursuivie.

1.4.3.5. Gestion de l'information

Durant l'année 2005, l'activité de la gestionnaire de l'information a porté principalement sur:

- Le développement du PJ-Portail, intranet du Pouvoir judiciaire, pour améliorer la diffusion de l'information nécessaire aux magistrats et collaborateurs dans leur travail quotidien.
- La gestion des sites Internet de confiance accessibles directement en interne, soit actuellement plus de 400 sites qui nécessitent une surveillance constante.

- La mise à disposition d'informations sur la vie judiciaire au sens large comme celle des projets de loi en discussion au Grand Conseil, ou celle des Commissions officielles et de leurs membres qui ont un rapport avec le Pouvoir judiciaire.
- Les «Renseignements divers», publiés dans le «Tableau des audiences» qui ont été considérablement enrichis et leur présentation améliorée tout au long de l'année, afin d'être mis à disposition du public sur les pages Internet du Pouvoir judiciaire, objectif qui a été atteint fin décembre 2005.
- La gestion concertée des différents annuaires, utilisés en interne et/ou en externe et contenant des données sur les personnes travaillant au Pouvoir judiciaire, s'est poursuivie avec la mise en place progressive d'un contrôle des numéros de téléphone diffusés. Seuls les numéros de service seront à terme accessibles au public.
- Le développement d'un outil de gestion informatique du «Thesaurus Palais» qui contient une terminologie contrôlée regroupant d'une part, tous les termes du Thesaurus «Jurivoc» du Tribunal Fédéral et d'autre part, un certain nombre de termes ajoutés, propres au contexte genevois.

1.4.4. Les services généraux

Mission

La mission principale des services généraux est de collaborer activement, par la mise à disposition des compétences du personnel de ses services, au fonctionnement des juridictions et des services en leur dispensant des prestations de qualité.

1.4.4.1 Le service des pièces à conviction

Aucune vente aux enchères publiques d'objets confisqués par le Pouvoir Judiciaire n'a pu avoir lieu en 2005. Une partie des pièces à conviction usagées ou de très faible valeur dévolues à l'État, a été remise à diverses œuvres caritatives du canton.

Une demi-douzaine de destructions d'objets sensibles et deux destructions de stupéfiants ont été organisées par le service en 2005.

Une nouvelle répartition des tâches a été nécessaire pour pallier le départ à la retraite d'un collaborateur.

1.4.4.2 Le service d'intendance, de sécurité et d'accueil (SISA)

En l'état, le service d'intendance, de sécurité et d'accueil, qui s'occupe principalement de logistique, de protection des bâtiments et de la sécurité des magistrats et du personnel sur les lieux de travail, avec l'aide de la société de surveillance mandatée, est particulièrement confronté au manque de moyens et de personnel. Les tâches qui lui sont confiées sont en constante augmentation.

Pour assurer toutes ces prestations que les juridictions et le public sont en droit d'attendre du SISA, il doit s'appuyer sur les contributions de collaborateurs mis à disposition par l'OCE. Le SISA est d'ailleurs le seul service composé en majorité de ce type de personnel. Une réorganisation est en cours qui doit conduire à une meilleure répartition des charges et des responsabilités.

L'importance du rôle du SISA dans le fonctionnement quotidien des juridictions et services centraux se mesure aux diverses interventions ou réparations de tous ordres (sanitaires, électricité, mobilier; téléphonie, économat, livraisons, transports en interne ou en externe; renseignements des collaborateurs). Pour 2005, plus de 2'500 demandes ont été enregistrées.

Le transfert des dossiers entre juridictions pénales, souvent urgent pour décider du sort des détenus, mobilise journallement un fonctionnaire assermenté.

Intendance

Des travaux d'importance ont été entrepris au 1^{er} étage de la Cour de justice pour créer une salle de conférence et réaménager les sanitaires. D'autres transformations sont prévues pour disposer de nouveaux bureaux et d'une meilleure circulation des magistrats et du personnel à l'intérieur de la juridiction.

Un réaménagement du greffe de l'Instruction a été réalisé pour en améliorer le fonctionnement et les conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs. De nouveaux moyens techniques vont être mis en place pour renforcer la sécurité du bâtiment.

Suite aux nombreux déplacements de juridictions et de services effectués en 2003 et 2004, la signalétique des accès aux bâtiments du périmètre «Vieille-Ville» a dû être totalement refaite.

Le SISA a également poursuivi sa collaboration avec la Centrale commune d'achat (CCA) et coordonné les commandes d'achats de fournitures et matériel divers des juridictions. L'utilisation du module de commande (i-store) ne va pas sans quelques difficultés, notamment pour les délais de livraison.

Sécurité

La sécurité des personnes et des bâtiments reste une préoccupation constante mais non résolue. Certains incidents ponctuels, survenus dans plusieurs juridictions, permettent de constater qu'une coordination est nécessaire entre les divers acteurs concernés (DCTI, gendarmerie, entreprises techniques mandatées et SISA) pour améliorer la sécurité du personnel et des usagers touchés par les conséquences d'incidents. Un rapport a été diligenté pour inventorier les risques existants. La Commission de gestion devra définir prochainement le concept de sécurité qu'elle entend mettre en œuvre, dans la perspective du futur chantier de transformation des bâtiments «Vieille-Ville».

Concrètement, il a été possible de diminuer notablement le délai d'intervention en cas d'alarmes agression. Les mesures qui peuvent s'imposer sont ainsi prises plus rapidement et permettent de mieux juger des moyens à mettre en œuvre. Une signalétique spéciale a été installée pour permettre une évacuation rapide en cas d'incendie dans tous les bâtiments, ce qui représente environ 150 panneaux. Les responsables d'étage, en cas d'incendie, ont été recensés et pour certains, un cours complémentaire au centre de la sécurité civile a été dispensé.

Les agents de sécurité sont, de plus, intervenus 33 fois durant l'année pour des surveillances spéciales de salles d'audiences et de cabinets de juges à la demande des magistrats.

Accueil

L'accueil aux loges du Palais est le premier contact, pour nombre de justiciables, avec la justice. Il est donc important de recevoir ces personnes avec calme, empathie, disponibilité et de leur donner les renseignements dont elles ont besoin avec précision, tout en conservant une nécessaire vigilance.

Un groupe d'huissières et d'huissiers, sous la responsabilité d'un collaborateur compétent en matière de sécurité, est formé d'un seul fonctionnaire et de quelque 17 personnes mises à disposition par l'OCE. Celles-ci se sont succédées aux deux loges d'entrée du Palais et dans certaines juridictions externes durant 2005. Il est regrettable de constater que lorsqu'elles ont acquis une expérience utile et se sentent intégrées au sein de l'institution, elles arrivent souvent au terme de leur période d'emploi temporaire. Cette situation est tout à fait insatisfaisante. Le personnel du SISA doit systématiquement recommencer une nouvelle intégration et où ces personnes, une fois formées, ne peuvent exercer leurs compétences acquises, dans la plupart des cas, avec zèle et engagement.

En 2005, 34'345 personnes (29'427 en 2004) se sont adressées aux deux loges d'entrées du Palais en Ville-Ville pour demander des renseignements de tous ordres, soit une augmentation de 16,71%.

Les photocopies

Le contrat de location ayant été transféré à une nouvelle entreprise en collaboration avec la centrale commune d'achats, le parc de photocopieurs a été pratiquement renouvelé (59 nouvelles machines sur 66), ce qui a permis de réduire le coût de la location d'environ 30%.

Nombre de photocopies :

	2003	2004	2005	
	5'418'453	4'458'094	4'515'652	+ 1,29%

En ajoutant le papier utilisé par les imprimantes, la consommation de papier A4 en 2005 est de 7'637'500 feuilles (7'775'000 en 2004); cela représente 3'055 cartons; en les empilant, ils atteindraient cinq fois la hauteur du Jet d'eau!

Le montant des ventes de photocopies s'est élevé à Fr. 417'112.- (Fr. 392'732.- en 2004), soit une augmentation de 6,21%.

Les visites

Le responsable du SISA anime des visites des bâtiments du Palais pour les nouveaux collaborateurs, lors de leur accueil au Service des ressources humaines. Ponctuellement, d'autres groupes, sur demande, peuvent bénéficier de cette prestation.

En 2005, des magistrats étrangers ont également été reçus, soit par le Procureur général, soit par des magistrats lors de visites d'information sur le fonctionnement des Tribunaux genevois.

1.4.4.3 Le service du courrier

Les prestations fournies par les collaborateurs du service donnent toujours satisfaction auprès des études d'avocats et notaires, des régies, banques, assurances

et administrations. Ces différents clients représentent environ 220 adresses répertoriées et une moyenne journalière de plus de 300 plis distribués.

Nombre total des expéditions

	2003	2004	2005	
Nombre d'envois (LSI + Courrier A + B et colis)	357'592	384'338	403'709	+ 5,04%

Nombre de lettres signature (LSI) produites

	2003	2004	2005	
Distribuées par le service du courrier du PJ	69'481	75'670	79'358	+ 4,90%
Distribuées par La Poste	104'071	117'694	122'197	+3,82%
Total	173'552	193'364	201'555	+4,23%

La proportion des LSI distribués par le service, par rapport à celles remises par La Poste, passe de 66,8% en 2003, à 64,3% en 2004 et à 64,94% en 2005. Le montant annuel des frais de port facturés par la Poste s'est élevé, en 2005, à Fr.1'002'298.-.

La valorisation de la distribution des seules LSI par le service correspond à une économie de Fr. 459'847.- (Fr. 450'300.- en 2004).

Dès 2005, le service a également repris la restitution, une fois la procédure terminée, des chargés à destination des études d'avocats, ce qui représente la transmission d'environ 200 dossiers par mois.

1.4.5. L'Assistance juridique

Nombre de nouveaux dossiers

	2003	2004	2005
Civiles et administratives	2'693	3'158	3'305
Pénales	1'265	1'444	1'481
Total	3'958	4'602	4'786

Nombre de demandes traitées

	2003	2004	2005
Civiles et administratives	3'417	3'952	4'034
Pénales	1'382	1'655	1'658
Total	4'799	5'607	5'692

Assistances juridiques octroyées

	2003	2004	2005
Civiles et administratives	2'498	2'897	2'811
Pénales	1'236	1'435	1'402
Total	3'734	4'332	4'213

a) Assistance juridique civile et administrative

Le nombre des nouvelles requêtes a continué d'augmenter en 2005 (+ 4,6%), mais dans une moindre mesure qu'en 2004, où l'augmentation avait été massive (+ 17,7%).

Les requêtes ayant pour objet une procédure relevant du droit de la famille représentent toujours la majorité des requêtes civiles, soit 2'077 dossiers sur 3'305 et ont même légèrement augmenté (+ 3%).

Le pourcentage des autres affaires est resté stable.

b) Assistance juridique pénale

Contrairement à l'année passée où l'augmentation, tout comme en matière civile et administrative, avait été notable (+14%), le nombre des nouvelles requêtes en matière pénale est resté stable (+2,5%), représentant 37 dossiers supplémentaires.

En conclusion, le service a enregistré, en 2005, 184 nouvelles requêtes de plus qu'en 2004 représentant une augmentation moyenne de 3,9%.

Le nombre total des demandes traitées, relatives également aux dossiers des années précédentes, a été de 5'692 contre 5'607 en 2004 et 4'799 en 2003, représentant 893 dossiers supplémentaires (+18,6%) en deux ans.

Taxations et émoluments

Honoraires des avocats

	2003	2004	2005
Civiles	3'342'169.-	4'762'443.-	5'343'069.-
Pénales	2'010'232.-	2'292'652.-	3'041'560.-
Total	5'352'401.-	7'055'094.-	8'384'629.-

Le montant des indemnités versées aux avocat-e-s a de nouveau notablement augmenté en 2005 (+ 1'329'536.-). Les raisons sont diverses, à savoir:

- La hausse du tarif horaire pour les chef-fes d'étude, en mars 2003, ne s'est répercutée qu'en 2005 pour les grosses procédures civiles et pénales.
- La forte augmentation des requêtes en 2004 (+18%) a déjà commencé à se faire sentir pour les dossiers de petite et moyenne importance.
- La productivité du service s'est améliorée, en raison de l'adoption de nouvelles directives au sujet de la taxation (3'540 décisions en 2005 contre 3'263 en 2004).

Coût moyen d'un dossier

	2003	2004	2005
Civil et administratif	2'029.-	2'455.-	2'492.-
Pénal	1'739.-	1'733.-	2'179.-
Moyenne	1'910.-	2'102.-	2'369.-

Le coût moyen du dossier est en constante progression depuis 2003, en raison de la hausse du tarif horaire pour les chef-fes d'études. En 2005, cette hausse s'est particulièrement répercutée sur la taxation de grosses procédures pénales arrivées à terme (2 ans et plus).

Émoluments pris en charge par l'assistance juridique

	2003	2004	2005
Cour de justice	207'469.-	239'460.-	434'735.-
Tribunal de 1 ^{re} instance	811'831.-	912'905.-	1'059'223.-
Justice de paix	2'397.-	6'745.-	2'000.-
Total	1'021'697.-	1'159'110.-	1'495'958.-

La hausse des émoluments, également en constante progression depuis 3 ans, peut être attribuée à l'augmentation du volume des dossiers d'assistance juridique, ainsi qu'à une application plus stricte du règlement fixant le tarif des greffes en matière civile. Elle doit aussi être mise en relation avec l'amélioration du suivi financier des procédures civiles (cf. 1.2.1.2a ci-dessus).

Pourcentage des recours par rapport aux décisions de refus

En matière civile	2003	2004	2005
Nombre de refus	842	975	1'127
Nombre de recours	166	149	168
Pourcentage	20%	15%	15%

En matière pénale	2003	2004	2005
Nombre de refus	132	185	213
Nombre de recours	21	21	34
Pourcentage	20%	15%	15%

Sur 5'692 demandes traitées, 1'340 d'entre elles, soit 24%, ont fait l'objet d'une décision négative (refus, refus partiel, irrecevable et révocation). En matière civile et administrative, 1'127 décisions de refus ont été rendues (28%), contre 213 en matière pénale (13%).

Il résulte de ce qui précède que le nombre de décisions de refus a globalement augmenté de 15,5% (+180) par rapport à 2004, pour l'ensemble des demandes traitées.

Contre l'ensemble des décisions de refus suscitées, 202 ont fait l'objet d'un recours, représentant un pourcentage de recours, stable depuis 2004, de 15% environ.

1.4.6 Le conseiller en criminalistique auprès des tribunaux

Au cours de l'année 2005, le conseiller en criminalistique a été consulté à 42 reprises (36 en 2004).

Instances judiciaires ayant sollicité des services

	2003	2004	2005
Juges d'instruction	26	24	26
Tribunal de police	1	0	6
Cour correctionnelle	1	1	1
Cour d'assises	1	2	0
Chambre d'accusation	1	0	0
Tribunal de première instance	3	2	4
Tribunal administratif	1	2	0
Parquet	2	5	4
Tribunal des baux et loyers	0	0	1

Genres d'affaires liés aux cas traités

	2003	2004	2005
Escroqueries et abus de confiance	9	2	8
Blanchiment	0	0	1
Homicides par négligence	11	14	13
Lésions corporelles	3	3	4
Faux et usages de faux	10	15	12
Divers (Diffamation, exploitation illégale de personnel étranger, tentative d'instigation à meurtre, etc.)	3	2	4

Les problèmes ressortant des dossiers soumis se rattachaient aux domaines techniques suivants :

	2003	2004	2005
Accidents de circulation	12	16	15
Ecritures/signatures	8	10	20
Documents et datations	6	7	5
Analyse de bandes son ou vidéo et de disques informatiques	1	1	0
Divers (ballistique, lecture labiale)	4	2	2

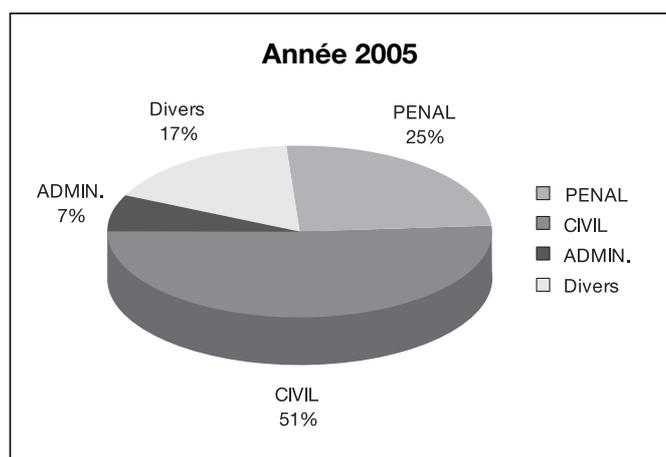
2 Activités des juridictions

2.1 Approche globale - pénal, civil, administratif

2.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2005

Indicateurs	Pénal	Civil	Admin.	Divers	Totaux
Solde début	7'910	24'660	3'907	12'150	48'627
Entrées	22'962	36'888	5'113	9'330	74'293
Total	30'872	61'548	9'020	21'480	122'920
Sorties	23'363	37'431	5'061	8'653	74'508
Solde fin	7'509	24'117	3'959	12'827	48'412
Taux de sortie (E/S)	1.02	1.01	0.99	0.93	1.00

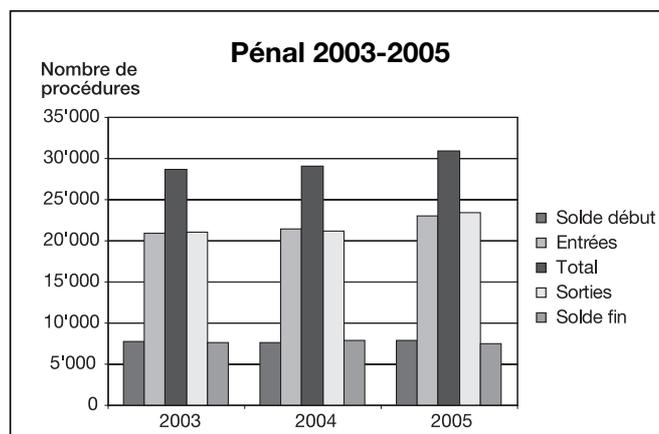
+ 3,4 % de variation annuelle des entrées.



2.1.2 Statistiques globales du domaine pénal

	2003	2004	2005
Solde début	7'727	7'652	7'910
Entrées	20'967	21'399	22'962
Total	28'694	29'051	30'872
Sorties	21'042	21'141	23'363
Solde fin	7'652	7'910	7'509
Taux de sortie (S/E)	1.00	0.99	1.02

+ 7,3 % de variation annuelle.

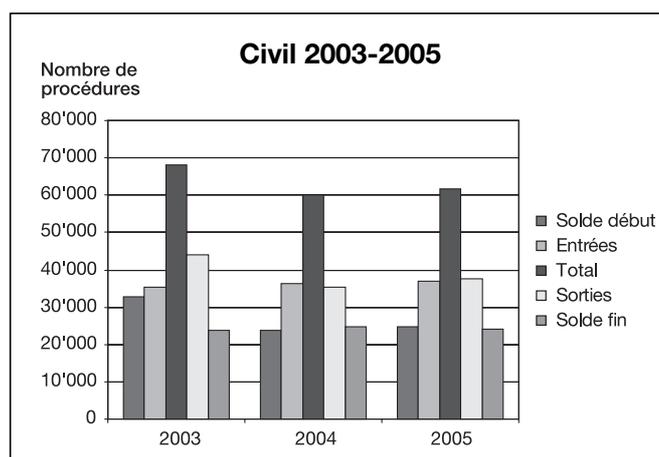


2.1.3 Statistiques globales du domaine civil

	* 2003	2004	2005
Solde début	32'852	23'909	24'660
Entrées	35'189	36'222	36'888
Total	68'041	60'131	61'548
Sorties	44'132	35'471	37'431
Solde fin	23'909	24'660	24'117
Taux de sortie (S/E)	1.25	0.98	1.01

+ 1,84 % de variation annuelle des entrées.

* L'augmentation des sorties est due à l'épuration de nos bases de données concernant certaines successions dans lesquelles aucun acte de procédure n'a été sollicité; c'est ainsi que les dossiers d'environ 12'000 décès, enregistrés ces dernières années, ont été clôturés.



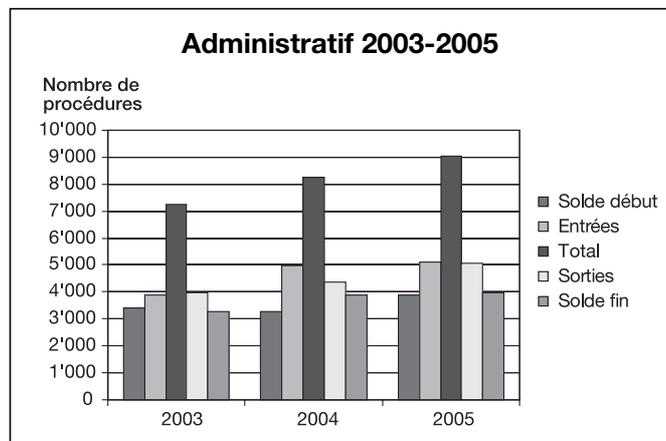
2.1.4 Statistiques globales du domaine administratif

Le domaine administratif comprend :

1. Le Tribunal administratif, auquel sont intégrés le Tribunal des conflits et les diverses commissions de nature administrative (CRUNI, LEX, CRPP, CRIP, CCAF), rattachées au Tribunal administratif.
2. Le Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS) et le Tribunal arbitral depuis le 1^{er} août 2003.
3. La Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites (CSO) depuis le 1^{er} décembre 2002.
4. Les commissions en matière de constructions et d'installations diverses (LCI), d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux et de police des étrangers, rattachées au Pouvoir judiciaire depuis le 15 juillet 2001.

	2003	2004	2005
Solde début	3'391	3'289	3'907
Entrées	3'865	4'984	5'113
Total	7'256	8'273	9'020
Sorties	3'967	4'366	5'061
Solde fin	3'289	3'907	3'959
Taux de sortie (S/E)	1.03	0.88	0.99

+ 2,59 % de variation annuelle des entrées.



2.1.5 Statistiques globales diverses et assistance juridique

Dans le domaine «divers» sont comprises les procédures de l'assistance juridique, les procédures spéciales du Parquet et les notifications d'actes judiciaires.

	2003	2004	2005
Solde début	12'310	13'132	12'150
Entrées	9'305	9'273	9'330
Total	21'615	22'405	21'480
Sorties	8'483	* 10'450	8'653
Solde fin	13'132	11'955	12'827
Taux de sortie (S/E)	0.91	1.13	0.93

+ 0,61 % de variation annuelle des entrées.

* L'augmentation des sorties est due à l'épuration de nos bases de données des procédures de notification, dont les actes n'ont pas été retirés après un an.

2.2 Approche par juridiction

2.2.1 La Cour de justice

2.2.1.1 Statistiques globales de la Cour

L'augmentation du nombre de dossiers traités par la Cour de justice en 2005 par rapport à 2004 est principalement due à la charge toujours plus importante à laquelle doivent faire face les sections pénales (+13% par rapport à 2004). Depuis 2003, la juridiction n'a pas obtenu de moyens supplémentaires dans le secteur juridique, alors que ses rôles n'ont cessé de croître de manière conséquente (+10% à 15% d'entrées chaque année). A l'heure actuelle, la Cour est à la limite de sa capacité d'absorption, de sorte qu'une nouvelle augmentation aurait de graves répercussions sur son fonctionnement (accumulation de retard, suppression de prestations, etc.)

a) Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	2003	2004	2005
Solde début	959	958	1'030
Entrées	2'780	3'142	3'248
Total	3'739	4'100	4'278
Sorties	2'781	3'070	3'273
Solde fin	958	1'030	1'005
Taux de sortie (S/E)	1.00	0.98	1.01

b) Civil

	2003	2004	2005
Solde début	761	736	762
Entrées	1'898	2'193	2'192
Total	2'659	2'929	2'204
Sorties	1'923	2'167	2'204
Solde fin	736	762	750
Taux de sortie (S/E)	1.01	0.99	1.00

c) Pénal

	2003	2004	2005
Solde début	198	222	268
Entrées	882	949	1'056
Total	1'080	1'171	1'324
Sorties	858	903	1'069
Solde fin	222	268	255
Taux de sortie (S/E)	0.97	0.95	1.01

2.2.1.2 La Présidence

a) Le Conseil supérieur de la magistrature

En 2005, le CSM a siégé à raison d'une fois par mois. Il a traité trois enquêtes disciplinaires, examiné une dizaine de dénonciations et cinq demandes de levée de secret de fonction. Deux séances ont été consacrées au contrôle de l'activité des juridictions.

b) La Commission de taxation des honoraires d'avocats

Le nombre de requêtes adressées à la commission qui avait augmenté de 30 % en 2004 par rapport à la moyenne 2002/2003 a légèrement diminué. On constate néanmoins une augmentation d'affaires plus complexes.

	2003	2004	2005
Solde début	34	57	67
Entrées	115	144	122
Total	149	201	189
Sorties	92	134	145
Solde fin	57	67	44
Taux de sortie (S/E)	0.80	0.91	1.19

c) Décisions sur recours en matière d'assistance juridique

Si la proportion des recours par rapport aux décisions de refus d'assistance juridique reste stable, l'augmentation du nombre des recours – freinée en 2004 – a très nettement repris en 2005, avec un taux d'augmentation de 35 % par rapport à 2004.

	2003	2004	2005
Solde début	23	21	21
Entrées	164	149	202
Total	187	170	223
Sorties	166	149	192
Solde fin	21	21	31
Taux de sortie (S/E)	1.01	1.00	0.95

2.2.1.3 La Chambre civile

Le rôle des affaires civiles qui avait augmenté de 12 % en 2004 par rapport à la moyenne 2002/2003 est resté stable en 2005.

	2003	2004	2005
Solde début	382	336	369
Entrées	617	698	702
Total	999	1'034	1'071
Sorties	663	665	705
Solde fin	336	369	366
Taux de sortie (S/E)	1.07	0.95	1.00

2.2.1.4 La Chambre des affaires sommaires

Le nombre des affaires sommaires est resté stable par rapport à 2004 qui a connu une augmentation de 15 % par rapport à 2003.

	2003	2004	2005
Solde début	115	125	103
Entrées	539	577	567
Total	654	702	670
Sorties	529	599	600
Solde fin	125	103	70
Taux de sortie (S/E)	0.98	1.03	1.06

2.2.1.5 La Chambre d'appel des baux et loyers

L'augmentation importante des causes enregistrées en 2004 par rapport à 2003 s'est confirmée en 2005.

	2003	2004	2005
Solde début	145	136	157
Entrées	190	310	302
Total	335	446	459
Sorties	199	289	274
Solde fin	136	157	185
Taux de sortie (S/E)	1.04	0.93	0.91

2.2.1.6 L'Autorité de surveillance

Le nombre d'affaires traitées par l'autorité de surveillance est resté stable dans les différents secteurs d'activité de cette juridiction avec une baisse sensible des adoptions.

Autorité de recours des décisions du Conseil de surveillance psychiatrique

	2003	2004	2005
Solde début	4	3	0
Entrées	25	12	15
Total	29	15	15
Sorties	26	15	15
Solde fin	3	0	0
Taux de sortie (S/E)	0.96	1.25	1.00

Autorité de recours des décisions de la Justice de Paix

	2003	2004	2005
Solde début	3	3	2
Entrées	6	6	4
Total	9	9	6
Sorties	6	7	6
Solde fin	3	2	0
Taux de sortie (S/E)	1.00	1.17	1.50

Autorité de surveillance du registre du commerce

	2003	2004	2005
Solde début	0	3	1
Entrées	7	8	1
Total	7	11	2
Sorties	4	10	1
Solde fin	3	1	1
Taux de sortie (S/E)	0.57	1.25	1.00

Autorité de surveillance du registre foncier

	2003	2004	2005
Solde début	0	1	0
Entrées	3	2	2
Total	3	3	2
Sorties	2	3	2
Solde fin	1	0	0
Taux de sortie (S/E)	0.66	1.50	1.00

Mesures conservatoires ou provisionnelles

	2003	2004	2005
Solde début	7	6	8
Entrées	17	26	28
Total	24	32	36
Sorties	18	24	32
Solde fin	6	8	4
Taux de sortie (S/E)	1.05	0.92	1.14

Autorité de surveillance des tutelles

	2003	2004	2005
Solde début	17	24	11
Entrées	153	199	205
Total	170	223	216
Sorties	146	212	182
Solde fin	24	11	34
Taux de sortie (S/E)	0.95	1.06	0.89

Adoptions

	2003	2004	2005
Solde début	31	21	*23
Entrées	62	62	42
Total	93	83	65
Sorties	72	70	50
Solde fin	21	13	15
Taux de sortie (S/E)	1.16	1.12	1.19

*10 dossiers 2004, inscrits en 2005 car transmis avec retard.

2.2.2 La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale

2.2.2.1 Cour d'assises

Le rôle de la Cour d'assises a enregistré une légère baisse par rapport à l'année 2004. Les rôles des Cours correctionnelles avec et sans jury sont restés stables. En revanche, le rôle de la Chambre pénale qui avait déjà augmenté de près de 8% dans son ensemble en 2004 a continué à s'alourdir considérablement (19% par rapport à 2004), en particulier en raison d'une forte augmentation des appels des jugements du Tribunal de police. Les jours d'audience qui avaient fortement augmenté en 2004 par rapport à 2003 sont restés identiques en 2005 (144 jours).

	2003	2004	2005
Solde début	0	0	0
Entrées	13	20	15
Total	13	20	15
Sorties	13	20	15
Solde fin	0	0	0
Taux de sortie (S/E)	1.00	1.00	1.00

2.2.2.2 Cour correctionnelle avec jury

	2003	2004	2005
Solde début	0	0	0
Entrées	13	14	12
Total	13	14	12
Sorties	13	14	12
Solde fin	0	14	0
Taux de sortie (S/E)	1.00	1.00	1.00

2.2.2.3 Cour correctionnelle sans jury

	2003	2004	2005
Solde début	0	0	0
Entrées	54	42	43
Total	54	42	43
Sorties	54	42	43
Solde fin	0	0	0
Taux de sortie (S/E)	1.00	1.00	1.0

2.2.2.4 Chambre pénale

	2003	2004	2005
Solde début	75	114	119
Entrées	284	312	372
Total	359	426	491
Sorties	245	307	339
Solde fin	114	119	152
Taux de sortie (S/E)	0.86	0.98	0.91

	2003	2004	2005
Appels Tribunal de police	207	236	279

2.2.3 La Chambre d'accusation

1. Le nombre de recours a enregistré une forte augmentation de près de 16% par rapport à 2004.
2. Le nombre de renvois en jugement devant la Cour correctionnelle sans jury a enregistré une hausse sensible.
3. Les demandes de mise en liberté ont fortement augmenté, ce qui a eu des répercussions sur la durée des audiences et le nombre d'affaires gardées à juger.

Recours

	2003	2004	2005
Solde début	96	75	99
Entrées	422	429	497
Total	518	504	596
Sorties	443	405	526
Solde fin	75	99	70
Taux de sortie (S/E)	1.04	0.94	1.05

Autres opérations

	2003	2004	2005
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant avec le jury	12	13	19
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant sans le jury	41	40	54
Renvois devant la Cour d'assises	14	17	14
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	1	0	1
Renvois de la procédure pénale au Parquet du Procureur général	1	3	0
Ordonnances de non-lieu	6	8	7
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	1'178	1'455	1'399
Prolongations du secret	13	13	7
Opposition à la prolongation du secret	0	0	0
Mises en liberté provisoires sans caution	47	37	82
Mises en liberté provisoires avec caution	36	39	53
Mises en liberté provisoires refusées	144	169	165
Ecoutes téléphoniques	375	358	423
Total I	1'868	2'152	2'230
Recours entrés	422	429	496
Total II	2'290	2'581	2'726

- 3 ont concerné des infractions créant un danger collectif (incendie intentionnel)
- 7 ont concerné des infractions à la LStup
- 0 a concerné des confiscations
- 17 ont concerné des infractions diverses (LCR, assistance éducative, diffamation, injures, abus de téléphone, calomnie, brigandage en bande)
- 2 ont concerné une demande de récusation

Recours déposés

	2003	2004	2005
Cour d'assises	16	24	19
Cour correctionnelle avec jury	9	13	12
Cour correctionnelle sans jury	34	50	35
Chambre pénale	3	5	7
Tribunal de police	20	27	30
Tribunal de la jeunesse	5	8	4
Chambre d'accusation	1	0	1
En révision/En récusation	7	2	8
Renvoi du TF	1	3	3

2.2.4 La Cour de cassation

	2003	2004	2005
Solde début	27	33	50
Entrées	96	132	118
Total	123	165	168
Sorties	90	115	135
Solde fin	33	50	33
Taux de sortie (S/E)	0.93	0.87	1.14

La Cour de cassation a prononcé :

73 arrêts comprenant 2 décisions sur demande de récusation, 7 sur demande en révision et a rendu 15 ordonnances de renvoi, suite à une décision du Tribunal fédéral, d'irrecevabilité, de retrait du pourvoi ou de suspension, soit au total **88** décisions.

- Elle a admis 17 pourvois
- rejeté 37 pourvois
- déclaré irrecevable 17 pourvois
- décision sur récusation **2**

13 de ses décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (pourvoi en nullité et/ou recours de droit public). L'autorité fédérale a statué sur 8 d'entre d'eux, respectivement 5 fois en défaveur du recourant et 3 fois en sa faveur. 40 pourvois ont été retirés.

Sur les **73** arrêts rendus :

- 1 a concerné des infractions contre la vie
- 9 l'intégrité corporelle
- 17 l'intégrité sexuelle
- 16 le patrimoine (y compris faux dans les titres)

Causes jugées

	2003	2004	2005
Recours admis	9	13	17
Recours partiellement admis	4	6	1
Recours rejetés	36	32	37
Recours irrecevables	-	1	17
Recours retirés	28	44	40
Ordonnances d'irrecevabilité/ de retrait du pourvoi/ de suspension d'instruction/ de maintien d'instruction suspendue/ de refus d'octroyer l'effet suspensif	14	19	15
Révision : demandes admises	4	0	5
Révision : demandes rejetées	6	1	2
Révision : demandes retirées	1	0	0
Récusations : sans objet	-	1	2
Recours joints	0	2	2
Renvoi du TF	1	1	0

2.2.5 Le Tribunal administratif

Statistiques globales

	2003	2004	2005
Solde début	622	711	516
Entrées	1'137	887	981
Total	1'759	1'598	1'497
Sorties	1'048	1'082	1'048
Solde fin	711	516	449
Taux de sortie (S/E)	0.92	1.21	1.07

	2003	2004	2005
Tribunal cantonal des assurances	213	2	1
Conseil d'Etat, Grand Conseil et Chancellerie	29	33	73
Département de l'économie, de emploi et des affaires extérieures	4	6	8
Département des finances	100	78	62
Département de l'instruction publique	43	28	21
Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement	29	28	30
Département de justice, police et de sécurité / divers et LCR	432	429	468
Département des affaires militaires	5	4	12
Département de l'action sociale et de la santé	16	17	14
Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement	181	164	137
*Divers dont Ville de Genève/Communes/écoles diverses/établissements publics médicaux/Hospice général/Instance d'indemnisation LAVI	75	85	115
Détention administrative	10	13	24
**Département des constructions et des technologies de l'information	0	0	8
**Département de l'économie et de la santé	0	0	1
**Département des institutions	0	0	5
**Département de la solidarité et de l'emploi	0	0	2
TOTAUX	1'137	887	981

*Dès le 1^{er} janvier 2006, les affaires «Ville de Genève et communes» feront l'objet d'une rubrique séparée, celles relevant de l'Hospice général, des établissements publics médicaux, de l'instance d'indemnisation LAVI et des écoles diverses seront rattachées aux départements respectifs.

**Nouveaux départements depuis le 15 décembre 2005.

En 2005, le Tribunal administratif a tenu 52 audiences de délibération, en plénum ou en section, 3 audiences de plaidoirie, 408 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes (397 en 2004) et effectué 35 transports sur place (49 en 2004).

Le nombre total de recours a augmenté de 9,5% (94 recours en plus) par rapport à 2004.

Parmi les recours déposés en 2005, 39% concernent la circulation routière. On peut relever que le nombre de recours dans ce seul domaine a augmenté de 21,6% par rapport à 2004 (68 recours de plus).

On constate également une augmentation des recours à l'encontre des décisions rendues par le Conseil d'Etat, la Chancellerie et le Grand Conseil (+121,2%). En particulier, il y a eu 25 recours dans le domaine de l'exercice des professions de la santé contre aucun en 2004 et 30 recours dans celui de l'aménagement du territoire (planification) contre 8 en 2004.

Le Tribunal administratif a rendu 990 arrêts ou décisions en 2005. 37,2% des causes ont été rayées du rôle en raison du fait que le recours a été retiré ou est devenu sans objet. On compte 18,8% de recours admis ou partiellement admis.

De tous les arrêts rendus en 2005 par le Tribunal administratif, 101, soit 10,2%, ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral ou au Tribunal fédéral des assurances.

En 2005, le Tribunal fédéral a rendu 69 arrêts et le Tribunal fédéral des assurances 24. Le Tribunal fédéral a admis 7 recours, rejeté 41, déclaré irrecevables 10 et rayé du rôle 11. Le Tribunal fédéral des assurances a admis 9 recours, partiellement admis 2, rejeté 11, déclaré irrecevable 1 et en a rayé 1 du rôle.

2.2.6 Autres juridictions rattachées au greffe du Tribunal administratif

2.2.6.1 Tribunal des conflits

En 2005, le Tribunal des conflits a reçu 2 recours et a jugé 1 cause. 2 affaires sont pendantes à fin 2005.

2.2.6.2 Le Tribunal arbitral

Des affaires introduites auprès du Tribunal arbitral, alors qu'il était rattaché au TA (jusqu'au 1^{er} août 2003), 2 causes sont encore à juger.

2.2.6.3 Les Commissions diverses

Commission de recours de l'Université (CRUNI)

	2003	2004	2005
Solde début	23	30	18
Entrées	68	64	56
Total	91	94	74
Sorties	61	76	61
Solde fin	30	18	13
Taux de sortie (S/E)	0.89	1.18	1.08

Parmi les causes jugées pendant l'année 2005, les autorités intimées étaient dans 3 cas la Faculté de médecine, dans 21 cas la Faculté des sciences économiques et sociales, dans 3 cas la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, dans 1 cas la Faculté des sciences, dans 3 cas la Faculté des lettres, dans 1 cas la Faculté de droit, dans 5 cas l'École de traduction et d'interprétation, dans 3 cas l'Institut universitaire des hautes études internationales, dans 1 cas l'Institut universitaire d'études du développement, dans 12 cas la Division administrative et sociale des étudiants (DASE), 4 cas ont été classés «divers», dans 1 cas le Conseil de discipline et dans 2 cas l'Institut européen de l'université.

Sur les affaires jugées en 2005, il convient de signaler que 2 recours ont été déclarés irrecevables, 41 recours ont été rejetés; 14 recours ont été admis et 1 partiellement admis. 3 causes ont été rayées du rôle, soit retirées (2 cas), soit sans objet (1 cas).

Au total, sur les 61 décisions rendues par la CRUNI, 4 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, lequel en a déclaré irrecevable 1 et n'en a pas rayé du rôle. 3 affaires sont encore pendantes.

Commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation (LEX)

En 2005, la LEX n'a reçu aucun recours, elle a jugé 1 affaire et 1 cause est pendante à fin 2005.

Commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison (CRPP)

En 2005, la CRPP n'a reçu aucun recours et en a jugé 1. Fin 2005, 1 cause est encore pendante.

Commission de recours du personnel enseignant de l'instruction publique (CRIP)

En 2005, la CRIP a reçu 1 recours et en a jugé 2. 4 causes sont pendantes à fin 2005.

Commission de recours en matière d'assurance-chômage (CRAC)

En 2005, la CRAC a rayé 1 affaire du rôle et 5 décisions doivent encore être notifiées aux parties à fin 2005.

Commission centrale des améliorations foncières (CCAF)

Cette commission n'a reçu aucun recours. Aucune cause n'est pendante à fin 2005.

2.2.7 Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites (CSO)

	2003	2004	2005
Solde début	134	131	138
Entrées	594	683	568
Total	728	814	706
Sorties	598	676	617
Solde fin	131	138	89
Taux de sortie (S/E)	1.00	0.99	1.09

La CSO est entrée en fonction le 1^{er} décembre 2002, prenant le relais de la Cour de justice, en tant qu'Autorité cantonale de surveillance de ces Offices.

Dans l'exercice de ses tâches générales de surveillance, la CSO a poursuivi ses diverses actions dans les domaines tels que la notification des actes de poursuites, les saisies, le service des ventes, la comptabilité des Offices, en plus du suivi des administrations spéciales et d'établissement de directives en matière de gérance immobilière de conservation et d'archivage de la comptabilité des faillis.

Quant au volet juridictionnel des activités de la CSO, consistant en majeure partie dans le traitement des plaintes, on relève que le nombre d'entrées a diminué de 17 % en 2005 par rapport à 2004, alors que le nombre de sorties est resté important, même s'il est un peu inférieur à 2004, de sorte que le solde final a baissé de 36 % (voir tableau ci-dessus).

2.2.8 Le Tribunal cantonal des assurances sociales

Le Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS) est entré en fonction le 1^{er} août 2003. Il est compétent pour tout le contentieux des assurances sociales qui était auparavant traité par plusieurs juridictions : Commissions cantonales de recours en matière d'assurance-vieillesse et survivants, d'assurance-invalidité, etc. (CRAVS), d'allocations familiales (CAF), d'assurance-chômage (CRAC) et Tribunal administratif (TA).

L'arrêté du Conseil d'État du 30 mai 2005 reportant l'élection des 16 juges assesseurs du TCAS au 25 sep-

tembre 2005 a été annulé par arrêt du Tribunal administratif (TA) du 19 juillet 2005, lequel a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (TF). Ainsi, au 31 décembre 2005, le TCAS statue toujours à trois juges sans assesseurs, sur la base de la disposition transitoire urgente.

2.2.8.1 Statistiques globales

	2004	2005
Solde début	891	693
Entrées TCAS	769	947
Total	1'660	1'640
Sorties	967	998
Solde fin	693	642
Taux de sortie (S/E)	1.25	1.05

Recours/demandes introduits par domaine

	2003*	2004	2005
Assurance-vieillesse et survivants	41	56	56
Assurance-invalidité	80	215	200
Assurance perte de gain	0	0	0
Prestations complémentaires fédérales et cantonales	14	23	50
Allocations familiales	12	28	26
Assurance-chômage	56	120	146
Revenu minimum cantonal d'aide sociale	4	3	7
Assurance-maternité cantonale	0	4	2
Assurance-maladie	33	111	134
Assurance-accidents	31	88	93
Assurances complémentaires LCA	-	17	25
Prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	39	102	205
Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels	0	1	0
Assurance militaire	1	1	3
Total	311	769	947

* du 1^{er} août au 31 décembre 2003.

Le nombre de recours et de demandes introduits en 2005 a augmenté de 23% par rapport à 2004. Les procédures relatives à la prévoyance professionnelle et aux prestations complémentaires fédérales et cantonales ont doublé et les procédures en matière d'assurance-chômage et d'assurance-maladie ont augmenté d'environ 20 %.

En 2005, le TCAS a tenu 430 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes.

29 % des arrêts rendus ont donné totalement ou partiellement gain de cause au recourant/demandeur; 35,5 % l'ont débouté; 4,3 % des arrêts ont déclaré le recours irrecevable et 13,8 % des recours ont été rayés du rôle, parce qu'ils avaient été retirés ou étaient devenus sans objet. Par ailleurs, 4,3 % des causes traitées ont fait l'objet d'un accord entre les parties.

176 arrêts du TCAS notifiés en 2005 ont fait l'objet d'un recours au TFA ou au TF.

Le TFA/TF a rendu 150 arrêts en 2005. 52 recours ont été admis ou admis partiellement. 90 recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables.

2.2.8.2 Le Tribunal arbitral

	2004	2005
Solde début	2	20
Entrées	20	12
Total	22	32
Sorties	2	10
Solde fin	20	22
Taux de sortie (S/E)	0.10	0.83

2.2.8.3 Commissions cantonales de recours en matière d'impôts communal, cantonal et fédéral direct (CCRICC et CCRIFD)

	2003	2004	2005
Solde début	846	918	1'741
Entrées	774	1'595	1'642
Total	1'620	2'513	3'383
Sorties	702	772	1'273
Solde fin	918	1'741	2'110
Taux de sortie (S/E)	0.90	0.48	0.78

Distinction impôts communal et cantonal / impôt fédéral direct

	Impôts com./cant. 2005	Impôt féd. direct 2005
Solde en cours d'instruction au 31.12.2004	1'125	616
Recours enregistrés en 2005	1'064	578
Total	2'189	1'194
Sorties en 2005	860	413
- Décisions rendues	257	58
- Recours retirés	603	355
Solde fin	1'329	781

Survenu dès l'année 2004, l'accroissement très important des recours déposés s'est poursuivi en 2005.

Cette augmentation des entrées s'explique par l'application des nouvelles lois fiscales, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2001 - donc dès l'année fiscale 2001 - et par le retard pris par l'administration fiscale cantonale dans le traitement des réclamations relatives, en général, aux années fiscales 2002, 2003 et 2004. A cela s'ajoute qu'à partir de l'année fiscale 2001, en raison du nouveau droit fiscal harmonisé, l'impôt cantonal et l'impôt fédéral direct sont traités en même temps par l'autorité de taxation tout au long de la procédure de taxation et de réclamation, de sorte que les justiciables contestent quasi systématiquement les deux impôts auprès des deux commissions. Il en résulte, depuis 2004, un fort accroissement des recours en impôt fédéral direct.

Quant au nombre des sorties en 2005, il a notablement augmenté en 2005 par rapport à l'année précédente, de l'ordre de 65 %. Ce sont les retraits de recours qui expliquent cette différence.

2.2.8.4 Commission cantonale de recours en matière de constructions (CCRC)

	2003	2004	2005
Solde début	436	349	367
Recours déposés	311	331	276
Total	747	680	643
Recours traités	398	313	347
Solde fin	349	367	296
Taux de sortie (S/E)	1.27	0.94	1.25

En 2005, le nombre des recours déposés a baissé par rapport aux deux années précédentes. Quant au nombre de recours traités en 2005, il dépasse les recours déposés. Le solde des recours pendants au 31 décembre 2005 est ainsi en diminution, de l'ordre de 20%, par rapport au 31 décembre 2004.

2.2.8.5 Commission cantonale de recours de police des étrangers (CCRPE)

	2003	2004	2005
Solde début	231	216	395
Recours déposés	327	554	541
Total	558	770	936
Recours liquidés	342	375	615
Solde fin	216	395	321
Taux de sortie (S/E)	1.04	0.67	1.14

En 2005, la très forte augmentation enregistrée en 2004 (70 %) s'est maintenue en 2005; par contre, le nombre de sorties a augmenté de 64 %, grâce à une contribution supplémentaire d'un juriste pendant plusieurs mois et à l'optimisation de la gestion des procédures.

Statistiques des mesures de contraintes

	2003	2004	2005
Assignations territoriales	44	37	33
Ordres de mise en détention	26	42	53
Caducités	4	0	0
Relaxe	0	0	1
Renvoi	0	0	0
Total	74	79	87

Statistiques détaillées des mesures de contraintes pour 2005

	Confirmées	Annulées	Total
Assignations cantonales	13	1	14
Assignations locales	19	0	19
Ordres de mise en détention	48	5	53
Demande de mise en liberté	1	0	1
Total	81	6	87

55 audiences ont été tenues en 2005, soit 7 de plus qu'en 2004. Le nombre d'ordre de mises en détention est en hausse chaque année.

23 recours au Tribunal administratif ont été interjetés en 2005: 4 ont été admis totalement ou partiellement et 15 rejetés, outre 4 déclarés irrecevables.

2.2.8.6 La Commission du barreau

Les activités de la commission sont les suivantes :

- Autorité cantonale de surveillance des avocats, conformément à l'article 14 de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats (LLCA);
- Tenue des registres des avocats, avocats stagiaires, ainsi que des avocats ressortissants des pays de l'UE/AELE et autorisés à pratiquer leur profession de façon permanente en Suisse, en vertu des articles 27 et suivants LLCA;
- Tenue du registre des clercs (article 6 de la loi genevoise sur la profession d'avocat, ci-après LPAv).

Durant l'année 2005, la Commission a tenu 10 séances plénières et le bureau a siégé à une dizaine de reprises.

95 nouveaux dossiers ont été inscrits au rôle, d'office ou sur dénonciation, soit une augmentation de quelques 16% par rapport à l'année 2004.

Elle a prononcé 5 avertissements, conformément à l'article 17 LLCA.

En application de l'article 8, alinéa 1, lettre b LLCA (condamnation pénale pour des faits incompatibles avec l'exercice de la profession), la Commission a prononcé une radiation non volontaire du registre des avocats.

La Commission a procédé au classement de 78 procédures inscrites au rôle, 30 d'entre elles faisant l'objet d'une décision de classement motivé.

3 demandes de levée du secret professionnel ont été soumises à la Commission, laquelle en a accordé 2 (article 12 LPAv).

4 demandes de récusation ont été formulées par devant la Commission, laquelle en a accepté 2 et rejeté 2.

Sur 5 demandes de prolongation de stage ou demandes de réinscription au registre des avocats stagiaires, 2 ont fait l'objet d'une décision positive (article 28 LPAv).

Sur 5 demandes de reconnaissance de stages effectués hors canton, 3 reconnaissances ont été accordées, dont une partielle, et 2 refusées.

Enfin, la Commission a nommé 6 suppléants, suite aux décès d'avocats inscrits au registre (article 9 LPAv).

2.2.9 Le Tribunal de première instance

2.2.9.1 Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident

	2003	2004	2005
Solde début	2'758	2'816	3'164
Entrées	3'708	4'196	4'287
Total	6'466	7'012	7'451
Sorties	3'630	3'848	4'198
Solde fin	2'816	3'164	3'253
Jugements sur incident	151	183	170
Taux de sortie (S/E)	0.98	0.92	0.98

Le nombre des procédures ordinaires et accélérées, qui – rappelons-le – représentent l'essentiel de l'activité du Tribunal, est une fois de plus en hausse.

Le nombre de causes nouvelles (4'287) est ainsi en augmentation de:

- 2,2% par rapport à 2004 (4'196),
- 15,6% par rapport à 2003 (3'708),
- 17,5% par rapport à 2002 (3'649),
- 25,2% par rapport à 2001 (3'424),
- 33,6% par rapport à 2000 (3'208).

Le nombre de causes sorties s'est accru de 350 dossiers, soit 9,1% en comparaison avec l'année précédente. Par rapport à l'année 2000, l'augmentation est de 1'107 dossiers, soit 35,8%. Elle s'explique essentiellement par l'absorption de la «vague» de demandes en divorce déposée durant le 2^e semestre 2004 (cf. ci-dessous sous «Affaires de famille») ainsi que, plus généralement, par le souci des juges de tenir leur chambre aussi à jour que possible.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le taux de sorties remonte paradoxalement à 0,98 contre 0,92 l'année précédente.

Le solde au rôle passe de 2'620 dossiers au 31 décembre 1999 à 3'253 au 31 décembre 2005, soit une hausse de 24,2%. Ainsi, une chambre civile pleine, qui avait en moyenne 212 dossiers à son rôle à fin 1999 (causes suspendues comprises), en a 264 à fin 2005 (+25,5%). Si l'on ne compte que les causes réellement en cours (suspendues non comprises), les chiffres (au 30 novembre tirés du contrôle semestriel des causes) sont respectivement de 171 et 202, soit 31 dossiers de plus (+18,1%). On observera que cette hausse sensible, mais surtout inquiétante, est inférieure à celle des causes nouvelles indiquée plus haut (+33,6% pour la même période), ce qui prouve que le Tribunal absorbe actuellement une charge de travail bien plus importante que six ans auparavant.

Tous ces chiffres démontrent si besoin était que la charge de travail du Tribunal est depuis de nombreuses années en augmentation constante et importante.

Les moyens qui lui ont été donnés il y a quelques années, notamment en postes de secrétaires-juristes, ne sont clairement pas suffisants pour lui permettre d'absorber cette masse de travail supplémentaire, ce pour la juridiction dans son ensemble, mais tout particulièrement dans les secteurs administratifs du greffe.

L'attention sur cette situation a déjà été attirée lors des comptes rendus des années précédentes mais l'acuité du problème ne fait que croître au gré de la hausse manifestement structurelle de la charge de travail du Tribunal.

2.2.9.2 Affaires de famille

	2003	2004	2005
Divorces prononcés	1'125	1'213	1'462
Divorces refusés	8	10	5
Séparations de corps prononcées	24	15	15
Annulations de mariage prononcées	0	2	0
Jugements sur mesures protectrices de l'union conjugale	833	890	975
Total affaires de famille	1'990	2'130	2'457
Autres décisions:			
Jugements sur mesures provisoires (traitées par le juge du fond)	140	135	169
Jugements sur mesures préprovisoires (traitées par la présidence)	343	301	303

Ce type d'affaires est en hausse constante, passant de 1'496 en 2000 à 2'457 en 2005 (+64%), ce principalement pour deux raisons.

La première réside dans la propension croissante des personnes mariées à se séparer, lorsque leur couple connaît des difficultés.

La seconde, plus juridique, est à rechercher dans l'introduction du nouveau droit du divorce qui, en prévoyant un délai de vie séparée de 4 ans avant de pouvoir demander le divorce, a incité les justiciables à utiliser la voie des mesures protectrices de l'union conjugale pour aménager rapidement leur vie séparée.

La réduction de 4 à 2 ans du délai de vie séparée, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004, a provoqué une vague de demandes en divorce supplémentaires, dont on retrouve la trace dans le nombre particulièrement élevé de divorces prononcés en 2005.

2.2.9.3 Procédures sommaires

	2003	2004	2005
Solde début	1'471	1'102	1'172
Entrées	6'668	6'936	8'115
Total	8'139	8'038	9'287
Sorties	7'037	6'866	7'549
Solde fin	1'102	1'172	1'738
Taux de sortie (S/E)	1.06	0.99	0.93

Signe de la difficulté croissante des personnes à faire face à leur situation financière, une hausse très sensible du nombre de ces affaires (essentiellement des procédures en mainlevée d'opposition à commandement de payer) est observée par rapport aux deux années précédentes (17% par rapport à 2004 et 21,7% par rapport à 2003), durant lesquelles ce nombre était – il est vrai – particulièrement peu élevé.

A relever également qu'en raison de la surcharge du Tribunal, les audiences de procédures sommaires ont été déléguées aux juges suppléants à partir du mois de d'avril 2005. Cette mesure est toujours en vigueur.

La diminution du taux de sorties est due à l'absorption de l'augmentation des causes nouvelles.

2.2.9.4 Conciliations ordinaires

	2003	2004	2005
Solde début	722	882	769
Entrées	991	968	1'057
Total	1'713	1'850	1'826
Sorties	831	1'081	1'236
Solde fin	882	769	590
Affaires conciliées	28	47	37
Taux de sortie (S/E)	0.84	1.10	1.17

On observe une augmentation sensible également de ces causes (+9,2% par rapport à 2004, +6,7% par rapport à 2003) qui montre que la charge du Tribunal est en augmentation importante même si l'on fait abstraction des affaires de famille, soustraites à la conciliation et en forte expansion comme indiqué plus haut.

Le taux d'affaires conciliées reste extrêmement bas (3%).

Le relèvement du taux de sorties est pour sa part dû à l'épuration de la base de données informatiques à laquelle il a été procédé courant 2005.

2.2.9.5 Chambre commerciale

	2003	2004	2005
Solde début	454	553	607
Entrées	3'840	4'320	4'238
Total	4'294	4'873	4'845
Sorties	3'741	4'266	4'318
Solde fin	553	607	527
Taux de sortie (S/E)	0.97	0.99	1.02

Faillites prononcées

	2003	2004	2005
Faillites 166, 188, 190, 191, 192 et 193 LP	1'208	1'323	1'483

Le nombre de procédures nouvelles déposées en 2005 est en légère régression (-1,9%) par rapport à 2004, année exceptionnellement chargée. Il est toutefois en augmentation conséquente par rapport aux années précédentes (+10,4% par rapport à 2003, +28,7% par rapport à 2002, +33,1% par rapport à 2001, +26,7% par rapport à 2000).

Le nombre de faillites est en augmentation constante depuis de nombreuses années.

2.2.9.6 Présidence

	2003	2004	2005
Mesures provisionnelles	301	320	293
Ordonnances de séquestre	400	385	330
Oppositions à séquestre	149	141	158
Causes gracieuses	96	91	79

Relative stabilité dans ce secteur.

2.2.9.7 Commissions rogatoires

	2003	2004	2005
Commissions rogatoires	69	58	65

2.2.10 Le Tribunal de police

Statistiques globales

	2003	2004	2005
Solde début	571	930	1'174
Entrées	2'350*	2'473	2'750
Total	2'921	3'403	3'924
Sorties	1'991	2'229	2'689
Solde fin	930	1'174	1'235
Taux de sortie (S/E)	0.55	0.90	0.98

* y compris les 280 nouveaux dossiers enregistrés en 2002 et transmis au TP début février 2003 (cf. rapport annuel 2002).

Le Tribunal de police constate une hausse de 11,2% du nombre des affaires nouvelles enregistrées puisqu'il

est passé de 2'473 en 2004 à 2'750 en 2005. D'un autre côté, grâce aux efforts des magistrats et de leurs greffiers, le nombre d'affaires jugées a également augmenté puisqu'il est passé de 2'227 en 2004 à 2'689 en 2005. Il en va de même de la proportion entre les dossiers sortis et les dossiers entrés qui est passée de 90 % à 98 %. Malgré l'augmentation du taux de sortie, le stock n'arrive donc pas à être résorbé.

A noter également que le nombre de dossiers complexes continue de croître, comme le démontre l'augmentation régulière du nombre de classeurs fédéraux contenant les pièces jointes aux dossiers (jusqu'à 500 pages par classeur), soit 140 en 2001, 215 en 2003 et 254 en 2005; ces dossiers sont généralement ceux qui nécessitent un temps important de préparation d'audience et de rédaction du jugement, ainsi que la tenue de plusieurs audiences.

Il faut à cet égard rappeler que la charge TP est une demi-charge (4 magistrats siègent également au Tribunal des baux et loyers et 2 sont élus à mi-charge).

Finalement, l'évolution constante depuis quelques années de la charge de travail dévolue au TP est très inquiétante, particulièrement au regard de l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle partie générale du code pénal qui imposera au juge, dans de nombreux cas, le prononcé d'une peine pécuniaire, laquelle devra être calculée après un examen fouillé de la situation financière de l'accusé.

2.2.11 La Juridiction des baux et loyers

2.2.11.1 La Commission de conciliation en matière de baux et loyers

2.2.11.1.a Section des conciliations

	2003	2004	2005
Solde début	1'808	2'072	2'470
Entrées	5'326	5'158	4'917
Total	7'134	7'230	7'387
Sorties	5'062	4'760	4'814
Solde fin	2'072	2'470	2'573
Taux de sortie (S/E)	0.95	0.92	0.98

Le nombre de nouveaux dossiers entrés a légèrement diminué en 2005 par rapport à 2004 (- 4,8 %), et, pour la 1^{ère} fois depuis 1999, il est inférieur à 5'000 dossiers. En revanche, le taux de sortie est en hausse d'un demi point. Si, paradoxalement, le solde au rôle à la fin de la période est en augmentation, c'est en raison de la présence de lots composés de quelque 470 affaires que la Commission garde en attente car, selon les dires des parties, «elles sont en voie d'arrangement».

L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante:

	2003	2004	2005
Dossiers B	1'061	1'043	1'126
Dossiers L	1'462	1'441	1'193
Dossiers CG	187	157	191
Dossiers D	692	717	831
Dossiers E	1'759	1'715	1'500
Dossiers L77	165	85	76

Note: B = contestation de congé par le locataire; L = fixation du loyer; CG = validation de consignation; D = divers; E = évacuation pour défaut de paiement du loyer; L77 = requête amiable.

Par rapport à 2004, les procédures en contestation de congé par le locataire (dossiers B) sont en augmentation (+ 7,9%), de même que les procédures en validation de consignation (dossiers CG: + 21,7 %) et les dossiers divers (dossiers D: + 15,9 %). Par contre, les dossiers en fixation de loyer (dossiers L) et en évacuation (dossiers E) accusent une diminution (dossiers L: - 17,2 %, dossiers E: - 12,5 %).

Le taux de conciliation est de 35,1 % en 2005; il est calculé en additionnant les affaires conciliées + les affaires retirées en audience par rapport aux affaires conciliées + les affaires retirées en audience + les affaires non conciliées + les décisions. Ce pourcentage est relativement stable depuis 1999. Le taux de conciliation par matière a été le suivant: dossiers B: 42,2 %, dossiers CG: 41,5 %, dossiers D: 24,1 %, dossiers E: 15,7 %, dossiers L: 58,1 %, dossiers L77: 90,1 %.

2.2.11.1.b Section des décisions

Après la forte augmentation enregistrée en 2001 (+ 44 % par rapport à l'année précédente), le nombre de décisions rendues par la Commission de conciliation a régulièrement diminué jusqu'en 2004. En 2005, il est à nouveau en hausse de 20 %, les décisions étant au nombre de 242, dont 199 en matière de congé et 43 en matière de consignation de loyer. Sur ce chiffre, 120 ont fait l'objet d'une procédure de recours au Tribunal des baux et loyers (100 en matière de congé et 20 en matière de consignation de loyer).

On peut estimer à environ 60 les dossiers supplémentaires relatifs à des congés ordinaires (dossiers B), les procédures supplémentaires relatives à des validations de consignation (dossiers CG) s'élevant à 34, ce qui représente près d'une centaine de dossiers supplémentaires, soit environ 2 audiences de décision de plus par mois. Cela entraîne inéluctablement un retard dans les délais de convocation, tant de ces dossiers que de l'ensemble des dossiers ordinaires.

2.2.11.1.c Section des affaires sociales

Suite à l'entrée en vigueur, le 11 novembre 2004, de la loi modifiant l'art. 8 et l'art. 10 de la loi sur la commission de conciliation en matière de baux et loyers, et conformément aux engagements pris, des statistiques ont été tenues au sujet des accords de rattrapage prévus à l'art. 8 al.3, dès le 1^{er} janvier 2005. (L'accord prévoit d'une part l'amortissement de la dette en faveur du bailleur et d'autre part le retrait du congé lorsque l'amortissement a été effectué dans les délais prévus au procès-verbal).

Sur 1'539 procédures d'évacuation pour défaut de paiement de loyer (art. 257d CO) traitées en 2005, 138 ont donné lieu à des procès-verbaux entérinant des accords de rattrapage, soit 9 %. 68 d'entre elles ont été couronnées de succès (19 remises en vigueur expresses du bail, 46 retraits de demandes en évacuation avant l'audience et 2 en audience, impliquant la remise en vigueur implicite du bail), tandis que 70 ont été déclarées par la suite non conciliées.

Il s'en suit que, dans la moitié des cas, le système adopté s'est révélé positif, même si la proportion des accords de rattrapage demeure encore extrêmement modeste, ce qui s'explique en partie par le très grand nombre d'absences de l'ancien locataire aux audiences, malgré les compléments d'information et les autres mesures (renvois du courrier par pli simple) prises par le greffe pour accroître les chances de sauvetage du logement du débiteur.

Il faut d'ailleurs préciser que ce système a même davantage été appliqué, par analogie, en dehors de la Section des affaires sociales, soit dans 95 procédures contre 43 renvois en Section des affaires sociales.

Comme prévu, ces chiffres seront transmis d'abord aux membres réguliers de la Section des affaires sociales en vue d'un premier débat, puis aux représentants des «milieux intéressés» en vue d'un premier bilan, au début du 1^{er} trimestre 2006.

Quant aux 21 autres cas renvoyés en Section des affaires sociales, 13 concernent des dossiers de contestation de congé, 5 des fixations de loyer et 3 des dossiers divers.

2.2.11.1.d Autres activités

a) Les présidents des autorités de conciliation de plusieurs cantons, dont celui de Genève, sont membres du Groupement suisse des magistrats pour la médiation et la conciliation (GEMME-SUISSE), qui a présenté, le 1^{er} juillet 2005, une proposition introduisant la médiation civile dans la future procédure civile fédérale (PCS). Cette proposition a été appuyée à la fois par la Chambre suisse de médiation commerciale (CSMC) et la Fédération suisse des associations de médiation (FSM). Le projet de l'Office fédéral de justice et le message du Conseil fédéral sur la PCS devraient être connus au cours du 1^{er} trimestre 2006.

b) Les autorités de conciliation ont à nouveau été consultées en décembre 2005 sur le dernier projet de révision du droit du bail. Comme par le passé, la CBL s'efforcera de présenter ses remarques de concert avec d'autres autorités de conciliation de Suisse romande.

c) Avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 de la loi sur la médiation civile et conformément aux art. 71A et 71C LPC et 3 LCCBL, la Commission a proposé plus souvent que par le passé aux parties de recourir à la médiation dans les cas qui lui paraissent s'y prêter. Tel est le cas en particulier dans les litiges où les relations de voisinage doivent être rétablies, et en matière de baux commerciaux où les partenaires ont besoin de préserver leurs relations futures, d'aboutir plus rapidement et efficacement à un accord et de rechercher ensemble une solution fondée sur leurs intérêts communs. Ainsi leur a-t-elle recommandé de s'adresser aux associations de médiation qui, depuis peu, figurent maintenant sur le tableau officiel. Dès le 1^{er} janvier 2006, la Commission disposera d'un instrument statistique qui lui permettra de fournir des données plus précises.

2.2.11.2 Le Tribunal des baux et loyers

Statistiques globales

	2003	2004	2005
Solde début	1'751	1'558	1'438
Entrées	2'211	2'221	2'112
Total	3'962	3'779	3'550
Sorties	2'404	2'341	2'368
Solde fin	1'558	1'438	1'182
Taux de sortie (S/E)	1.09	1.05	1.12

Le nombre de nouveaux dossiers inscrits au rôle (entrées) a très légèrement diminué en 2005 par rapport à 2004 (109 affaires en moins en 2005). Il reste néanmoins supérieur à 2'000. Sur les 10 dernières années, la

moyenne annuelle est de 2'233 dossiers nouveaux; ce chiffre passe à 2'293 sur les 5 dernières années. La baisse constatée en 2005 est due pour l'essentiel à la forte diminution du nombre d'évacuations pour défaut de paiement de loyer (249 affaires en moins par rapport à 2004), alors que le nombre des autres procédures est en hausse.

L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante:

a) Baux (contestations de congé par le locataire)

	2003	2004	2005
Solde début	350	268	266
Entrées	223	245	260
Total	573	513	526
Sorties	305	247	276
Solde fin	268	266	250
Taux de sortie (S/E)	1.37	1.01	1.06

b) Loyers (fixations du loyer initial, hausses, baisses)

	2003	2004	2005
Solde début	362	345	274
Entrées	343	248	305
Total	705	593	579
Sorties	360	319	362
Solde fin	345	274	217
Taux de sortie (S/E)	1.05	1.29	1.18

c) Evacuations (pour défaut de paiement)

	2003	2004	2005
Solde début	204	245	247
Entrées	1'050	1'217	959
Total	1'254	1'462	1'206
Sorties	1'009	1'215	1'005
Solde fin	245	247	201
Taux de sortie (S/E)	0.96	1.00	1.05

d) Oppositions aux jugements d'évacuation (pour défaut de paiement)

	2003	2004	2005
Solde début	11	12	25
Entrées	72	87	64
Total	83	99	89
Sorties	71	74	76
Solde fin	12	25	13
Taux de sortie (S/E)	0.98	0.85	1.18

e) Divers (recours, demandes en paiement, évacuations ordinaires, consignations...)

	2003	2004	2005
Solde début	820	675	622
Entrées	461	450	493
Total	1'281	1'125	1'115
Sorties	606	503	617
Solde fin	675	622	498
Taux de sortie (S/E)	1.31	1.12	1.25

Les procédures en évacuations pour défaut de paiement (qui avaient augmenté de 15,9% en 2004) sont en diminution (- 21,2%), tout comme les oppositions aux jugements d'évacuation (- 26,4%). En revanche, toutes les autres nouvelles procédures sont en hausse: les contestations de congé par le locataire (+ 6,1%), les procédures en fixation de loyer (+ 23%), les dossiers divers (+ 9,5%).

Exception faite des procédures en fixation de loyer, qui accusent une légère baisse, les taux de sortie de tous les types de procédure sont en progression et se situent au-dessus de 100%, ce qui explique la diminution du solde final.

Par quelques mesures organisationnelles internes, le Tribunal a pu réduire très sensiblement les délais de convocation, notamment dans le cadre des enquêtes.

2.2.12 La Jurisdiction des prud'hommes

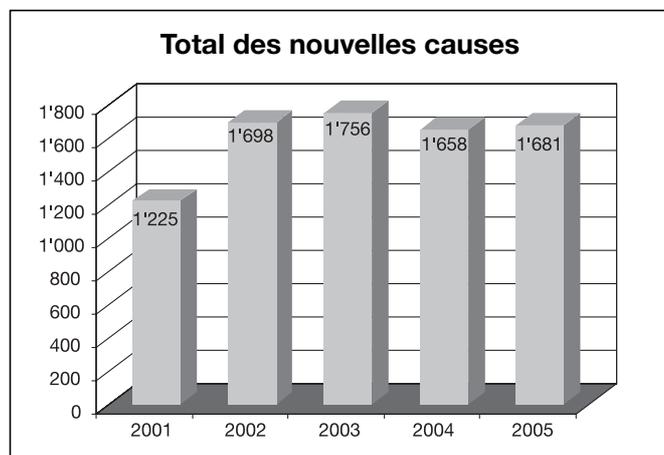
Statistiques globales

	2003	2004	2005
Solde début	1'091	1'164	*970
Entrées	1'756	1'658	1'681
Total	2'847	2'822	2'651
Sorties	1'683	1'634	1'780
Solde fin	1'164	1'188*	871
Taux de sortie (S/E)	0.96	0.98	1.05

* Durant l'année 2005, il a été procédé à une mise à jour de la base de données de la juridiction des prud'hommes, ce qui explique la différence existant entre le «solde fin 2004» et le «solde début 2005»

1'681 entrées nouvelles ont été enregistrées devant la Jurisdiction des prud'hommes en 2005, contre 1'658 en 2004. Il s'agit d'une légère augmentation de 1,38% du nombre de nouveaux dossiers. Si l'on peut constater une certaine stabilisation depuis 2003, il ne faut pas perdre de vue qu'il existe une réelle augmentation de la charge de travail de la juridiction des prud'hommes depuis 2002. En effet, depuis cette dernière date le taux de nouvelles affaires a évolué comme suit :

- en 2002 + 38,6% par rapport à 2001
- en 2003 + 3,4% par rapport à 2002
- en 2004 - 5,6% par rapport à 2003
- en 2005 + 1,38% par rapport à 2004



Dès lors, si l'on compare les résultats de l'année 2001 à 2005, l'augmentation demeure encore de 37,22%. Les collaborateurs et collaboratrices du greffe, plus particuliè-

rement ceux et celles rattachés à son secteur juridique, doivent faire face à une charge de travail considérable, alors que son effectif n'a pas été augmenté depuis 2001, malgré les demandes réitérées de postes supplémentaires depuis 2004. Il va sans dire que le secteur juridique de la juridiction se trouve dans une situation critique et accumule très régulièrement un retard important dans la rédaction des décisions, alors que le droit fédéral impose une procédure rapide, compte tenu de la nature des prétentions pécuniaires portées devant cette autorité judiciaire.

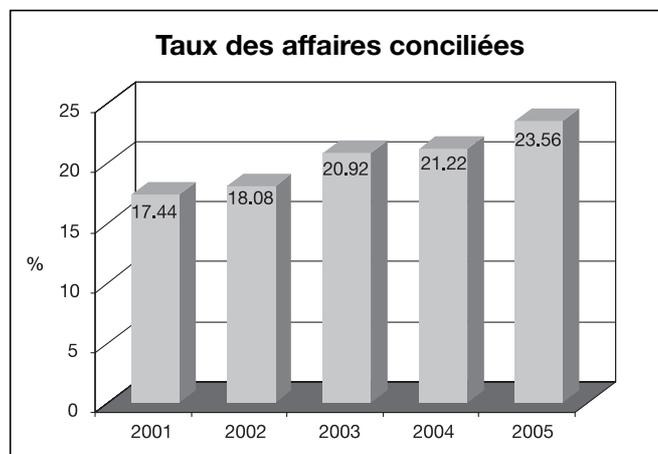
Enfin, l'augmentation du taux de sortie est due à l'épuration de notre base de données, plus particulièrement des procédures suspendues en raison de la faillite de l'une des parties. Toutefois, vu l'importance de l'épuration à laquelle il a été procédé, ce taux de sortie est très peu représentatif.

2.2.12.1 Conciliation

En 2005, 1'515 causes ont été inscrites en conciliation, dont 206 reportées de 2004. Le nombre de nouvelles affaires inscrites au rôle de la conciliation s'élève à 1'309 contre 1'272 en 2004, ce qui représente une augmentation de 2,90%.

1'290 causes sont sorties du rôle de la conciliation par transactions, jugements, retraits, radiations et renvois au tribunal ou cour d'appel.

Le taux des affaires conciliées est de 23,56% (soit 304 causes conciliées). Ce résultat est en constante augmentation (21,22% en 2004, 20,92% en 2003, 18,08% en 2002, 17,44% en 2001).



67 causes ont été jugées (31 en 2004, 15 en 2003 et 12 en 2002). En outre, 211 causes (257 en 2004) ont été retirées, rayées ou jointes, ce qui représente 16,35% des causes sorties du rôle de la conciliation.

En résumé, sur 1'290 causes sorties du rôle de la conciliation en 2005, 582 sont définitivement sorties du rôle de la juridiction des prud'hommes, soit 45,11% (contre 42,44% en 2004 et 39,31% en 2003). Ce taux est également en constante augmentation depuis 2003.

708 causes ont été renvoyées devant les tribunaux et aucune cause n'a été directement renvoyée à la Cour d'appel en vertu de l'art. 27 LJP (1 en 2004). 225 causes sont reportées à l'année suivante, dont 40 suspendues (71 en 2004).

1'238 audiences de conciliation auront été tenues en 2005 contre 1'226 en 2004.

	2003	2004	2005
Solde début	338	348	206*
Entrées	1'353	1'272	1'309
Total	1'691	1'620	1'515
Sorties	1'343	1'357	1'290
Solde fin	348	263*	225
Taux de sortie (S/E)	0.99	1.06	0.98

* Durant l'année 2005, il a été procédé à une mise à jour de la base de données de la juridiction des prud'hommes, ce qui explique la différence existant entre le «solde fin 2004» et le «solde début 2005»

2.2.12.2 Tribunaux

En 2005, 1'358 causes ont été inscrites aux rôles des tribunaux des prud'hommes (1'466 en 2004, 1'434 en 2003 et 1'296 en 2002), dont 595 reportées de 2004. En conséquence, ce sont 763 nouvelles causes qui ont été inscrites au rôle, ce qui représente une diminution de 8,07 %.

859 causes sont sorties des rôles des tribunaux en 2005 (773 en 2004), dont 59 par conciliation ou jugement-accord (6,86 % contre 11,77 % en 2004 et 9,02 % en 2003).

Les tribunaux ont rendu en 2005, 164 ordonnances préparatoires (113 en 2004), 474 jugements contradictoires au fond (342 en 2004), 111 jugements par défaut (110 en 2004) et 6 jugements incidents (9 en 2004).

Le tribunal a rendu 132 jugements contradictoires au fond de plus qu'en 2004, ce qui représente une augmentation sensible de 38,59 %.

215 causes ont été retirées, rayées ou sont sorties par jonction (230 en 2004 et 166 en 2003).

225 causes sont reportées à l'année suivante (693 en 2004), dont 77 sont suspendues (133 en 2003).

L'augmentation du taux de sortie est due non seulement à l'épuration de notre base de donnée des procédures suspendues en raison de la faillite de l'une des parties, mais également au travail considérable des tribunaux des prud'hommes.

Les tribunaux ont tenu 804 audiences (contre 876 en 2004, 881 en 2003).

	2003	2004	2005
Solde début	560	636	*595
Entrées	874	830	763
Total	1'434	1'466	1'358
Sorties	798	773	859
Solde fin	636	693*	499
Taux de sortie (S/E)	0.91	0.93	1.12

* Durant l'année 2005, il a été procédé à une mise à jour de la base de données de la juridiction des prud'hommes, ce qui explique la différence existant entre le «solde fin 2004» et le «solde début 2005»

2.2.12.3 Cour d'appel

En 2005, 401 causes ont été inscrites au rôle de la Cour d'appel (439 en 2004), dont 171 reportées de 2003 (181 en 2003). Le nombre de nouvelles causes inscrites au rôle de la Cour d'appel s'élève à 230 en 2005 contre 258 en 2004. Par rapport à l'année 2004, ce chiffre représente une diminution du nombre de nouvelles causes de 10,85 %, ce malgré la forte augmentation de jugements contradictoires rendus en première instance.

242 causes sont sorties du rôle (213 en 2004), dont 12 par conciliation ou arrêt-accord (contre 13 en 2004), ce qui représente 4,95 % des causes (6,10 % en 2004).

En 2005 ont été rendus 197 arrêts contradictoires (soit une augmentation de 23,12 % par rapport à 2004), 3 arrêts incidents (6 en 2004), 23 ordonnances préparatoires (21 en 2004) et 18 appels ont été radiés, retirés ou sortis par jonction (30 en 2004). 15 appels ont été déclarés irrecevables (contre 10 en 2004).

Sur 197 arrêts contradictoires au fond, 46,19 % des jugements ont été totalement confirmés (33,75 % en 2004), 4,06 % ont été annulés et renvoyés au tribunal (contre 5 % en 2004) et 49,74 % ont été réformés (contre 61,25 %), en tout ou partie. Le nombre relativement important de jugements réformés doit toutefois être relativisé, la Cour d'appel préférant annuler un jugement dans son intégralité, même s'il est réformé sur un point, parfois même de détail. Quoi qu'il en soit, même si ce taux demeure conséquent, force est de constater qu'il a sensiblement diminué par rapport à 2004.

159 causes sont reportées à l'année suivante contre 226 en 2004.

La Cour d'appel aura tenu 208 audiences en 2005, contre 192 en 2004.

	2003	2004	2005
Solde début	190	181	*171
Entrées	163	258	230
Total	353	439	401
Sorties	172	213	242
Solde fin	181	226*	159
Taux de sortie (S/E)	1.06	0.82	1.05

* Durant l'année 2005, il a été procédé à une mise à jour de la base de données de la juridiction des prud'hommes, ce qui explique la différence existant entre le «solde fin 2004» et le «solde début 2005»

2.2.12.4 Tribunal fédéral

En 2005, 30 recours en réforme ont été interjetés devant le Tribunal fédéral, contre 32 en 2004.

Le Tribunal fédéral a rejeté 12 recours (9 en 2004), en a admis partiellement 3 contre 2 en 2004, 3 ont été déclarés irrecevables et 1 recours a été retiré. 11 recours sont reportés à 2006.

En 2004, 12 recours de droit public ont été interjetés devant le Tribunal fédéral (19 en 2003).

Le Tribunal fédéral a admis partiellement 4 recours, en a rejeté 3. 5 recours sont reportés à 2005.

2.2.12.5 Commission de conciliation en matière d'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail /CCeG

En 2005, 12 causes ont été inscrites au rôle de la Commission, dont 1 reportée de 2004.

Sur 82 causes introduites entre 1998 et 2005, 75, soit 91,5 %, concernent des rapports de droit privé, et 7, soit 8,5 %, concernent des rapports de droit public. 11 causes introduites en 2005 concernaient des rapports de droit privé, 1 des rapports de droit public.

Le nombre de causes introduites est en régression. Alors qu'il était en constante augmentation jusqu'en 2003, il a fortement chuté en 2004 et 2005, passant de 21 causes pour l'année 2003 à 10 pour l'année 2004, puis à 11 pour l'année 2005.

	2003	2004	2005
Solde début	1	1	1
Entrées	20	10	11
Total	21	11	12
Sorties	20	10	11
Solde fin	1	1	1
Taux de sortie (S/E)	1.0	1.0	1.0

2.2.13 Le Tribunal tutélaire

	2003	2004	2005
Dossiers ouverts	2'023	2'186	1'973
Mesures prises	4'154	4'469	4'784
Mesures levées	1'405	1'411	1'611
Dossiers en cours	6'191	6'693	6'898

Le nombre de nouveaux dossiers est en baisse de 4,8 % par rapport à 2004. Le nombre de dossiers en cours a augmenté de 20 % par rapport à 2002 (5'775 dossiers). En 2005, cela se traduit par une nouvelle augmentation du nombre de mesures prises de 7 % par rapport à 2004.

En 2005, 56 attributions d'autorité parentale conjointe ont été prononcées, contre 45 en 2004 et 33 en 2003. Les procédures portant sur la modification des relations personnelles se montent à 264. Ces procédures ont augmenté de plus de 100 % en cinq ans (126 en 2001, 188 en 2002, 208 en 2003, 245 en 2004 et 264 en 2005).

12 mesures de privation de liberté à des fins d'assistance ont été prononcées pour des personnes majeures en 2005 contre 11 en 2004 et 4 pour des enfants mineurs en 2005 contre 5 en 2004.

	2003	2004	2005
Nominations de tuteurs (majeurs et mineurs)	258	252	234
Nominations de curateurs (majeurs et mineurs)	1'383	1'419	1'388
Retraits de garde	55	77	65

Pour les personnes majeures, le nombre de curatelles instaurées en 2005 a diminué de 4 % par rapport à 2004 et le nombre de tutelles instaurées en 2005 a augmenté de 10 % par rapport à 2004.

Pour les personnes mineures, le nombre de curatelles instaurées a augmenté de 1,6 % par rapport à 2004 et le nombre de tutelles instaurées a diminué de 30 % par rapport à 2004.

2.2.14 La Justice de Paix

2.2.14.1 Dossiers successoraux

	2003	2004	2005
Décès enregistrés	3'462	3'166	3'325
Testaments déposés	988	962	941
Répudiations	1'593	1'665	1'718
Faillites requises	468	520	514
Dossiers successoraux complexes	261	306	229

Le nombre de décès enregistrés a augmenté de 5 % par rapport à 2004.

Après une diminution progressive en 2002 et 2003 du nombre de liquidations de successions par voie de faillite, le chiffre est stable depuis 2004 pour atteindre celui de 2001 (517).

Le nombre de dossiers successoraux complexes a diminué de 24 % par rapport à 2004 et de 11 % par rapport à 2003. Les dossiers successoraux complexes comprennent notamment les demandes d'inventaire civil qui ont diminué de 53 % par rapport à 2004 et les requêtes de bénéfice d'inventaires qui ont augmenté de 20 % par rapport à 2004.

2.2.14.2 Conciliations obligatoires

	2003	2004	2005
Solde début	373	629	465
Entrées	2'282	2'211	2'018
Total	2'655	2'840	2'483
Sorties	2'026	2'375	1'743
Solde fin	629	465	740
Taux de sortie (S/E)	0.89	1.07	0.86

Le nombre de requêtes déposées à la Justice de Paix continue à diminuer. Une diminution de 8,7 % par rapport à 2004 est constatée. Ce nombre de 2'018 nouvelles requêtes reste néanmoins supérieur au nombre de requêtes déposées en 2002, soit 1'975.

Sur les 1'572 affaires convoquées, 183 ont pu être conciliées, soit 11,6 %

L'autorisation d'introduire a été accordée dans 301 procédures. Sur ces 301 affaires non conciliées, 132 ont été introduites par devant le Tribunal de première instance, soit 43,8 %, alors que 57,8 % des affaires non conciliées avaient été introduites en 2004.

971 jugements ont été rendus, dont 877 par défaut.

L'augmentation de 59 % de solde de fin malgré une diminution du nombre de nouveaux dossiers s'explique par une diminution du nombre d'audiences due à un manque de personnel au greffe de la Justice de Paix-conciliations.

2.2.14.3 Conciliations volontaires

	2003	2004	2005
Solde début	3	3	3
Entrées	5	2	2
Total	8	5	5
Sorties	5	2	2
Solde fin	3	3	3
Taux de sortie (S/E)	1.0	1.0	1.0

Le nombre total de demandes de conciliations volontaires fondées sur l'article 9 LOJ reste faible.

Aucune conciliation opérée par les maires et les adjoints des communes, en vertu de l'article 152 LOJ, n'a été signalée au greffe de la Justice de paix.

2.2.14.4 Affaires médicales (article 11A LOJ)

	2003	2004	2005
Solde début	5	5	8
Entrées	4	10	7
Total	9	15	15
Sorties	4	7	4
Solde fin	5	8	11
Taux de sortie (S/E)	1.0	0.70	0.57

Le nombre de dossiers d'affaires médicales que le Juge de paix doit instruire reste faible. Sur les 4 procédures sorties, 1 a fait l'objet d'un jugement contradictoire.

2.2.15 Le Tribunal de la jeunesse

	2003	2004	2005
En cours au 1 ^{er} janvier	645	709	694
Affaires nouvelles	1'907	1'974	2'024
Total	2'552	2'593	2'605
Affaires jugées	633	650	615
Total des sorties	1'843	1'899	1'805
Solde fin	709	694	800
Taux de sortie (S/E)	0.96	0.96	0.89

Le nombre total de causes (2'605 en 2005 contre 2'593 en 2004) et celui des nouvelles procédures (2'024 en 2005 contre 1974 en 2004) sont en augmentation, comme ces précédentes années. La variation par rapport à 2004 est néanmoins trop faible pour en tirer des conclusions significatives quant à la hausse de la délinquance juvénile.

Le nombre des détentions préventives a par contre diminué (364 en 2005 contre 392 en 2004), ce qui est réjouissant, même si ce chiffre doit être analysé avec prudence, dès lors qu'il peut fluctuer en fonction de nombreux paramètres, souvent imprévisibles.

Le nombre d'observations en milieu fermé est resté quasiment stable (59 en 2005 contre 57 en 2004). Ces chiffres confirment les besoins importants en cette matière concernant des adolescent-e-s et aussi des enfants, dont la problématique peut s'avérer très lourde et complexe.

Il est à relever, en ce qui concerne la catégorie des mineur-e-s de moins de 15 ans, que le nombre de dessaisissements du juge des enfants du Service de protection de la jeunesse a nettement augmenté (84 en 2005 contre 53 en 2004). Ce résultat confirme l'évolution notée ces dernières années, décrite comme inquiétante dans le rapport d'activité 2003, et permet d'affirmer que le chiffre de 2004, nettement inférieur à celui de 2003, année au cours de laquelle 79 dessaisissements avaient déjà été constatés, ne représentait malheureusement pas vraiment une inversion de tendance.

L'ouverture de la deuxième Clairière, au mois de juin, a offert 14 places supplémentaires (dont une pour handicapé-e). Elle a permis, d'une part de séparer les jeunes bénéficiant d'une observation en milieu fermé de ceux se trouvant en détention préventive ou en exécution de peine, ce qui s'avère très positif, d'autre part d'éviter au maximum, mais malheureusement pas totalement, la nécessité d'avoir recours à la prison de Champ-Dollon et à la maison d'arrêt pour femmes de Riant-Parc.

2.2.16 Le Ministère public

2.2.16.1 Statistiques globales

	2003	2004	2005
Solde début	4'616	4'370	4'656
Entrées	18'790	19'403	20'845
Total	23'406	23'773	25'501
Sorties	19'036	19'117	21'241
Solde fin	4'370	4'656	4'260
Taux de sortie (S/E)	1.01	0.99	1.02

2.2.16.2 Détail des opérations

	2003	2004	2005
Procédures nominatives enregistrées dans l'année	14'313	14'922	14'800
Procédures contre X enregistrées dans l'année	1'473	1'380	1'489
Procédures en conversion d'amende enregistrées dans l'année	2'255	2'405	3'879
TOTAL DES NOUVELLES PROCÉDURES (nominatives, c/X et en conversion d'amende)	18'041	18'707	20'168
Solde des procédures (nominatives et c/X enregistrées dans l'année précédente)	4'616	4'370	4'261
TOTAL DES PROCÉDURES	22'657	23'077	24'429
Ouvertures d'informations	2'673	2'635	2'664
Ordonnances de condamnation	2'652	3'112	3'407
Renvois au Tribunal de police	1'767	1'859	2'065
Renvois à la Cour Correctionnelle	58	58	74
Renvois à la Cour d'assises	14	17	14
Renvois à d'autres autorités	864	873	830
TOTAL DE CES OPÉRATIONS	8'028	8'554	9'054
Classements avant instruction	11'222	10'752	11'287
Classements après instruction	640	534	481
TOTAL DES CLASSEMENTS	11'862	11'286	11'768
Procédures non pénales (PG) enregistrées au Parquet	2'813	2'144	2'081

Le nombre des procédures enregistrées au Parquet du Procureur général en 2005 a encore augmenté. Il s'agit toutefois essentiellement d'une augmentation des procédures en conversion d'amendes qui ont passé de 2'405 procédures en 2004 à 3'879 en 2005 (+61%). Le nombre des autres procédures pénales est en très légère augmentation.

Pour la 2^{ème} fois au cours des trois années écoulées, le nombre des procédures traitées dépasse celui des procédures entrées (taux de sortie: 1,02), ce qui est le signe d'un bon fonctionnement de la juridiction.

Il faut relever une augmentation conséquente du nombre de procédures renvoyées en la Cour correctionnelle qui est passé de 58 en 2004 à 74 en 2005 (+27%). On constate notamment une augmentation des renvois pour abus de confiance, d'acte d'ordre sexuel avec des enfants, contraintes sexuelles et viols.

La juridiction n'a pas connu de changement de magistrat au cours de l'année. Trois magistrats ont suivi le cours postgrade HES pour magistrats pénalistes organisé par la Haute École de Gestion de Neuchâtel.

Pour mener à bien ses tâches, la juridiction s'est trouvée dans la nécessité de recourir à l'aide de 8 personnes placées par l'Office cantonal de l'emploi.

Le nombre des procédures ouvertes pour violation du devoir d'assistance ou d'éducation (+119%) et pour mise en danger du développement des mineurs a augmenté de façon significative par rapport à l'année précédente (+12%). Le Service de protection de la jeunesse a en effet dénoncé davantage de situations de maltraitance au Procureur général.

Le nombre de procédures ouvertes pour violation d'une obligation d'entretien est plus élevé que les années précédentes (+23%), en raison d'un changement de pratique du SCARPA, qui dénonce plus rapidement les cas.

Les procédures pour conduite en état d'ébriété ont également augmenté (+15%). On ne peut pas imputer cette augmentation à la nouvelle disposition de la Loi sur la Circulation routière réprimant la conduite avec une alcoolémie de 0,5 à 0,8 ‰, ces cas étant traités en général par le Service des contraventions. En revanche, le changement de loi s'est accompagné d'une hausse des contrôles qui explique l'augmentation des procédures en la matière.

2.2.16.3 Exécution des jugements d'évacuation

	2003	2004	2005
Jugements dont l'exécution a été requise pendant l'année	729	824	792
Causes en cours au début de l'année	759	805	835
Total	1'488	1'629	1'627
Audiences convoquées	690	689	783
Jugements exécutés :			
- par la force publique	142	113	137
- par abandon des lieux	254	246	348
- volontairement	150	221	198
Total	546	580	683
Requêtes retirées	137	214	183
Causes restant en cours	805	835	761
- dont suspendues d'accord	367	331	260

Le nombre des requêtes en exécution de jugements d'évacuation a légèrement diminué (-3%). En revanche, le nombre des personnes convoquées a augmenté (+13%). Les personnes faisant l'objet d'un jugement d'évacuation qui ne se sont pas présentées à l'audience ont fait, dans 85% des cas, l'objet d'une ordonnance d'évacuation immédiate. Cette proportion est inverse pour les personnes qui se sont présentées à l'audience. En effet, 46% d'entre elles ont bénéficié d'une suspension de la procédure et conservé ainsi la disposition des locaux et 28% ont obtenu un délai humanitaire à l'évacuation. Seules 24% des personnes présentes à l'audience ont fait l'objet d'une évacuation immédiate.

Trois ventes aux enchères publiques des biens entreposés au Dépôt de l'État et réalisées dans le courant de l'année ont produit un montant de Fr. 74'125.-.

2.2.17 L'Instruction

2.2.17.1 Procédures pénales

	2003	2004	2005
Solde début	1'254	1'109	998
Entrées	2'765	2'740	2'776
Total	4'019	3'849	3'774
Sorties	2'910	2'851	2'692
Solde fin	1'109	998	1'082
Taux de sortie (S/E)	1.05	1.05	0.97

Au-delà de quelques variations minimales, ce tableau permet de constater que le nombre des procédures pénales parvenues à l'Instruction ces dernières années demeure stable.

En 2005, les juges d'instruction se sont vus confier 36 dossiers de plus qu'en 2004 (+1,31%). Il y a lieu de relever à cet égard que les ouvertures d'information du Parquet dans des dossiers sans interpellation directe d'une personne sont stables, de sorte que c'est plutôt le nombre de dossiers de permanence qui varie quelque peu.

Le solde des procédures en stock à fin 2005 est supérieur (+84) au solde 2004. Il en découle que le taux de sortie est légèrement défavorable, dans le sens où l'Instruction a reçu plus de dossiers qu'elle n'en a terminés (ce taux est toujours satisfaisant, puisqu'il reste très proche de 1). Malgré les efforts fournis par la juridiction, confrontée aux limites de la mise à disposition de personnel et aux limites de la capacité à traiter les affaires par les 15 juges, il n'a pas été possible de faire mieux. La complexification des affaires, la multiplication des interventions des parties et la multiplication exponentielle des requêtes d'actes d'instruction formulées par celles-ci ont pour conséquence qu'il devient extrêmement difficile de cadencer l'instruction d'une affaire de façon à la terminer rapidement. Il faut encore évoquer les limites des disponibilités de la police, confrontée aux mêmes soucis de moyens et de personnel.

Les procédures à caractère social marqué (abus sexuels, conflits intra-familiaux) sont en constante augmentation et exigent du juge un temps d'écoute important. Par ailleurs, 2005 a également été marquée par quelques affaires de démantèlement de réseaux de trafiquants de stupéfiants ayant abouti à l'interpellation d'une quinzaine de personnes par affaire. C'est ainsi que des magistrats ont eu à gérer pendant des mois une trentaine de détenus en même temps, avec des pointes allant jusqu'à plus de 70 détenus. Il est évident que de telles situations nécessitent du juge, du greffier et du staff d'appui un engagement sans limites.

Enfin, les procédures à caractère financier exigent de plus en plus de vérifications tous azimuts et des recherches de dimension internationale. Dans ce domaine, la procédure pénale est souvent utilisée à d'autres fins (indemnisation, recherche d'informations utiles pour d'autres procédures, etc.), de sorte que les interventions des parties se multiplient, le juge peinant à limiter les actes.

On relèvera ici aussi que les besoins de support administratif et de gestion (classement, numérotation, photocopies, scannage, gestion de documents informatiques et

sous format papier, archivage, etc.) pour le compte des divers cabinets de juges s'avèrent de plus en plus importants. L'accomplissement de ces tâches, nouvelles pour la plupart, techniquement évolutives et en constante augmentation, est notamment commandé par les exigences posées par la jurisprudence en matière d'entraide judiciaire internationale (cf. *infra*), par la gestion administrative de procédures toujours plus complexes et volumineuses et par l'adaptation indispensable et inévitable du traitement des dossiers aux moyens et techniques informatiques/numériques actuels, d'une part, et aux évolutions législatives fédérales et cantonales actuelles et futures, d'autre part.

Outre les moyens matériels et informatiques y relatifs, il va de soi que ces adaptations impératives doivent être dotées des ressources humaines nécessaires, lesquelles s'avèrent malheureusement insuffisantes en l'état.

L'occasion est enfin ici donnée de reconnaître à nouveau au personnel de la juridiction sa disponibilité, son engagement, son dynamisme et son intérêt au travail indéfectibles, sans lesquels les juges d'instruction ne pourraient travailler à haut régime, comme tel est le cas, et mener à bien la mission qui est la leur.

L'encadrement, la formation et la formation continue du personnel apparaissent comme une nécessité constante. Quand bien même il peut lui arriver de perturber le déroulement du travail quotidien des cabinets, la formation des nouveaux collaborateurs, en soi indispensable dans la mesure où les métiers exercés au sein de la juridiction (greffier-ères, huissier-ères, analystes en criminalité économique) ne connaissent pas d'équivalents ailleurs, constitue une priorité. Le temps et les ressources nécessaires, considérables vu le degré de complexité sans cesse croissant de ces métiers, en particulier celui de greffier-ère du juge d'instruction, doivent y être consacrés. Il en va de même des réflexions permanentes menées quant à l'adaptation des outils et des méthodes de travail, ainsi que de l'exploitation optimale des ressources informatiques. Malheureusement, le temps pouvant être consacré à ces tâches s'avère souvent insuffisant, compte tenu de la surcharge du travail en cabinet.

2.2.17.2 Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, cautionnements préventifs, demandes d'extradition

	2003	2004	2005
Solde début	306	222	205
Entrées	373	386	360
Total	679	608	565
Sorties	457	403	362
Solde fin	222	205	203
Taux de sortie (S/E)	1.23	1.04	1.01

Le nombre de commissions rogatoires émanant d'autorités étrangères est relativement stable ces dernières années, malgré une diminution de 26 dossiers par rapport à 2004 (-6,74 %).

Les évolutions jurisprudentielles de ces deux dernières années ont sensiblement complexifié le traitement des procédures d'entraide, s'agissant notamment de l'intervention devenue obligatoire des parties dans le tri des pièces susceptibles d'être communiquées à l'Autorité requérante.

Par ailleurs, le nombre et le type des instruments financiers à disposition de la population requièrent une multiplication des actes de vérification nécessaires à une réponse exhaustive, mais ciblée, de la requête d'entraide.

2.2.17.3 Activités des juges d'instruction

	2003	2004	2005
Procédures reçues (Renvois + ouvertures)	2'714	2'668	2'720
Commissions rogatoires reçues	372	384	349
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'417	2'471	2'541
Mandats d'amener décernés	122	147	105
Mandats d'amener exécutés	34	20	36
Mandats d'amener révoqués pour prescription	108	102	109
Recherche de lieu de séjour	0	0	0
Personnes convoquées	29'420	24'998	26'333
Demandes d'extradition	19	11	23
Détention fédérale	1	1	0
Ordonnances de condamnation	1'409	1'321	1'339

Sous réserve du nombre des détenus (+70) et des personnes convoquées (+1'335), le détail des chiffres répertoriant l'activité des juges d'instruction relève une certaine stabilité de la masse de travail.

En ce qui concerne les détenus, les chiffres laissent apparaître une constante augmentation depuis 2003, année marquée par une baisse relativement importante. Il convient toutefois de se souvenir qu'en 2000, 2001 et 2002, les chiffres étaient respectivement de 2'675, 2'660 et 2'908, contre (seulement) 2'541 en 2005. Ces chiffres montrent ainsi que ce n'est pas tellement le nombre d'arrestations qui est la cause de la surpopulation carcérale à laquelle la prison de Champ-Dollon doit faire face. Celle-ci s'explique bien plus par le fait que l'établissement est de plus en plus occupé par des personnes en exécution de peine, mais également, et surtout, par l'allongement de la durée des détentions, corollaire à la complexification des procédures.

Le nombre des personnes convoquées ces dernières années (entre 25'000 et 30'000 de 2003 à 2005), mis en relation avec les données des années précédentes (entre 17'000 et 22'000 de 2000 à 2002) montre que le nombre d'audiences et le nombre d'intervenants dans les procédures sont en constante augmentation. Cette situation entraîne inévitablement un ralentissement du traitement des affaires et un travail supplémentaire pour les juges et le personnel administratif.

Le nombre des ordonnances de condamnation délivrées par les juges d'instruction est relativement stable (environ 1'340 en 2005). Compte tenu du nombre de dossiers transmis à l'Instruction (2'720), on constate que près de la moitié des dossiers connaissent cette issue. C'est dire si cela soulage les tribunaux du siège et si quelques inquiétudes peuvent se profiler pour 2007, avec l'entrée en vigueur des modifications de la partie générale du code pénal suisse.

Enfin, il convient de signaler que la durée des procédures demeure raisonnable, voire courte, pour une grande majorité d'entre elles. En effet, la durée moyenne est de 21 jours, lorsque l'intervention du juge d'instruction se termine par une ordonnance de condamnation et de 290 jours, lorsque le dossier est communiqué au Parquet (respectivement 10 jours et 173 jours pour la moyenne réduite).

2.3 Les indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durée des procédures

2.3.1 Genèse et objectifs des indicateurs

Indépendant des autres pouvoirs de l'État, le Pouvoir judiciaire doit se donner les moyens de connaître au mieux les conditions dans lesquelles il remplit sa mission. Chacune et chacun des magistrates et magistrats qui le composent doit ainsi être en mesure de connaître, en continu, l'état exact des affaires dont il a la charge. Chaque juridiction doit également, sous la conduite de son président ou de sa présidente, être en mesure de connaître notamment le nombre et l'état d'avancement des affaires en cours.

Quant à la Commission de gestion, elle doit pouvoir allouer au mieux les moyens dont elle dispose et également disposer d'indicateurs précis sur les affaires traitées par les différentes juridictions.

2.3.1.1 Outils préexistants

Grâce aux outils de gestion des procédures, le Pouvoir judiciaire était déjà en mesure de connaître globalement le nombre d'affaires confiées à chaque magistrat, ainsi qu'à chaque juridiction. Ces chiffres étaient à la base des rapports de gestion, sous la forme que l'on connaissait jusqu'à aujourd'hui. Il s'agissait toutefois d'une vision essentiellement statique, permettant d'obtenir des données pour un moment précis, les points de comparaison étant peu nombreux.

2.3.1.2 Objectif poursuivi

La volonté s'est faite jour de pouvoir apprécier, de manière dynamique, le travail des juridictions en englobant dans les outils de mesure le facteur «temps»; en d'autres termes, le besoin se faisait sentir de savoir si les différents tribunaux voyaient leur charge de travail s'alourdir ou s'alléger, leur rythme de liquidation des affaires se ralentir ou s'accélérer, avec les conséquences que cela implique sur la durée des procédures, souci majeur des justiciables.

2.3.1.3 Moyens

Il y a peu d'exemples, en Suisse ou à l'étranger, de systèmes juridictionnels ayant mis en place de tels outils d'analyse. Toutefois, le Conseil d'État français, juridiction administrative de dernière instance, mais également responsable du bon fonctionnement des Cours administratives d'appel et des Tribunaux administratifs, a développé et implanté des indicateurs de suivi de l'activité des juridictions inférieures.

A l'occasion de deux journées de travail avec des magistrats et des informaticiens du Conseil d'État, un magistrat et un responsable des systèmes d'information

du Pouvoir judiciaire genevois ont pu étudier cette expérience étrangère à la fin de l'année 2003. Grâce au travail des informaticiens du Pouvoir judiciaire, il a été possible de compléter les applications informatiques existantes pour qu'elles donnent les renseignements voulus. Il s'agit essentiellement de mettre en rapport les données déjà saisies, mais en les corrélant, de manière à atteindre l'objectif détaillé ci-dessus.

De surcroît, la notion nouvelle de «chaîne» (pénale, civile et administrative) permet d'apprécier, non «la durée de vie» d'une affaire dans une seule juridiction, mais bien la longueur totale de son parcours judiciaire à travers les différents niveaux de juridiction dans le canton.

2.3.1.4 Perspectives

En recourant à ces nouveaux outils dont le sens est détaillé au point suivant, la Commission de gestion sera en mesure de connaître, de manière fine, la charge de travail des différentes juridictions. Les nouveaux indicateurs n'acquerront toutefois leur pleine signification que lorsque les données seront disponibles sur plusieurs années. Il sera alors possible d'optimiser les moyens alloués aux différentes juridictions et de mieux objectiver les demandes faites au pouvoir législatif, seul responsable en dernière instance des moyens humains et matériels mis à la disposition de la Justice. Ces outils nouveaux devraient aussi permettre aux citoyens, pour lesquels la justice est rendue, d'appréhender encore mieux dans quelles conditions elle l'est.

C'est le lieu de rappeler que, lors des enquêtes de satisfaction conduites auprès des justiciables genevois en 1997 puis en 2001, de tous les critères utilisés, celui relatif à la rapidité du traitement des affaires par les Tribunaux avait reçu l'appréciation la plus mauvaise.

La Commission de gestion avait admis, dans son rapport d'avril 2002, que c'était dans ce domaine que les attentes étaient les plus grandes et que des mesures devaient être prises si l'on voulait améliorer l'image de la justice.

L'objectif de rapidité ne doit toutefois pas être synonyme de précipitation ou d'urgence. Ni lente ni expéditive, la justice doit répondre à des exigences d'efficacité et de qualité.

Pour les justiciables, cette qualité s'apprécie à tous les stades de la procédure, qualité de l'instruction, qualité de l'écoute lors de l'audience, qualité des décisions rendues.

Comme cela a été écrit par le Président Jean-Claude MAGENDIE, du Tribunal de Grande instance de Paris, dans son rapport au Garde des Sceaux du mois de juin 2004: «*La durée est une composante inéluctable de toute procédure judiciaire et aucune recherche de célérité ne saurait se faire au détriment du souci de qualité.*»

*Pour qu'il y ait à la fois célérité et qualité, ce qui importe en définitive, ce n'est pas tant une durée courte de la procédure qu'un temps adapté à la nature du litige, un temps «concret», en rapport avec les situations concrètes des parties au cours de l'instance et à la catégorie de litiges concernée.*¹

Les justiciables ne s'intéressent pas seulement au temps qui s'écoule lors d'une instance, mais souhaitent connaître le temps total qui va de la «naissance» d'un

¹ Mission MAGENDIE - «Célérité et qualité de la justice» - rapport au Garde des Sceaux - 15 juin 2004.

dossier à sa clôture par la dernière juridiction cantonale saisie. Ainsi, dans le domaine pénal – pris ici à titre d'exemple –, le Procureur général ouvre la procédure, puis requiert le cas échéant un juge d'instruction de procéder à une instruction préparatoire, avant de transmettre à nouveau le dossier au Procureur général qui peut prendre alors des réquisitions sur la base du dossier constitué par le magistrat instructeur. Elles sont soumises à la Chambre d'accusation, qui peut décider de renvoyer l'inculpé devant une juridiction de jugement. A ce moment-là seulement, interviennent les phases de l'instruction définitive et du jugement par la Cour d'assises, pour les infractions les plus graves. L'arrêt de cette dernière peut être contesté devant la Cour de cassation, voire le Tribunal fédéral.

En cours d'instruction également, les parties peuvent saisir, sous certaines conditions, des juridictions de contrôle. A cela s'ajoutent les opérations ordonnées généralement par un juge d'instruction, comme les différents types d'expertises possibles, voire les actes d'instruction à l'étranger, par voie de commission rogatoire. Ce cheminement d'un dossier à travers les différents degrés de juridiction se retrouve tant dans le domaine civil que dans le domaine administratif.

Pour appréhender ce temps «judiciaire» a été développée la notion de «chaîne», pénale ou civile, dans le présent rapport (point 2.3.6): le calcul de l'écoulement du temps va ainsi de la première saisine d'une autorité judiciaire jusqu'au dernier arrêt rendu par une juridiction cantonale compétente au cours de l'année considérée. On inclut ainsi, dans l'écoulement du temps, l'ensemble des opérations «hors Palais» comme les missions d'expertise, de même que les éventuelles procédures devant les Tribunaux fédéraux. Les moyennes présentées ne prendront de sens, comme toutes les autres données, que lorsque l'observation aura porté sur plusieurs exercices annuels.

C'est en ayant à l'esprit ces considérations qu'il convient d'appréhender les indicateurs qui suivent.

2.3.2 Définition des indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durée des procédures

Outre les habituels décomptes d'entrées-sorties des affaires, avec variation annuelle, la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire a décidé de publier les indicateurs suivants pour le Parquet, l'Instruction et les juridictions de jugement, à l'exception du Tribunal de la Jeunesse, de la juridiction des Prud'hommes, ainsi que du Tribunal Tutélaire et de la Justice de Paix:

- a) Taux de sortie: qui est un ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées;
- b) Durée de traitement des procédures sorties: calculé par la durée moyenne du traitement des affaires sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative;
- c) Le vieillissement des affaires : calculé par la durée moyenne des affaires en cours dans la juridiction;
- d) Délai théorique d'élimination du stock: c'est le temps nécessaire pour éliminer le stock, en faisant l'hypothèse théorique qu'aucune nouvelle affaire n'est enregistrée.

L'indicateur a) permet d'observer si une juridiction sort de son rôle moins d'affaires qu'elle n'en entre. Ainsi, des surcharges pourraient être décelées et les causes recherchées. Une juridiction dont le ratio serait durablement en dessous de «1» nécessiterait des moyens supplémentaires ou une réorganisation. À l'inverse, un ratio supérieur à «1» indique une juridiction qui «mord» sur son stock d'affaires et le réduit.

L'indicateur b) donne une estimation de la durée moyenne des affaires basée sur les affaires sorties de la juridiction dans l'année.

L'indicateur c) permet de mieux comprendre la durée de traitement des affaires et de visualiser immédiatement d'éventuels problèmes de vieillissement des procédures.

L'indicateur d) est propre à connaître la charge de travail globale d'une juridiction en fonction de la capacité de traitement des affaires par les magistrats concernés. Cet indicateur est plus pertinent que le nombre brut des affaires en cours.

La durée d'une affaire dépend de facteurs multiples difficiles à isoler : la nature de la procédure ou du contentieux, le degré de complexité ou encore la dimension humaine rendent chaque affaire unique. Ainsi, les moyennes arithmétiques de la durée des affaires portées devant les tribunaux ne donnent pas une image fidèle de la réalité et sont à manier avec précaution.

La distribution de la durée du traitement des affaires dans une juridiction n'obéit pas à une loi statistique normale (courbe de Gauss): la plupart des affaires se résolvent en quelques mois, mais certaines d'entre elles durent parfois plusieurs années. Dès lors, la moyenne arithmétique est influencée par ces valeurs extrêmes, qui sont aberrantes, car atypiques : un petit nombre de cas risque de tirer fortement la moyenne vers le bas ou vers le haut et de fausser ainsi l'observation.

Les statisticiens pallient les défauts de la notion de moyenne arithmétique, en observant la distribution des valeurs: on considère qu'il convient généralement d'écarter de l'échantillon à analyser les valeurs les plus basses, ainsi que celles les plus hautes. Sont ainsi écartés du calcul le premier et le dixième décile, soit les premiers 10 % et les derniers 10 % des valeurs à analyser.

Le choix consistant à retenir 80 % d'une population donnée pour établir une statistique se fonde sur les travaux de Vilfredo Pareto, vieux d'un siècle et généralisés par d'autres économistes: inclure les valeurs extrêmes dans le calcul d'une moyenne arithmétique fausse inéluctablement le résultat portant sur l'ensemble de la population: l'image ainsi donnée est déformée et il convient de réduire l'échantillon statistique pour aboutir à un résultat correct. Il en va de même des procédures très brèves ou très longues.

On parle alors de *durée moyenne réduite*, soit d'un échantillon représentant 80 % des procédures, après élimination de celles dont la durée est inférieure au 1^{er} décile ou supérieur au 9^{ème} décile.

C'est ce type d'indicateurs qui a été retenu pour nos calculs de durée moyenne des affaires sorties ou de leur vieillissement.

Le développement de ces indicateurs de durée des procédures a permis de valider et de fiabiliser les informations contenues dans les bases de données de gestion des procédures judiciaires. Certaines pratiques ou erreurs

de saisies ont été détectées et, dans la mesure du possible, corrigées. Il s'agit d'un processus itératif qui permettra encore d'améliorer la pertinence des données.

En effet, certaines durées de vieillissement du stock sont anormalement élevées par rapport à la durée moyenne de traitement des procédures (cf. 2.3.4 sous conciliations et affaires sommaires). Cela s'explique par des «suspensions» qui ne mettent pas formellement un terme aux procédures et qui, partant, ne sortent pas du rôle, même s'il est peu vraisemblable qu'elles reprennent un jour. Des décisions devront être prises sur la manière de traiter ces dossiers qui peut donner une image déformée du vieillissement du stock.

Dans les divers tableaux statistiques du rapport d'activité, les indicateurs sont libellés de la manière suivante:

Libellé	Indicateur
Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillesse des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (31.12.05), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j) :	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours.
Taux de sortie (S/E) :	a) Taux de sortie (cet indicateur est intégré dans les tableaux par juridiction).

2.3.3 Indicateurs de durée moyenne des procédures pénales

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2003	2004	2005
Cour de justice	Cour d'assises	Moyenne réduite Sorties (j)	131	139	200
		Moyenne réduite Stock (j)	164	135	129
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	195	165	243
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	958	1'062	*690
	Cour correctionnelle avec jury	Moyenne réduite Sorties (j)	83	160	166
		Moyenne réduite Stock (j)	453	122	96
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	91	78	274
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	1'067	*884	*1'147
	Cour correctionnelle sans jury	Moyenne réduite Sorties (j)	87	95	91
		Moyenne réduite Stock (j)	215	91	120
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	58	139	255
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	471	*677	*649

Chambre d'accusation	Recours	Moyenne réduite Sorties (j)	67	63	63
		Moyenne réduite Stock (j)	344	326	462
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	88	108	66

Cour de justice Chambre pénale	Procédures pénales (P)	Moyenne réduite Sorties (j)	96	116	120
		Moyenne réduite Stock (j)	146	79	103
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	183	155	191
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	475	500*	*534
	Procédures spéciales	Moyenne réduite Sorties (j)	91	87	99
		Moyenne réduite Stock (j)	185	136	132
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	135	98	91

* Depuis l'ouverture d'informations et jusqu'à décision finale, y compris, le cas échéant, la Cour de cassation et le Tribunal fédéral.

Moyenne réduite Sorties (j):	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j):	c) Vieillesse des procédures: Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.05), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j):	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours.

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2003	2004	2005
Tribunal de police (TP)	Procédures pénales (P)	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	143	163
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	131	121
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	188	164
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	Nd	284	279
	Tribunal de police	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	81	60
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	65	33
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	51	60

Instruction*	Procédures pénales (P)	Moyenne réduite Sorties (j)	77	63	63
		Moyenne réduite Stock (j)	528	380	324
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	111	89	110
		Moyenne réduite Sorties (j) Ordonnance de condamnation	Nd	9	10
		Moyenne réduite Sorties (j) Ordonnance de soit communiqué	Nd	157	173
	Commissions rogatoires (CP)	Moyenne réduite Sorties (j)	241	187	176
		Moyenne réduite Stock (j)	628	522	499
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	199	193	201

* Une procédure se termine à l'instruction par ordonnance de condamnation ou par un soit communiqué au Parquet. On relève que la moyenne réduite des affaires terminées par ordonnance de condamnation est égale, notamment, à la durée de la détention préventive de la compétence du Juge d'instruction (8 jours + 1 jour de l'Officier de police = 9 jours). En ce qui concerne les affaires communiquées, leur durée moyenne est d'environ 5 mois.

Une commission rogatoire se termine par la communication des pièces requises à l'autorité requérante. La moyenne réduite est d'environ 6 mois. Il convient de relever qu'il n'est pas rare que ce type de procédure connaisse des recours jusqu'au Tribunal fédéral.

Parquet (PG)*	Procédures pénales (P)	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	67	68
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	188	186
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	99	79
		Moyenne réduite Sorties (j) Classement	Nd	60	49
		Moyenne réduite Sorties (j) Ordonnance de condamnation	Nd	110	83
		Moyenne réduite Sorties (j) Renvoi TP	Nd	90	62
		Moyenne réduite Sorties (j) Renvoi Chambre d'Accusation	Nd	123	155

* Les procédures reçues par le Parquet sont soit des procédures en état d'être traitées immédiatement, soit des procédures devant faire l'objet d'une enquête préliminaire, ce qui reporte leur traitement de quelques mois.

Moyenne réduite Sorties (j):	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j):	c) Vieillessement des procédures: Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.05), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j):	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours.

2.3.4 Indicateurs de durée moyenne des procédures civiles

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2003	2004	2005
Cour de justice civile (CJC)	Chambre civile	Moyenne réduite Sorties (j)	201	178	170
		Moyenne réduite Stock (j)	246	109	114
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	174	190	197
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	701	*652
	Affaires sommaires	Moyenne réduite Sorties (j)	53	55	42
		Moyenne réduite Stock (j)	85	39	36
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	85	62	42
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	130	109
	Autorité de surveillance	Moyenne réduite Sorties (j)	55	49	38
		Moyenne réduite Stock (j)	197	198	130
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	63	30	70
	Chambre d'appel des baux & loyers	Moyenne réduite Sorties (j)	244	194	205
		Moyenne réduite Stock (j)	248	134	121
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	240	189	236
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	745	*820

* Depuis le dépôt de la demande et jusqu'à décision finale, y compris, le cas échéant, le Tribunal fédéral.

Moyenne réduite Sorties (j):	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j):	c) Vieillessement des procédures: Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.05), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j):	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours.

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2003	2004	2005	
<i>Tribunal de première instance (TPI)</i>	<i>Chambres civiles (OO & OA)</i>	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	Nd	201	208	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	Nd	263	260	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	Nd	275	264	
		<i>Moyenne réduite Sorties d'un divorce (j)</i>	Nd	310	238	
		<i>Moyenne réduite Sorties d'un divorce sur requête conjointe (j)</i>	Nd	177	186	
		<i>Moyenne réduite Sorties sur mesures protectrices de l'union conjugale (j)</i>	Nd	121	130	
<i>Tribunal de première instance (TPI)</i>	<i>Affaires sommaires</i>	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	Nd	42	43	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	Nd	442	36	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	Nd	60	83	
	<i>Chambre commerciale (SF & SCM)</i>	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	Nd	26	30	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	Nd	170	62	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	Nd	38	34	
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)</i>	Nd	238	210	
	<i>Conciliation</i>	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	Nd	53	571/63*	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	Nd	844	152	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	Nd	90	80	
	<i>Justice de Paix (JP)</i>	<i>Conciliation</i>	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	Nd	58	62
			<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	Nd	Nd	353
<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>			Nd	Nd	150	

* La moitié des affaires sont traitées en moins de 63 jours

<i>Moyenne réduite Sorties (j):</i>	<i>b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.</i>
<i>Moyenne réduite Stock (j):</i>	<i>c) Vieillessement des procédures: Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.05), en jours.</i>
<i>Délai théorique d'élimination du stock (j):</i>	<i>d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours.</i>

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2003	2004	2005
Commission des baux et loyers (CBL)	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	116	126
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	138	206
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	186	195
Tribunal des baux et loyers (TBL)	Baux	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	354	303
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	354	224
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	363	294
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)		545	598
	Loyers	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	407	304
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	325	187
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	293	202
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	615	571
	Evacuations	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	56	64
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	80	56
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	76	71
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	159	163
	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	189	180
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	352	222
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	207	161
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	314	365

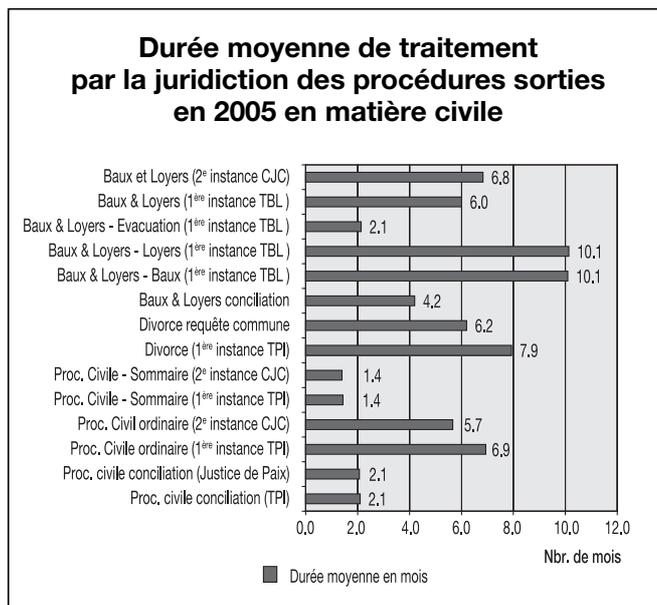
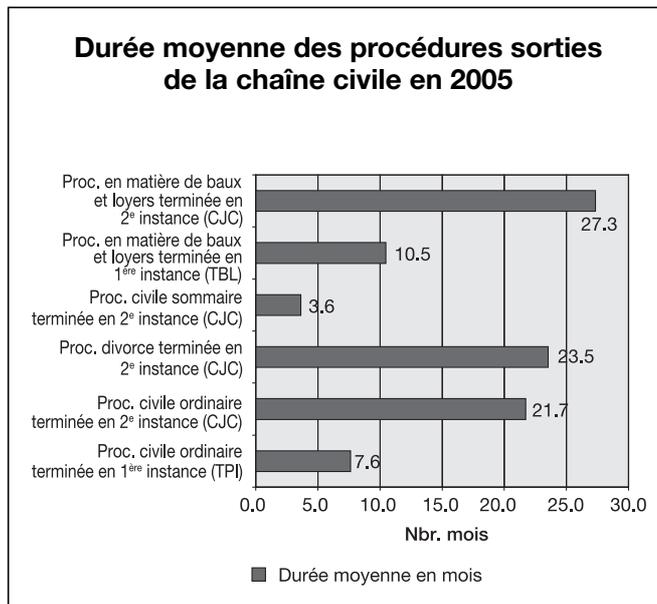
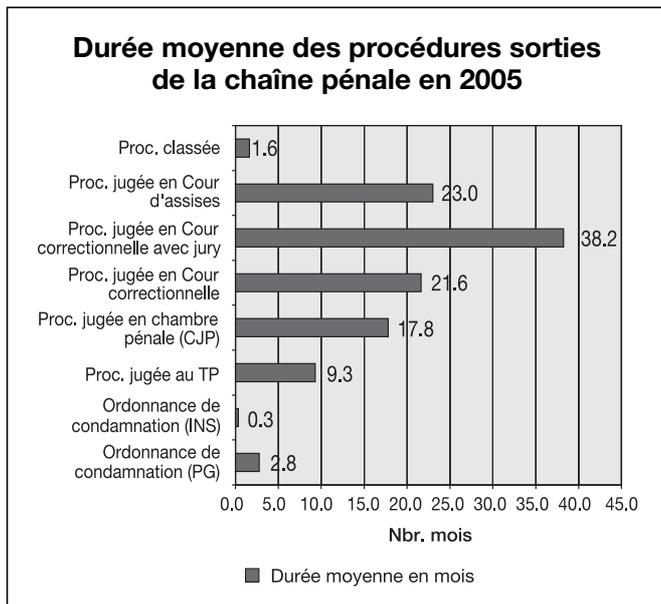
Moyenne réduite Sorties (j):	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j):	c) Vieillessement des procédures: Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.05), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j):	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours.

2.3.5 Indicateurs de durée moyenne des procédures administratives

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2003	2004	2005
Tribunal administratif (TA)	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	172	185	149
		Moyenne réduite Stock (j)	330	195	236
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	209	126	125
	Loi sur la circulation routière (LCR)	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	95	79
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	123	55
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	67	95
	Administratives	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	229	193
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	211	311
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	152	140
Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS) et anciennes commissions cantonales de recours AVS/AI et AF	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	458	262
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	304	231
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	250	219

Moyenne réduite Sorties (j):	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j):	c) Vieillesse des procédures: Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.05), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j):	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours.

2.3.6 Diagrammes comparatifs



ANNEXES

- Événements de la vie judiciaire en 2005**
- Tableaux des magistrates et des magistrats**

ÉVÉNEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE 2005

JANVIER 2005

01.01.2005: Entrée en fonction de M. Pierre-Yves MAURON, Substitut du Procureur général en remplacement de M. Dario ZANNI, élu Procureur.

16.01.2005: Décès de M. Jean MERANDON (né le 27.07.1912) ancien huissier judiciaire (du 14.11.1930 au 22.2.1978).

20.01.2005: Démission de M. Jean-Pierre PAGAN, atteint par la limite d'âge, de son poste de Juge à la Cour de Justice avec effet au 31 août 2005.

20 et

21.01.2005: Grand Conseil

Élection et assermentation

- ❖ Mme Sophie COLLE, juge assesseur au Tribunal des Baux et Loyers, en remplacement de M. Jean-Paul BART, démissionnaire (Entrée en fonction immédiate).

a reporté à sa prochaine session l'élection suivante:

- ❖ Une ou un juge assesseur à la Chambre d'appel en matière de baux et loyers (choisi parmi les groupements représentatifs des locataires), en remplacement de M. Stéphane FELDER, démissionnaire.

21.01.2005: Loi modifiant la loi sur la procédure administrative (LPA) E 5 10 (Entrée en vigueur le 31.02.2005) Loi 7206.

26.01.2005: Règlement relatif à la formation spécifique des juges assesseurs du Tribunal cantonal des assurances sociales E 2 05.05 du 26 janvier 2005 (Entrée en vigueur le 03.02.2005).

31.01.2005: Commission de gestion

La Commission de gestion a désigné M. Jean-Pierre PAGAN, Juge à la Cour de Justice, pour représenter le Pouvoir judiciaire à la Commission d'examen pour le brevet de clerc.

Elle a également désigné Mme Claude-Nicole NARDIN et M. Jean MIRIMANOFF, tous deux juges au Tribunal de 1^{ère} Instance, pour représenter le Pouvoir judiciaire à la Commission de préavis instituée pour le nouvel article 161G LOJ (médiation civile).

FÉVRIER 2005

17.02.2005: Grand Conseil:

Élection et assermentation

- ❖ Mme Alessandra CAMBI FAVRE-BULLE, Juge à la Cour de Justice, en remplacement de M. Jean-Pierre PAGAN, démissionnaire (limite d'âge) (Entrée en fonction: 01.09.2005).
- ❖ Mme Stéphanie LAMMAR, juge assesseur au Tribunal des Baux et Loyers, en remplacement de M. Jan W. MAURER, démissionnaire (Entrée en fonction immédiate).
- ❖ Mme Laurence CRUCHON, juge assesseur à la Chambre d'appel en matière de baux et loyers, en remplacement de M. Stéphane FELDER, démissionnaire (Entrée en fonction immédiate).

ÉVÉNEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE 2005

23.02.2005: Arrêté du Conseil d'État nommant M^{me} Nathalie MAGNENAT-FUCHS, juge au Tribunal de 1^{ère} Instance en qualité de Présidente de la Commission de taxation des agents intermédiaires en remplacement de M^{me} Valérie LAEMMEL, démissionnaire.

28.02.2005: Conseil d'État
Nomination de M^{me} Christine JUNOD au sein de la Commission d'examen des avocats pour la période du 1^{er} mars 2005 au 28 février 2006, en remplacement de M. Louis Gaillard, démissionnaire.

La Commission d'examens des avocats se compose de 18 membres nommés tous les quatre ans par le Conseil d'État sur proposition du procureur général, du doyen de la Faculté de droit, de l'Ordre des avocats et de l'Association des juristes progressistes. Le président de la commission est désigné par le Conseil d'État. La moitié au moins de ses membres est choisie parmi les avocats inscrits au registre cantonal genevois.

La Commission se subdivise en sous-commissions de deux membres pour apprécier les épreuves orales de l'examen final et de trois membres pour en apprécier l'épreuve écrite. Dans le cadre des stages pour l'obtention du brevet d'avocat, elle peut également vérifier en tout temps que les obligations respectives du maître de stage et du stagiaire sont remplies. Elle nomme en son sein un ou plusieurs commissaires chargés du suivi de la formation professionnelle, qui sont à la disposition du maître de stage et du stagiaire pour les conseiller.

MARS 2005

06.03.2005: Décès de M^e Jacques COTTIER, (né le 15.07.1929) avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats (de 1980 à 1982), ancien juge suppléant au Tribunal de Première Instance et à l'Instruction (04.06.1976), ancien juge suppléant à la Cour de cassation (08.10.1976), père de M^{es} Philippe et Frédéric COTTIER, avocats.

07.03.2005: Décès de M^e Robert PELLAZ, avocat et chevalier des Arts et des Lettres.

13.03.2005: Décès de M^e Roger Philippe BUDIN, (né le 27.12.1928), avocat et chevalier des Arts et des Lettres.

14.03.2005: Conseil d'État
Fixation de la composition de la Commission de préavis en matière de médiation civile et pénale. Cette commission est formée de deux magistrats du Pouvoir judiciaire, M^{me} Claude Nicole NARDIN et M. Jean-Franklin MIRIMANOFF, de quatre médiateurs, Mesdames Ute BUGNION, Martine CHENOU et Francine COURVOISIER et Monsieur Pierre KOBEL, ainsi que d'un représentant du Département de justice, police et sécurité, Monsieur Bernard DUPORT.

La Commission de préavis instaurée par la modification de la loi de procédure civile introduisant la médiation civile, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005, devra se prononcer sur l'inscription, la mise à jour et la radiation des médiateurs et des institutions de médiation aux tableaux des médiateurs, sur la conformité des règles de déontologie des institutions à celles énoncées par la loi et également sur une éventuelle sanction disciplinaire.

Transformation et rénovation des bâtiments du Pouvoir judiciaire au Bourg-de-Four.

Le Conseil d'État a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 1'556'972 francs pour la transformation et la rénovation des bâtiments du Pouvoir judiciaire, sis 1-3, place du Bourg-de-Four et 3-5-7, rue des Chaudronniers.

Ce projet prévoit une importante opération visant, à l'occasion de la réfection des toitures et des cours intérieures, à moderniser et à rationaliser les bâtiments du périmètre, qui devraient réunir l'ensemble des juridictions civiles et pénales.

29.03.2005 Décès de M. Robert Marius RIEDER (né le 03.04.1922), ancien huissier judiciaire.

ÉVÉNEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE 2005

AVRIL 2005

- 04.04.2005:** Démission de M^{me} Jacqueline LARPIN de son poste de juge assesseur au Tribunal de Baux et Loyers avec effet au 30 juin 2005.
- 04.04.2005:** Commission de gestion
Budget - Conséquences de la non attribution des postes demandés pour 2004 et 2005.
La Commission de gestion, à l'unanimité, prend la position de principe de reprendre dans le cadre du budget 2006 les demandes faites en 2004 et 2005 actualisées. Les membres de la Commission de gestion estiment qu'il faut présenter les demandes correspondant aux postes nécessaires, même si la volonté du Conseil d'État est qu'il n'y ait pas de nouveaux postes au budget 2006.
- 16.04.2005:** Décès de M^e Christophe Peter DREHER (né en 1958), avocat.

MAI 2005

- 02.05.2005:** Démission de M^{me} Dominique BURGER de sa fonction de juge assesseur à la Chambre d'Appel en matière de Baux et Loyers avec effet au 31 août 2005.
- 20.05.2005:** Adoption de la loi 9332 modifiant la loi sur la Juridiction des Prud'hommes (juridiction du Travail) (E 3 10) - Entrée en vigueur fixée le 01.03.2006 (Loi 9322).
- 24.05.2005:** Démission de M. Hervé M. BURDET de sa fonction de juge assesseur au Tribunal de Police avec effet immédiat.
- 25.05.2005:** Conseil d'État
Nomination, en qualité de membre titulaire de la Commission d'examen des huissiers judiciaires, de M. Jean-Félix BAECHLER, ancien juge. M. BAECHLER succède à M. Jean-Marie REVAZ, décédé, et son mandat court jusqu'au 28 février 2006.
Nommée tous les quatre ans par le Conseil d'État, la Commission d'examen se compose de sept à neuf membres – dont deux huissiers judiciaires – et de deux suppléants. Elle est présidée par le conseiller d'État chargé du Département de justice, police et sécurité ou par un des membres de la commission désigné par lui. Elle siège selon les besoins. La commission apprécie la valeur des diplômes, certificats et titres produits par le candidat. Elle peut, si celui-ci justifie de connaissances juridiques et pratiques reconnues suffisantes, le dispenser de tout ou partie de l'examen.
- 30.05.2005:** Conseil d'État
Le Conseil d'État a agendé au 25 septembre 2005 l'élection de 16 juges assesseurs au Tribunal cantonal des assurances sociales. L'élection aurait initialement dû se tenir le 5 juin 2005, mais l'arrêt rendu par le Tribunal administratif le 10 mai 2005 – recours de l'Association suisse des assurés (ASSUAS) contre le refus par la chancellerie d'État d'enregistrer le dépôt de sa liste – rendait impossible la tenue du scrutin dans les délais prescrits.

JUIN 2005

- 01.06.2005:** Entrée en fonction de Madame Laura JACQUEMOUD ROSSARI, comme présidente et de M. Louis PEILA comme vice-président de la Cour de Justice.
Entrée en fonction de M^{me} Chantal MANFRINI, comme présidente, et de M. Pierre-Christian WEBER, comme vice-président de la Cour de cassation.

ÉVÉNEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE 2005

- 03.06.2005:** Décès de M^e François BRUNSCHWIG (né le 22.2.1923), ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats (de 1988 à 1990).
- 06.06.2005:** Le Conseil d'État rencontre le Pouvoir judiciaire.
Une délégation du Pouvoir judiciaire, présidée par M. Daniel ZAPPELLI, Procureur général, a été reçue par le Conseil d'État à l'occasion d'un déjeuner de travail.
Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des contacts réguliers qu'entretiennent les deux pouvoirs. Les points suivants ont notamment été abordés:
- ❖ collaboration entre le Ministère public et l'administration dans le cadre des infractions pénales et administratives;
 - ❖ politique de détention préventive à Genève;
 - ❖ échange d'informations en matière de plaintes pénales portant sur les activités réglementées par l'État;
 - ❖ réforme des juridictions.
- 07.06.2005:** Commission de gestion
La Commission de gestion valide la reconduction de la Présidence du Collège des Juges d'instruction: M. Stéphane ESPOSITO et M. Michel Alexandre GRABER en leur qualité de Président et Vice-Président.
La Commission de gestion élit M^{me} Laura JACQUEMOUD ROSSARI en qualité de membre du Bureau, en remplacement de M^{me} Martine HEYER.
- 09.06.2005:** Grand Conseil:
Élection et assermentation
- ❖ M^{me} Nathalie THÜRLER, Juge assesseur à la Chambre d'Appel en matière de baux et loyers (choisie parmi les milieux immobiliers), en remplacement de M^{me} Dominique BURGER, démissionnaire (Entrée en fonction: 01.09.2005).
- 15.06.2005:** Grand Conseil
La Commission des travaux du Grand Conseil a adopté à l'unanimité le projet de loi (PL 9509) ouvrant un crédit de Fr. 1'556'972. —, en vue de la transformation et la rénovation des bâtiments du Pouvoir judiciaire en Vieille-Ville.
- 22.06.2005:** Règlement modifiant le règlement fixant le tarif des greffes en matière civile du 22 juin 2005 E 3 05.10.
Entrée en vigueur le 01.07.2005.
- 23.06.2005:** Grand Conseil:
Élection et assermentation
- ❖ M^{me} Christiane MARFURT, Juge assesseur au Tribunal de Police, en remplacement de M. Hervé BURDET, démissionnaire (Entrée en fonction immédiate).
 - ❖ M^{me} Nicole CASTIONI, juge assesseur au Tribunal des baux et loyers, en remplacement de M^{me} Jacqueline LARPIN, démissionnaire (entrée en fonction: 01.07.2005).
- 29.06.2005:** Démission de M^{me} Christiane MARFURT de son poste de juge assesseur suppléant au Tribunal de Police, vu son élection au poste de juge assesseur au Tribunal de Police avec effet immédiat.

ÉVÉNEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE 2005

JUILLET 2005

- 01.07.2005:** Entrée en vigueur du Règlement modifiant le règlement fixant le tarif des greffes en matière civile E 3 05.10.
- 18.07.2005:** Démission de M. Howard J. KOOGER de son poste de juge suppléant au Tribunal cantonal des assurances sociales avec effet immédiat.
- 27.07.2005:** Conseil d'État
Désignation de M^{me} Jeanne-Louise BIELER-PESTALOZZI en qualité de représentante des cliniques privées au sein du Tribunal arbitral en remplacement de M. Philippe CASSEGRAIN, démissionnaire. (Entrée en fonction immédiate).

AOÛT 2005

- 24.08.2005:** Conseil d'État
Annulation de l'élection de 16 juges assesseurs au Tribunal cantonal des assurances sociales, fixée au 25 septembre 2005.
Un recours de l'Association suisse des assurés (ASSUAS) contre l'arrêté du Conseil d'État du 30 mai 2005 fixant au 25 septembre 2005 l'élection de 16 juges assesseurs au Tribunal des assurances sociales a en effet été partiellement admis par le Tribunal administratif, en date du 19 juillet 2005. Suite à l'arrêt rendu par le Tribunal administratif, qui déclarait inéligibles deux candidats de la liste commune présentée par l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) et la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), un recours au Tribunal fédéral a été annoncé par les deux candidats écartés et par la CGAS.
Vu le recours interjeté contre l'arrêt du Tribunal administratif du 19.07.2005, le Conseil d'État a décidé d'annuler son arrêté du 30 mai 2005 et d'attendre l'issue de la procédure auprès du Tribunal fédéral.
Nomination au sein de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers
Le Conseil d'État a arrêté la nomination au sein de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers de M^{me} Anabela DOS SANTOS KRAMER, pour la période allant jusqu'au 28 février 2006. M^{me} DOS SANTOS remplace M^{me} Doris AELLEN, démissionnaire, comme membre spécialiste en questions sociales.
- 22.08.2005:** Décès de M. Roger Louis DECOUR (né le 15.03.1919), ancien greffier chef du Ministère Public (du 21.11.1965 au 31.12.1983).

SEPTEMBRE 2005

- 02.09.2005:** Démission de M. Gérard MONTAVON de sa fonction de juge suppléant à la Cour de Justice avec effet au 31 décembre 2005.
- 12.09.2005:** Décès de M^{me} Hélène BOURRIT (née le 25.10.1950), journaliste et chroniqueuse judiciaire.
- 13.09.2005:** Démission de M^{me} Cécile ARRIGONI GLUSSTEIN de sa fonction de juge assesseur au Tribunal des Baux et Loyers avec effet au 31 décembre 2005.
- 14.09.2005:** Conseil d'État
Nomination au sein de la Commission de conciliation en matière des baux et loyers de M. Thierry STICHER, pour la période allant jusqu'au 28 février 2006. M. Sticher remplace M. Georges GROSSE, démissionnaire, comme juge assesseur représentant les locataires.

ÉVÉNEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE 2005

15.09.2005: Grand Conseil :

Élection

- ❖ M. Christian DANDRES, Juge assesseur au Tribunal des baux et loyers, en remplacement de M. Stéphane MONTFORT, démissionnaire. Entrée en fonction à la suite de sa prestation de serment qui aura lieu lors de la séance du Grand Conseil du 6 octobre 2005.

Élection et assermentation

- ❖ M. René SCHNECKENBURGER, Juge assesseur suppléant au Tribunal de police et Chambre d'accusation, en remplacement de M^{me} Christiane MARFURT, élue Juge assesseur au Tribunal de police (Entrée en fonction immédiate).

16.09.2005: Le Grand Conseil adopte la Loi 9452 sur les violences domestiques (F 1 30) (Entrée en vigueur le 22.11.2005) Loi 9452.

23.09.2005: Rentrée solennelle de l'Ordre des avocats.

28.09.2005: Démission de M. Marc SORMANI de sa fonction de juge assesseur suppléant au Tribunal de la Jeunesse avec effet au 31 décembre 2005.

OCTOBRE 2005

03.10.2005: Conseil d'État

Désignation de M^{me} Sylvia CASTRO BALDO en qualité de commissaire assesseur représentant les bailleurs au sein de la Commission de conciliation des baux et loyers. (Entrée en fonction immédiate).

06.10.2005: Grand Conseil :

Élection et assermentation

- ❖ M. Jean-Pierre PAGAN, Juge suppléant à la Cour de justice en remplacement de M. Gérard MONTAVON, démissionnaire (Entrée en fonction : 01.01.2006).

Assermentation

- ❖ M. Christian DANDRES, élu le 15 septembre 2005, juge assesseur au Tribunal des baux et loyers, en remplacement de M. Stéphane MONTFORT, démissionnaire (Entrée en fonction immédiate).

Conseil d'État

12.10.2005: Nomination, jusqu'au 28 février 2006, de M. Vincent Fournier, juge d'instruction, en qualité de membre de la Commission d'examen des avocats. M. Fournier y remplace M. Daniel Devaud, démissionnaire.

28.10.2005: Décès de M^e Guy WINTELER (né le 30.09.1935), avocat.

30.10.2005: Décès de M^e Raeto ZARN (né le 15.09.1946), avocat.

ÉVÉNEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE 2005

NOVEMBRE 2005**02.11.2005:** Conseil d'État

Nomination de M. Tristan REYMOND aux fonctions d'huissier judiciaire.

L'huissier judiciaire est un officier ministériel au même titre qu'un notaire. Il est nommé et assermenté par le Conseil d'État. C'est une profession libérale indépendante qui n'est pas inscrite au registre du commerce. Elle est en outre soumise à un «numerus clausus» de neuf huissiers.

Remplacement au sein de la Commission d'examens des avocats.

A la suite de la démission de M. Bénédicte FOËX, le Conseil d'État a nommé pour lui succéder au sein de la Commission d'examens des avocats M. Sylvain MARCHAND, professeur à la Faculté de droit, pour la période allant jusqu'au 28 février 2006.

04.11.2005: Grand Conseil:

Élection et assermentation:

- ❖ M. Pierre CURTIN, Juge à la Cour de justice en remplacement de M. Pierre-Yves DEMEULE, démissionnaire (Entrée en fonction: 01.04.2006).
- ❖ M^{me} Monika SOMMER, Juge suppléante au Tribunal Cantonal des assurances sociales, en remplacement de M. J. Howard KOOGER, démissionnaire (Entrée en fonction immédiate).
- ❖ M^{me} Nelly HARTLIEB, Juge assesseur suppléante au Tribunal de Police et Chambre d'Accusation, en remplacement de M. Roger PORTIER, décédé (Entrée en fonction immédiate).
- ❖ M. Alain GALLET, Juge assesseur suppléant au Tribunal de Police et Chambre d'Accusation, en remplacement de M^{me} Verena CHARPIE, démissionnaire (Entrée en fonction immédiate).
- ❖ M^{me} Annelise ROTENBERGER, Juge assesseur suppléant (pédagogue) au Tribunal de la Jeunesse, en remplacement de M. Marc SORMANI, démissionnaire (limite d'âge) (Entrée en fonction immédiate).

Élection

- ❖ M. Grégoire CHAMBAZ, Juge assesseur au Tribunal des baux et loyers (choisi parmi les milieux immobiliers), en remplacement de M^{me} Cécile ARRIGONI GLUSSTEIN, démissionnaire (Entrée en fonction: 01.01.2006 - prestation de serment lors de la prochaine session du Grand Conseil).

30.11.2005: Le Conseil d'État, nouvellement élu (13 novembre 2005), décide de la répartition des Départements.

Monsieur Laurent MOUTINOT devient le Conseiller d'État en charge du Département des Institutions (DI), anciennement Département de Justice, Police et Sécurité.

DÉCEMBRE 2005**01 et****02.12.2005:** Grand Conseil

Élection et assermentation:

- ❖ M. Yves AESCHLIMANN, Juge au Tribunal de lère Instance, en remplacement de M. Pierre CURTIN, élu juge à la Cour de justice (Entrée en fonction: 01.04.2006).

ÉVÉNEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE 2005

Prestation de serment à:

- ❖ M. Grégoire CHAMBAZ, Juge assesseur au Tribunal des baux et loyers (choisi parmi les milieux immobiliers), en remplacement de M^{me} Cécile ARRIGONI GLUSSTEIN, démissionnaire (Entrée en fonction: 01.01.2006 - prestation de serment lors de la session suivante du Grand Conseil).

05.12.2005: Cérémonie de prestation de serment des Conseillers d'État à la Cathédrale Saint-Pierre.

Conseil d'État:

Désignation de deux assesseurs spécialistes des questions sociales au sein de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers, pour la période allant jusqu'au 28 février 2006. Il s'agit de Mme Andrée GIRARDET et M. Christophe HUGUENIN qui remplacent MM. Philipp SCHROFT et Michel NICOLET.

10.12.2005: Décès de M. Raymond HAGGER (né le 22.06.1920), juge retraité de la Justice de Paix et de la Chambre des Tutelles qu'il a présidée (01.06.1972-31.05.1985).

23.12.2005: Arrêt du Tribunal Fédéral annulant l'arrêt du Tribunal Administratif du 19.07.2005 et renvoi de la cause à celui-ci pour nouvelle décision.

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE DE CARRIÈRE

selon leur entrée dans la magistrature de carrière

Situation au 31 décembre 2005

Date d'entrée		Date d'entrée	
01.06.1972	DEMEULE Pierre-Yves	01.01.1997	DEFERNE Olivier
22.03.1974	BARBEY Carole	01.07.1998	FRANCOTTE-CONUS Alix
13.09.1974	GEIGER Stéphane	24.09.1998	SCHMID Jean-Bernard
31.05.1975	HURNI Eliane	01.01.1999	MAGNENAT-FUCHS Nathalie (1/2 charge)
20.06.1975	DAOUDI BEUCHAT Yvette	01.01.1999	TOMBESI MUMENTHALER Silvia (1/2 charge)
25.06.1976	COMTE FONTANA Anne-Françoise	01.09.1999	ROBERT David
17.09.1976	MIRIMANOFF Jean-Franklin	01.10.1999	FOURNIER Vincent
01.06.1977	JACOT-DES-COMBES Marguerite	01.01.2000	GEORGE Mireille
16.09.1977	BARBEY Richard	07.02.2000	BARONE Anne-Marie
01.06.1978	PFISTER LIECHTI Renate	01.11.2000	GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne (1/2 charge)
01.02.1980	MURBACH Christian	01.01.2001	AESCHLIMANN Yves
10.04.1981	WEGELIN Sylvie	25.01.2001	NICOLET Yvette
25.02.1983	STALDER Antoinette	01.07.2001	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne
25.03.1983	CURTIN Pierre	01.07.2001	CHENAUX Patrick
01.06.1983	SERMIER Maria-Claude	01.08.2001	REYMOND Jean
01.09.1983	PEILA Louis	30.11.2001	CHAPPUIS BUGNON Corinne
01.10.1983	REY René	01.01.2002	DROIN Sylvie
01.12.1983	HEYER-BERTHET Martine (déjà magistrate du 01.06.72 au 31.12.77)	01.06.2002	ERARD-GILLIOZ Pauline
01.02.1984	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura	01.06.2002	LAUBER Valérie
01.07.1985	NARDIN Claude-Nicole	01.06.2002	VAN HOVE Gaëlle
01.03.1986	MARQUIS Pierre	20.09.2002	MONTI Brigitte
01.03.1986	RUFFIEUX Jean	01.12.2002	MARTIN Raphaël
01.04.1986	STRUBIN Jean-Marc	01.12.2002	WEYENETH Ariane
18.09.1986	LAEMMEL JUILLARD Valérie	01.08.2003	BALDE Juliana
01.09.1989	LUSCHER Thierry	01.08.2003	BINDSCHEDLER TORNARE Olivier (1/2 charge)
01.11.1989	ROTEN Jean-Nicolas	01.08.2003	CRAMER Maya (1/2 charge)
01.02.1990	DELIEUTRAZ Jacques	01.08.2003	DUBOIS-DOGNON Isabelle
01.06.1990	DUMARTHERAY Daniel	01.08.2003	GUEx Séverine
01.06.1990	JUNOD Christine	01.08.2003	MASCOTTO Claudio
01.06.1990	MALFANTI Leonardo	01.08.2003	MONTANI Valérie (1/2 charge)
01.06.1990	THELIN Philippe	01.08.2003	STECK Karine
01.06.1990	WENGER Claude-François	01.08.2003	WANGELER Doris
11.04.1991	ESPOSITO Stéphane	13.02.2004	BUNGENER Pierre
01.09.1991	CUENDET Isabelle	13.02.2004	HAINAUT Linda
01.05.1993	BOVY Laure	12.03.2004	GUGLIELMETTI Milena
01.10.1993	PROZ JEANNERET Fabienne	05.07.2004	ZANNI Dario
18.02.1994	CHAIX François	24.09.2004	KRAUSKOPF Florence
01.02.1995	MICHEL Cédric-Laurent	01.10.2004	KRONBICHLER Diane
13.02.1995	PAYCHERE François	01.01.2005	MAURON Pierre-Yves
01.07.1995	GRABER Michel-Alexandre	01.09.2005	CAMBI FAVRE-BULLE Alessandra
01.06.1996	CAMPOMAGNANI-CALABRESE Paola		
01.06.1996	MAILLART-ROMAY Rosa Delia		
01.06.1996	TAPPOLET Marc		
01.06.1996	WUARIN Thierry		
01.06.1996	DEVAUD Daniel		
01.06.1996	ZAPPELLI Daniel		

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE DE CARRIÈRE par rang d'âge

Situation au 31 décembre 2005

Date de naissance		Date de naissance	
29.10.1942	COMTE FONTANA Anne-Françoise	03.11.1958	PAYCHERE François
31.05.1943	BARBEY Richard	02.12.1958	HAINAUT Linda
22.06.1943	MIRIMANOFF Jean-Franklin	08.03.1959	FRANCOTTE-CONUS Alix
24.12.1943	DEMEULE Pierre-Yves	20.06.1959	LUSCHER Thierry
19.07.1944	STALDER Antoinette	03.10.1959	JUNOD Christine
04.09.1944	HEYER-BERTHET Martine	28.10.1959	MAGNENAT FUCHS Nathalie
27.12.1944	MAILLART-ROMAY Rosa Delia	01.12.1959	PROZ JEANNERET Fabienne
21.01.1946	GEIGER Stéphane	07.06.1960	TAPPOLET Marc
21.06.1946	BARBEY Carole	12.08.1960	NICOLET Yvette
28.09.1946	BOVY Laure	01.11.1960	MALFANTI Leonardo
05.06.1948	RUFFIEUX Jean	05.03.1963	CAMPOMAGNANI CALABRESE Paola
14.08.1948	HURNI Eliane	27.03.1963	CUENDET Isabelle
31.10.1948	REY René	02.05.1963	MASCOTTO Claudio
10.03.1950	DAOUDI BEUCHAT Yvette	24.05.1963	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne
22.04.1950	JACOT-DES-COMBES Marguerite	29.10.1963	MONTANI Valérie
20.05.1950	ROTEN Jean-Nicolas	28.12.1963	CHENAUX Patrick
30.12.1950	WUARIN Thierry	11.01.1964	ZAPPELLI Daniel
30.05.1951	MURBACH Christian	08.08.1964	CHAIX François
11.06.1951	WENGER Claude-François	16.09.1964	TOMBESI MUMENTHALER Silvia
04.09.1951	PFISTER-LIECHTI Renate	05.10.1964	DUBOIS-DOGNON Isabelle
03.01.1952	DELIEUTRAZ Jacques	08.03.1965	GEORGE Mireille
23.05.1952	BALDE Juliana	19.07.1965	CAMBI FAVRE-BULLE Alessandra
27.10.1952	WEYENETH Ariane	07.11.1965	ERARD-GILLIOZ Pauline
31.10.1952	DEVAUD Daniel	20.11.1965	ZANNI Dario
25.12.1952	SCHMID Jean-Bernard	11.02.1966	MICHEL Cédric-Laurent
08.08.1953	WEGELIN Sylvie	05.12.1966	FOURNIER Vincent
15.02.1954	SERMIER Maria-Claude	23.12.1966	DROIN Sylvie
19.02.1954	PEILA Louis	09.01.1967	AESCHLIMANN Yves
03.07.1954	DUMARTHERAY Daniel	09.01.1967	REYMOND Jean
13.07.1954	LAEMMEL-JUILLARD Valérie	25.09.1967	MONTI Brigitte
16.08.1954	MARQUIS Pierre	29.01.1968	GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne
21.09.1954	CRAMER Maya	04.03.1968	BINDSCHEDLER TORNARE Olivier
16.04.1955	CURTIN Pierre	04.05.1969	KRAUSKOPF Florence
22.05.1955	BARONE Anne-Marie	02.06.1969	LAUBER Valérie
16.07.1955	THELIN Philippe	09.01.1970	GUGLIEMETTI Milena
28.01.1956	MARTIN Raphaël	11.05.1970	VAN HOVE Gaëlle
20.02.1956	DEFERNE Olivier	08.10.1970	CHAPPUIS BUGNON Corinne
29.02.1956	STRUBIN Jean-Marc	02.07.1971	STECK Karine
15.06.1956	NARDIN Claude-Nicole	25.08.1972	MAURON Pierre-Yves
13.02.1957	WANGELER Doris	14.03.1973	GUEx Séverine
28.02.1957	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura	01.07.1974	KRONBICHLER Diane
31.10.1957	ROBERT David		
21.03.1958	GRABER Michel-Alexandre		
30.04.1958	ESPOSITO Stéphane		
29.08.1958	BUNGENER Pierre		

RÉPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATS JUDICIAIRES DE CARRIÈRE

Situation au 31 décembre 2005

Juridictions	Radicaux	Socialistes	Libéraux	Démo-chrétiens	«Les Verts»	Alliance de gauche	UDC
Ministère public 1 charge de substitut vacante	ZAPPELLI Daniel Procureur général	MASCOTTO Claudio Procureur MONTI Brigitte	ZANNI Dario, Procureur GUEX Séverine KRONBICHLER Diane		HAINAUT Linda VANHOVE Gaëlle MAURON Pierre-Yves	GUGLIEMMETTI Milena	BUNGENER Pierre
Cour de justice	DEMEULE Pierre-Yves PEILA Louis	STALDER Antoinette HEYER-BERTHET Martine DELIEUTRAZ Jacques	BARBEY Richard PFISTER-LIECHTI Renate CHAIX François LAEMMEL JUILLARD Valérie CAMBI FAVRE BULLE Alessandra	GEIGER Stéphane JACOT-DES-COMBES Marguerite JACQUEMOUD-ROSSARI Laura MURBACH Christian RUFFIEUX Jean KRAUSKOPF Florence		DEVAUD Daniel	
Tribunal administratif	HURNI Eliane	PAYCHÈRE François	JUNOD Christine	Bovy Laure	THÉLIN Philippe		
Tribunal de première Instance	MIRIMANOFF Jean-Franklin CURTIN Pierre MARQUIS Pierre GEORGE Mireille	REY René NARDIN Claude-Nicole DEFERNE Olivier TOMBESI MUMENTHALER Silvia (1/2 charge)	SERMIER Maria-Claude STRUBIN Jean-Marc MICHEL Cédric-Laurent ROBERT David CHENAUX Patrick DROIN Sylvie	MAILLART-ROMAY Rosa Delia CAMPOMAGNANI CALABRESE Paola GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne (1/2 charge) ERARD GILLOZ Pauline	MAGNENAT-FUCHS Nathalie (1/2 charge) REYMOND Jean	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne BINDSCHEDLER TORNARE Olivier (1/2 charge)	
Instruction	BARBEY Carole GRABER Michel-Alexandre LAUBER Valérie	DUMARTHERAY Daniel MALFANTI Leonardo CUENDET Isabelle AESCHLIMANN Yves NICOLET Yvette	CHAPPUIS BUGNON Corinne FOURNIER Vincent	ESPOSITO Stéphane	WENGER Claude-François TAPPOLET Marc FRANCOTTE-CONUS Alix	SCHMID Jean-Bernard	
Tribunal tutélaire Justice de paix	LUSCHER Thierry PROZ JEANNERET Fabienne	DAOUDI BEUCHAT Yvette	WUARIN Thierry			BARONE Anne-Marie	
Tribunal de la jeunesse		COMTE FONTANA Anne-Françoise WEGELIN Sylvie		ROTEN Jean-Nicolas			
Commission de Surveillance des OPF	MARTIN Raphaël	WEYENETH Ariane					
Tribunal Cantonal des Assurances Sociales	STECK Karine	MONTANI Valérie (1/2 charge)	BALDE Juliana	WANGELER Doris	CRAMER Maya (1/2 charge)	DUBOIS DOGNON Isabelle	
Total 86 magistrats (dont 6 à mi-charge)	15	20	19	14	10	7	1

**RÉPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATS JUDICIAIRES NON DE CARRIÈRE
NON COMPRIS LES JUGES PRUD'HOMMES
LES JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS, A LA CHAMBRE D'APPEL
DES BAUX ET LOYERS ET AU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES**

Situation au 31 décembre 2005

Juridictions	Radicaux	Socialistes	Libéraux	Démo-chrétiens	Alliance de gauche	«Les Verts»	UDC	Hors parti
COUR DE JUSTICE <i>Suppléants</i>	FIVAZ Jean-Claude BLASER Patrick HORNUNG Douglas JEANNERET-GROSJEAN Vincent HENZELIN Marc ROSSI Giovanni	GABUS-THORENS Elisabeth MAUGUE Eric PAPALUX VAN DELDEN Marie-Laure	CHAPPUIS Benoît GROSJEAN Blaise GIANINAZZI Adriano FIECHTER Eric. W PROST Philippe PIRKL Peter	MONTAVON Gérard STANISLAS Guy	GLOOR Werner	JUVET Philippe	AMADUCCI CESERI-FONIO Donatella	
COUR DE CASSATION <i>Suppléants</i>	COURVOISIER Raymond WEBER Pierre-Christian		STICKEL Gilles	MANFRINI Chantal				ROTH Robert
TRIBUNAL ADMINISTRATIF <i>Suppléants</i>	BELLANGER François	GRANT Philipp	BONARD Yves HOTTELLIER Michel	TORELLO Mario-Dominique				
TRIBUNAL DES CONFLITS								PEREGRINA Daniel SCHRENZEL Guy
1ÈRE INSTANCE et INSTRUCTION <i>Suppléants</i>	SOMMER Jean-Charles MALEK-ASHGAR Patrick	BERTANI Lorella BURKHARD Roland SCHASCA Diane GROBET THORENS Karin	STICKEL-CICUREL Josiane FIECHTER Robert	HENCHOZ Dominique M ^{me} ROULET Jacques MAGNIN Yves BESSON Brigitte SALAMIN Antoinette		HADDAD François		
TRIBUNAL DE POLICE <i>Assesleurs</i>		JUON Roman	MARFURT Christiane	BRAUN Hélène	BAUNAZ Nicole			
CHAMBRE D'ACCUSATION <i>Assesleurs</i>	LESCAZE Bernard	PACHOUD Pierre						
TP & CHAMBRE D'ACCUSATION <i>Assesleurs suppléants</i>	SCHNECKENBURGER René	JORIMANN Michel KAST Carole-Anne		GROB Jean BLANC Claude		KUNZLER Michèle GALLET Alain	HARTLIEB Nelly	
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE <i>Suppléants</i>	GASSER Pierre	HERREN Mireille	MUHLSTEIN Sonia	CLIVAZ-BUTTLER Alexandra				
Médecins		RIELLE Jean-Charles	SEIGNE Jean-Maurice					
Pédagogues			MATHEZ-ROGUET Marianne			PINGET Madeleine		
Médecins <i>Suppléants</i>	HUGUENIN Michel SELLEGER Charles					FIDECARO MAZZONE Lucia		
Pédagogues <i>Suppléants</i>	RIEDER René ROTENBERGER Annelise	SCHAERER Henri						
TRIBUNAL TUTÉLAIRE / JUSTICE DE PAIX <i>Suppléants</i>	GUNTZ Philippe	NEBEL CLAUDINE	SAMBETH GLASNER Birgit ZELLWEGER Christophe					
COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPF <i>Suppléants</i>			HESS Eric	FASEL Serge				
Assesleurs	BROSSET Didier MATHEY Denis	ORSINI Magali	DE RIEDMATTEN Bernard WEHRLI Olivier	CHAVAZ Christian		GANZONI Philipp	NIDEGGER Yves	
Assesleurs <i>suppléants</i>		CARERA Valérie BOLIVAR Manuel	DE COULON Yves		SOFER Aline			
TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES <i>Suppléants</i>	SOMMER Monika		MATTHEY-DORET Marc	NANCHEN Henri	BERARDI Jean-Louis	DOURNOW Nicole		
TOTAL 102 magistrats	23	20	23	18	4	8	3	3

POUVOIR JUDICIAIRE GENEVOIS

MAGISTRATS JUDICIAIRES

état au 31 décembre 2005

(selon leur rang au sein de leur juridiction : art. 67 Loi Organisation Judiciaire)
non compris les juges prud'hommes

JURIDICTION	CHARGE	Age moyen	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTRÉE DANS LA CHARGE	DATE D'ENTRÉE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIÈRE
MINISTÈRE PUBLIC 11 magistrats de carrière	PROCUREUR GENERAL	41	Daniel ZAPPELLI	11.01.1964	01.06.2002	01.06.1996
	PROCUREURS	41	Claudio MASCOTTO Dario ZANNI	02.05.1963 20.11.1965	23.01.2004 19.11.2004	01.08.2003 05.07.2004
	Remplaçant : ancien Procureur général, ancien Procureur ou ancien Substitut (art.38 al. 2 OJ), ou un juge ou un juge suppléant du Tribunal devant lequel le ministère public doit intervenir (art. 39 OJ). En cas de maladie, d'absence ou d'empêchement prolongé du Procureur général : un Procureur désigné par le Procureur général ou, à défaut, le premier en rang des Procureurs ou des Substituts (art. 40 OJ)					
	SUBSTITUTS	37 1/4	Gaëlle VAN HOVE Brigitte MONTI Séverine GUJEX Pierre BUNGENER Linda HAINAUT Milena GUGLIEMETTI Diane KRONBICHLER Pierre-Yves MAURON	11.05.1970 25.09.1967 14.03.1973 29.08.1958 02.12.1958 09.01.1970 01.07.1974 25.08.1972	01.06.2002 20.09.2002 01.08.2003 13.02.2004 13.02.2004 12.03.2004 01.10.2004 01.01.2005	

JURIDICTION	CHARGE	Age moyen	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTRÉE DANS LA CHARGE	DATE D'ENTRÉE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIÈRE	
COUR DE CASSATION 5 magistrats (non de carrière) 5 magistrats suppléants	PRESIDENTE dès le 01.06.05 VICE-PRESIDENTE dès le 01.06.05	54	Chantal MANFRINI	10.05.1951	01.09.1998	1.4.86 - 30.6.98	
			Pierre-Christian WEBER	25.03.1941	01.06.2002		
			Robert ROTH	18.09.1952	07.05.1992		
			Raymond COURVOISIER	07.06.1937	01.04.1994	31.1.69-30.5.02	
			Gilles STICKEL	10.05.1951	01.10.2004		
	COUR DE JUSTICE 17 magistrats de carrière 20 magistrats suppléants 12 magistrats assesseurs — 49 magistrats	JUGES SUPPLEANTS	48 3/4	Didier BROSSET	27.04.1942	18.02.1982	
				Maurice SCHNEEBERGER	20.05.1935	01.12.1988	
				Nicolas JEANDIN	02.10.1959	01.10.1999	
				Antoine BÖHLER	24.03.1950	01.09.2001	
				Maurice HARARI	21.05.1947	01.06.2002	23.02.78-30.09.90
PRESIDENTE dès le 01.06.05 VICE-PRESIDENT dès le 01.06.05		53 1/4	Laura JACQUEMOUD-ROSSARI	28.02.1957	01.06.1996	01.02.1984	
			Louis PEILA	19.02.1954	01.06.1996	01.09.1983	
			Pierre-Yves DEMEULE Président en 1993 - 1995	24.12.1943	12.09.1985	01.06.1972	
			Richard BARBEY Président en 1997 - 1999	31.05.1943	29.11.1985	16.09.1977	
			Antoinette STALDER Présidente en 1999-2002	19.07.1944	01.07.1990	25.02.1983	
		Martine HEYER Présidente en 2002-2005	04.09.1944	01.09.1991	01.06.72-31.12.77 et dès le 1.12.83		
		Stéphane GEIGER			13.09.1974		
		Marguerite JACOT DES COMBES	21.01.1946	01.01.1992	01.06.1977		
		Renate PFISTER-LIECHTI	22.04.1950	01.10.1993	01.06.1978		
		Louis PEILA	04.09.1951	01.07.1995	01.06.1983		
		Christian MURBACH	19.02.1954	01.06.1996	01.02.1980		
		Jean RUFFIEUX	30.05.1951	01.01.1997	01.03.1986		
		François CHAIX	05.06.1948	01.01.2001	01.03.1986		
		Jacques DELIEUTRAZ	08.08.1964	01.07.2001	18.02.1994		
		Daniel DEVAUD	03.01.1952	01.06.2002	01.02.1990		
		Valérie LAEMMEL-JUILLARD	31.10.1952	01.08.2003	01.06.1996		
		Florence KRAUSKOPF	13.07.1954	05.07.2004	18.09.1986		
		Alessandra CAMBI FAVRE BULLE	04.05.1969	24.09.2004	24.09.2004		
			19.07.1956	01.09.2005	01.09.2005		

JURIDICTION	CHARGE	Age moyen	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTRÉE DANS LA CHARGE	DATE D'ENTRÉE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIÈRE
COUR DE JUSTICE (suite)	20 JUGES SUPPLÉANTS	50	Jean-Claude FIVAZ Gérard MONTAVON Benoît CHAPPUIS Patrick BLASER Blaise GROSJEAN Douglas HORNUNG Guy STANISLAS Vincent JEANNERET Adriano GIANINAZZI Eric W. FIECHTER Philippe JUVET Philippe PROST Werner GLOOR Elisabeth GABUS THORENS Peter PIRKL Eric MAUGUE Marc HENZELIN Marie-Laure PAPAUX VAN DELDEN Giovanni ROSSI Donatella AMADUCCI CESERI-FONIO	13.05.1936 11.05.1934 03.12.1956 14.05.1954 09.03.1950 05.04.1952 29.05.1952 09.07.1960 11.07.1963 18.08.1949 28.06.1956 18.02.1960 26.02.1953 06.08.1959 31.07.1964 19.09.1964 17.10.1960 29.04.1964 13.05.1969 02.07.1945	06.11.1981 13.05.1982 04.05.1991 01.04.1994 01.06.1996 01.06.1996 01.06.1996 20.03.1997 05.12.1997 23.01.1998 01.09.1999 20.01.2000 15.06.2001 05.10.2001 02.11.2001 01.06.2002 24.10.2002 24.09.2004 29.10.2004	
	JUGES ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'ACCUSATION Les juges assesseurs suppléants sont ceux du Tribunal de police (art. 50 LOJ)	63	Pierre PACHOUD Bernard LESCAZE	14.03.1937 31.03.1947	01.06.1996 01.04.2005	
J. ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS représentant les locataires représentant les milieux immobiliers	36 3/4	Olivier LUTZ Sabina MASCOTTO Alain MAUNOIR Nathalie LANDRY Laurence CRUCHON	22.11.1970 07.12.1965 02.05.1963 24.12.1973 28.12.1970	01.06.2002 01.06.2002 01.06.2002 23.01.2004 17.02.2005		
	47 2/4	Pierre-Antoine LAPP Jean-Marc SIEGRIST Pierre DAUDIN Julien BLANC Nathalie THÜRLER	12.04.1947 30.03.1956 19.04.1945 04.05.1968 28.12.1971	10.05.1985 16.10.1987 01.06.1990 03.05.2004 01.09.2005		

JURIDICTION	CHARGE	Age moyen	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTRÉE DANS LA CHARGE	DATE D'ENTRÉE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIÈRE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF 5 magistrats de carrière 5 magistrats suppléants — 10 magistrats	PRESIDENT dès le 01.06.04 VICE-PRESIDENTE dès le 01.06.04	51 3/4	François PAYCHERE	03.11.1958	01.06.1996	13.02.1995
			Laure BOVY Présidente en 1994-1996	28.09.1946	01.05.1993	01.05.1993
			Philippe THELIN Président en 2001-2004	16.07.1955	01.06.1996	01.06.1990
TRIBUNAL DES CONFLITS 2 magistrats (non de carrière)	JUGES SUPPLEANTS PRESIDENT PRESIDENT SUPPLEANT	43 2/4	Eliane HURNI Présidente en 1996-1998	14.08.1948	01.11.1989	31.01.1975
			Christine JUNOD	03.10.1959	01.10.2004	01.06.1990
			Yves BONARD Mario-Dominique TORELLO	03.09.1960	01.06.1990	01.06.1990
TRIBUNAL DES CONFLITS 2 magistrats (non de carrière)	PRESIDENT PRESIDENT SUPPLEANT	44	François BELLANGER	24.11.1956	01.05.1993	01.05.1993
			Michel HOTTELLIER	24.08.1963	01.06.2002	01.06.2002
			Philip GRANT	15.04.1958	01.06.2002	01.06.2002
			Daniel PEREGRINA	19.06.1955	23.10.1998	
			Guy SCHRENZEL	14.07.1967	01.06.2002	
			Siégeant avec un juge de la Cour de justice et un juge du Tribunal administratif			

JURIDICTION	CHARGE	Age moyen	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTRÉE DANS LA CHARGE	DATE D'ENTRÉE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIÈRE
TRIBUNAL DE 1 ^{RE} INSTANCE TRIBUNAL DE POLICE TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS 22 magistrats de carrière dont 4 à mi-charge 14 magistrats suppléants 28 magistrats assesseurs 8 magistrats assesseurs suppléants 72 magistrats	PRESIDENT dès le 01.01.04 VICE-PRESIDENT dès le 01.01.04	45 3/4	Cédric-Laurent MICHEL	11.02.1966	01.02.1998	01.02.1995
			David ROBERT	31.10.1957	01.07.2001	01.09.1999
			Jean-Franklin MIRIMANOFF	22.06.1943	01.10.1979	17.09.1976
			René REY Président en 1995-1997	31.10.1948	01.10.1983	01.10.1983
			Pierre CURTIN	16.04.1955	01.09.1989	25.03.1983
			Claude Nicole NARDIN Présidente en 2001-2003	15.06.1956	01.06.1990	01.07.1985
			Maria-Claude SERMIER	15.02.1954	13.09.1990	01.06.1983
			Jean-Marc STRUBIN Président en 1997-1999	29.02.1956	01.09.1991	01.04.1986
			Pierre MARQUIS	16.08.1954	01.06.1996	01.03.1986
			Olivier DEFERNE	20.02.1956	01.01.1997	01.01.1997
			Rosa Delia MAILLART-ROMAY	27.12.1944	01.07.1998	01.06.1996
			Paola CAMPOMAGNANI CALABRESE	05.03.1963	01.01.1999	01.06.1996
			Nathalie MAGNENAT FUCHS 1/2 charge	28.10.1959	01.01.1999	01.01.1999
			Silvia TOMBESI-MUMENTHALER 1/2 charge	16.09.1964	01.01.2001	01.01.1999
			Jocelyne DEVILLE-CHAVANNE	24.05.1953	01.07.2001	01.07.2001
			Fabienne GEISINGER-MARIÉTHOZ 1/2 charge	29.01.1968	01.08.2001	27.10.2000
			Patrick CHENAUX	28.12.1968	01.06.2002	01.07.2001
			Jean REYMOND	09.01.1967	01.09.2002	01.08.2001
			Olivier BINDSCHIEDLER TORNARE 1/2 charge	04.03.1968	01.08.2003	01.08.2003
			Mireille GEORGE	08.03.1965	22.01.2004	01.01.2000
			Pauline ERARD-GILLIOZ	07.11.1965	05.07.2004	01.06.2002
			Sylvie DROIN	23.12.1966	22.10.2004	01.01.2002
	JUGES SUPPLEANTS		Dominique HENCHOZ Mme	09.03.1957	06.05.1988	
			Jean-Charles SOMMER	23.05.1948	01.06.1990	
			Josianne STICKEL-CICUREL	06.02.1950	01.06.1990	
			Jacques ROULET	25.02.1956	01.06.1990	
			Lorella BERTANI	30.05.1959	01.06.1990	
			Patrick MALEK-ASGHAR	11.11.1964	01.08.1993	
			Roland BURKHARD	29.06.1956	09.11.1995	
		48	Robert FIECHTER	12.11.1952	01.06.1996	
			Brigitte BESSON	18.03.1954	01.06.1996	
			Diane SCHASCA	01.05.1964	01.06.1996	
			François HADDAD	25.03.1958	01.01.1999	
			Antoinette SALAMIN	10.12.1950	01.06.2002	17.11.79-31.12.94
			Yves MAGNIN	19.02.1960	22.01.2004	
JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DE POLICE		67 1/4	Héliène BRAUN	04.07.1935	01.03.1998	
			Nicole BAUNAZ	01.06.1943	29.04.1999	
			Hervé BURDET	26.09.1939	01.01.2001	
			Roman JUON	28.03.1936	01.06.2002	
			Christiane MARFURT	01.08.1937	23.06.2005	

JURIDICTION	CHARGE	Age moyen	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTRÉE DANS LA CHARGE	DATE D'ENTRÉE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIÈRE
TRIBUNAL DE 1 ^{RE} INSTANCE TRIBUNAL DE POLICE TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS (suite)	JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS AU TRIBUNAL DE POLICE ET A LA CHAMBRE D'ACCUSATION	56	Michel JÖRIMANN	11.03.1939	01.06.1972	
			Jean GROB	17.07.1936	01.06.1992	
			Michèle KÜNZLER	14.12.1961	01.06.1996	
			Claude BLANC	17.06.1935	20.03.1998	
			Carole-Anne KAST	07.12.1974	23.01.2004	
			René SCHNECKENBURGER	23.07.1939	15.09.2005	
			Alain GALLET	23.04.1954	04.11.2005	
			Nelly HARTLIEB	08.07.1955	04.11.2005	
	JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS		Willy MONNET	24.10.1936	10.04.1981	
			Marozia CARMONA FISCHER	23.09.1962	09.11.1995	
			Eric ROSSIAUD	19.10.1963	01.06.1996	
			Jean BLANCHARD	16.12.1955	01.08.2000	
			Nicole HAAB	26.04.1974	01.07.2001	
			Christiane VEYA	23.06.1953	22.02.2002	
			Alain GALLET	23.04.1954	01.06.2002	
			Bernard GANTY	14.01.1952	01.06.2002	
			David MUNGALL	08.08.1936	12.03.2004	
			Stéphanie LAMMAR	02.06.1979	17.02.2005	
			Nicole CASTIONI	14.07.1958	01.07.2005	
			Christian DANDRES	13.02.1981	06.10.2005	
			Jacques GRANGE	28.01.1937	18.04.1985	
			Cécile ARRIGONI GLUSSTEIN	10.06.1971	30.01.2003	
			Serge PATEK	01.10.1968	01.10.2001	
			Pierre de FREUDENREICH	27.09.1962	01.06.2002	
			Jean-Pierre JANIN	19.07.1953	01.06.2002	
			Franco MAURI	03.02.1948	01.06.2002	
			Michel PENET	25.01.1949	01.06.2002	
			Henry SENGER	17.11.1936	01.06.2002	
			Guillaume ZUBER	04.11.1972	01.06.2002	
			Patrick HEIMO	11.07.1975	14.05.2004	
			Anne PASTORE YERSIN	29.07.1961	03.12.2004	
			Sophie COLLE	06.01.1968	21.01.2005	
	les milieux immobiliers	46 3/4				

JURIDICTION	CHARGE	Age moyen	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTRÉE DANS LA CHARGE	DATE D'ENTRÉE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIÈRE
INSTRUCTION 15 magistrats de carrière	PRESIDENT dès le 01.06.02 VICE-PRESIDENT dès le 01.06.02	45 2/4	Stéphane ESPOSITO	30.04.1958	01.07.1995	11.04.1991
			Michel-Alexandre GRABER	21.03.1958	01.06.1996	01.07.1995
			Carole BARBEY	21.06.1946	01.05.1976	22.03.1974
			présidente en 1984-1986			
			Daniel DUMARTHERAY *	03.07.1954	01.06.1990	01.06.1990
			Leonardo Malfanti	01.11.1960	10.01.1995	01.06.1990
			Claude-François WENGER	11.06.1951	01.07.1991	01.06.1990
			Marc TAPPOLET *	07.06.1960	01.06.1996	01.06.1996
			Isabelle CUENDET	27.03.1963	01.02.1998	01.09.1991
			Alix FRANCOIS CONUS	08.03.1959	01.08.2001	01.07.1998
			Vincent FOURNIER *	05.12.1966	02.11.2001	01.10.1999
			Yves AESCHLIMANN	09.01.1967	01.06.2002	01.01.2001
			Yvette NICOLET	12.08.1960	01.06.2002	25.01.2001
			Jean-Bernard SCHMID *	25.12.1952	19.09.2003	24.09.1998
			Valérie LAUBER	02.06.1969	01.02.2004	01.06.2002
Corinne CHAPPUIS BUGNON	08.10.1970	01.10.2004	30.11.2001			
			* membre de la section spécialisée prévue par l'art. 47A OJ			
	JUGES SUPPLEANTS		les juges et les juges suppléants du Tribunal de première Instance			

JURIDICTION	CHARGE	Age moyen	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTRÉE DANS LA CHARGE	DATE D'ENTRÉE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIÈRE
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE 3 magistrats de carrière 4 magistrats suppléants 4 magistrats assesseurs 6 magistrats assesseurs suppléants — 17 magistrats	PRESIDENT dès le 01.06.2003	56 3/4	Jean-Nicolas ROTEN Anne-Françoise COMTE FONTANA Sylvie WEGELIN	20.05.1950 29.10.1942 08.08.1953	01.06.1996 01.12.1983 18.10.2004	01.11.1989 25.06.1976 10.04.1981
	JUGES SUPPLEANTS	46 2/4	Sonia MUHLSTEIN Pierre GASSER Alexandra CLIVAZ-BUTTNER Mireille HERREN	03.06.1947 06.05.1949 25.01.1970 19.01.1968	05.06.1981 02.12.1993 23.01.2004 23.01.2004	
	JUGES ASSESSEURS MEDECINS	56 2/4	Dr Jean-Maurice SEIGNE Dr Jean-Charles RIELLE	12.02.1945 13.08.1952	01.06.1990 01.01.2001	
	JUGES ASSESSEURS PEDAGOGUES	55	Marianne MATHEZ-ROGUET Madeleine PINGET	27.06.1945 06.12.1955	01.06.1996 01.06.2002	
	JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS MEDECINS	56 3/4	Dr Michel HUGUENIN Dr Charles SELLEGER Dr Lucia FIDICARO MAZZONE	16.11.1936 29.12.1950 03.04.1959	01.06.1978 18.05.2000 20.09.2002	
	JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS PEDAGOGUES	47 3/4	René RIEDER Henri SCHAERER Annelise ROTENBERGER	25.05.1957 16.11.1944 11.08.1971	01.06.1996 01.06.2002 04.11.2005	

JURIDICTION	CHARGE	Age moyen	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTRÉE DANS LA CHARGE	DATE D'ENTRÉE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIÈRE
TRIBUNAL TUTELAIRE ET JUSTICE DE PAIX 5 magistrats de carrière 4 magistrats suppléants — 9 magistrats	PRESIDENT dès le 01.06.04	50 2/4	Thierry WUJARIN Président en 2001-2004	30.12.1950	01.06.1996	01.06.1996
	VICE-PRESIDENTE dès le 01.06.04		Anne-Marie BARONE Yvette DAOUDI BEUCHAT Présidente en 1990-1992 et 1994-1996 Thierry LUSCHER Président en 1996-1998 Fabienne PROZ JEANNERET Présidente en 1998-2001	22.05.1955 10.03.1950 20.06.1959 01.12.1959	07.02.2000 01.07.1985 01.12.1992 01.10.1993	07.02.2000 20.06.1975 01.09.1989 01.10.1993
COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OFFICES DES POURSUITES ET DES FAILLITES 2 magistrats de carrière 2 magistrats suppléants 8 magistrats assesseurs 4 magistrats assesseurs suppléants — 16 magistrats	JUGES SUPPLEANTS	48	Birgit SAMBETH GLASNER Christophe ZELLWEGER Philippe GUNTZ Claudine NEBEL	13.02.1962 06.08.1962 10.05.1965 26.07.1939	01.01.1995 01.02.1995 20.05.1999 27.02.2003	
	PRESIDENTE dès le 01.07.04	51	Ariane WEYENETH Raphaël MARTIN Président en 2002-2004	27.10.1952 28.01.1956	01.12.2002 01.12.2002	01.12.2002 01.12.2002
JUGES ASSESSEURS — 16 magistrats	JUGES SUPPLEANTS	45	Serge FASEL Eric HESS	28.01.1957 01.10.1963	01.12.2002 01.12.2002	
	JUGES ASSESSEURS	53 3/4	Didier BROSSET Christian CHAVAZ Denis MATHEY Magali ORSINI Bernard de RIEDMATTEN Olivier WEHRLI Yves NIDEGGER Philipp GANZONI	27.04.1942 21.08.1955 18.02.1959 01.10.1941 04.05.1942 30.07.1963 17.05.1957 09.11.1952	01.12.2002 01.12.2002 01.12.2002 01.12.2002 01.12.2002 01.12.2002 23.01.2004 29.10.2004	11.10.90-31.12.99
JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS	40 2/4	Yves DE COULON Aline SOFER Valérie CARERA Manuel BOLIVAR	05.08.1963 30.08.1971 14.01.1950 27.03.1974	01.12.2002 01.12.2002 03.04.2003 19.11.2004		

JURIDICTION	CHARGE	Age moyen	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTRÉE DANS LA CHARGE	DATE D'ENTRÉE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIÈRE
TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES	PRESIDENTE dès le 01.08.03 VICE-PRESIDENTE	49 1/4	Doris WANGELER	13.02.1957	01.08.2003	01.08.2003
			Isabelle DUBOIS-DOGNON	05.10.1964	01.08.2003	01.08.2003
6 magistrats de carrière dont 2 à mi-charge			Juliana BALDE	23.05.1952	01.08.2003	01.08.2003
			Maya CRAMER (1/2 charge)	21.09.1954	01.08.2003	01.08.2003
			Valérie MONTANI (1/2 charge)	29.10.1963	01.08.2003	01.08.2003
			Karline STECK	02.07.1971	01.08.2003	01.08.2003
5 magistrats suppléants 16 magistrats assesseurs *élection invalidée par le TF le 27.1.04 —	JUGES SUPPLEANTS	46 2/4	Jean-Louis BERARDI	02.04.1964	01.08.2003	
			Marc MATHEY-DORET	23.01.1971	01.08.2003	
			Henri NANCHEN	25.12.1953	01.08.2003	
			Nicole DOURNOW	05.10.1955	23.01.2004	
			Monika SOMMER	06.03.1950	04.11.2005	
27 magistrats 16 charges vacantes	JUGES ASSESSEURS*					
	présentés par les Associations représentatives des employeurs					
	présentés par les Associations représentatives des salariés					

NOMBRE DE MAGISTRATS JUDICIAIRES

86 magistrats de carrière: 46 femmes (53,49 %) et 40 hommes (46,51 %)
 Age moyen au 31.12.05 = 47,25 : 46,25 pour les femmes et 48,25 pour les hommes
 152 autres magistrats: 43 femmes (31,62 %) et 93 hommes (68,38 %) + (16 charges vacantes)
 Age moyen au 31.12.05 = 49,75 : 46,5 pour les femmes et 51,25 pour les hommes

